



# MISSION D'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE DU PROGRAMME : PROJET DE RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES DANS LA RÉGION DU PLATEAU CENTRAL (PRE-PCL) AU BURKINA FASO

RAPPORT FINAL

Version finale – 08 avril 2026



## Hydras Water Management

Rue du Nouveau Sart, 25  
4050 Chaudfontaine  
Belgique  
Tel : +32 498 81 34 77  
E-mail: info@hydras-wm.be  
BE 1000.843.426

<b>CLIENT :</b>	APEFE
<b>TITRE DU PROJET :</b>	Mission d'évaluation intermédiaire du programme : projet de restauration des écosystèmes dans la région du Plateau Central (PRE-PCL) au Burkina Faso
<b>TITRE DU DOCUMENT :</b>	Rapport Final – Version finale
<b>REFERENCE :</b>	BKF03

*« Ce rapport reflète le point de vue des évaluateurs, lequel ne correspond pas nécessairement à celui de l'APEFE et des autres partenaires techniques et/ou financiers »*

VERSION	DATE	DESCRIPTION	PREPARED BY (AUTHORS)
03 (VF)	08/04/2026	Rapport final de la mission – version finale	Valérie Claes et Achille Ouédraogo

## RAPPORT FINAL DE LA MISSION

### Table des matières

Tableau des acronymes.....	5
<b>0. Résumé exécutif / Synthèse de l'évaluation .....</b>	<b>7</b>
<b>1. Identification du programme .....</b>	<b>10</b>
<b>2. Contexte et objet de l'évaluation .....</b>	<b>11</b>
2.1. Contexte :.....	11
2.2. Objet de l'évaluation .....	11
2.3. Finalité de l'évaluation .....	12
2.4. Justification et pertinence de l'évaluation.....	12
<b>3. Composition de la mission d'évaluation et responsabilités respectives des évaluateurs. 12</b>	
<b>4. Personnes impliquées/mobilisées par l'évaluation .....</b>	<b>13</b>
<b>5. Localisation de l'évaluation.....</b>	<b>15</b>
<b>6. Organisation et déroulement de l'évaluation .....</b>	<b>16</b>
<b>7. Calendrier d'évaluation détaillé par jour .....</b>	<b>18</b>
<b>8. Méthodologie utilisée .....</b>	<b>19</b>
8.1. Analyse documentaire .....	19
8.2. Entretiens et observations terrain .....	20
<b>9. Matrice d'évaluation.....</b>	<b>20</b>
<b>10. Critères et questions évaluatives et/ou d'apprentissage étudiées .....</b>	<b>24</b>
<b>11. Constats et conclusions par critère .....</b>	<b>25</b>
11.1. Critère n°1 : Efficacité .....	25
11.2. Critère n°2 : Cohérence externe.....	44
11.3. Critère n°3 : Pertinence .....	60
11.4. Critère n°4 : Durabilité institutionnelle .....	76
<b>12. Leçons apprises .....</b>	<b>86</b>
12.1. Les bonnes pratiques à capitaliser.....	87
12.2. Leçons apprises.....	88
12.3. Perspectives de répliation .....	89
<b>13. Conclusions .....</b>	<b>90</b>
<b>14. Recommandations .....</b>	<b>91</b>
14.1. Recommandations relatives à la consolidation des acquis techniques et opérationnels.....	91
14.2. Recommandations relatives à la gouvernance nationale de l'IGMVSS.....	93

---

14.3. Recommandations relatives au genre .....	94
14.4. Recommandations stratégiques pour l'APEFE .....	94
14.5. Conclusion des recommandations .....	96
<b>15. Annexes.....</b>	<b>97</b>
Annexe 1 : matrice d'évaluation (document distinct - voir rapport de démarrage) .....	97
Annexe 2 : grilles d'entretien (document distinct - voir rapport de démarrage) .....	97
Annexe 3 : présentation de la restitution à chaud (document distinct - voir rapport provisoire) .....	97
Annexe 4 (annexe numérique) : photographies faites sur le terrain (voir dossier compressé) .....	97
Annexe 5 : Présentation du rapport final d'évaluation (le 5 mars 2026) .....	98

## Tableau des acronymes

<b>Acronyme</b>	<b>Signification</b>
ACC	Adaptation au Changement Climatique
AGR	Activités Génératrices de Revenus
APEFE	Agence de coopération internationale intégrée au sein des relations internationales de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie
APGMV	Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte
ATY	Association Tind Yalgré
AWAC	Agence Wallonne de l’Air et du Climat
AWEX	Agence Wallonne à l’Exportation et aux Investissements Étrangers
BAD	Banque Africaine de Développement
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CN-IGMVSS	Coordination Nationale de l’Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel
COC/R	Comité d’Orientation et de Concertation Régional
COP	Conférence des Parties
COFIL	Comité de Pilotage
CST	Conseil Scientifique et Technique
DGESS	Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles
DGD	Direction Générale de la Coopération au Développement (Belgique)
FA3P	Foyers Améliorés Trois Pierres
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FEM	Fonds pour l’Environnement Mondial
GDT	Gestion Durable des Terres
HDP	Humanitaire – Développement – Paix
IGMVSS	Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel
INERA	Institut de l’Environnement et de Recherches Agricoles
IRC	Indice de Rendement Céréalié
JN	Jardins Nutritifs
MAERAH	Ministère de l’Agriculture, de l’Eau, des Ressources Animales et Halieutiques
MED	Moyens d’Existence Durables / Mise en Défens
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PRE-PCL	Projet de Restauration des Écosystèmes du Plateau Central
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RNA	Régénération Naturelle Assistée
SE	Suivi-Évaluation
SPA	Stratégie et Plan d’Action
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UE	Union Européenne
UNCCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification

## Liste des cartes

Carte 1 : Localisation de la zone d'intervention du PRE-PCL (province du Kourwéogo)

Carte 2 : Localisation des sites visités lors de la mission d'évaluation (Boussé, Laye, Niou, Toéghin et villages associés)

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Résultats attendus du projet PRE-PCL

Tableau 2 : Acteurs impliqués dans la mise en œuvre et l'évaluation

Tableau 3 : Calendrier de la mission d'évaluation

Tableau 4 : Matrice d'évaluation (critères, questions, indicateurs)

Tableau 5 : Performance des activités – composante restauration des terres (prévision vs réalisation)

Tableau 6 : Données de production de plants forestiers

Tableau 7 : Revenus générés par les activités de pépinières (exemples de bénéficiaires)

Tableau 8 : Synthèse des activités génératrices de revenus

Tableau 9 : Partenaires techniques et financiers impliqués

Tableau 10 : Synthèse des indicateurs de suivi-évaluation

## 0. Résumé exécutif / Synthèse de l'évaluation

L'évaluation intermédiaire du Projet de restauration des écosystèmes du Plateau Central (PRE-PCL), mis en œuvre dans le cadre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte (IGMVSS), couvre la période 2022–2025. Elle vise à apprécier la performance globale du projet et à éclairer les orientations stratégiques pour sa phase finale et au-delà.

Dans l'ensemble, le projet se distingue par une forte cohérence stratégique, combinant restauration écologique, sécurité alimentaire, développement économique local et renforcement institutionnel. Il s'inscrit pleinement dans les priorités nationales ainsi que dans les engagements panafricains en matière de lutte contre la dégradation des terres.

### 1. Une efficacité globale solide avec des marges d'optimisation selon les activités

Le PRE-PCL affiche des résultats significatifs, notamment en matière de restauration des terres, avec un dépassement notable des objectifs initiaux. L'adoption des techniques de gestion durable des terres (GDT) par les producteurs constitue un acquis majeur, tout comme le modèle de production de plants, qui se révèle à la fois performant et générateur de revenus.

Les activités génératrices de revenus (AGR) présentent des dynamiques variées. Certaines, comme les pépinières, démontrent une forte appropriation et une rentabilité avérée. D'autres offrent des enseignements utiles et ouvrent des perspectives d'amélioration, notamment en matière d'organisation et d'adaptation aux contextes locaux.

Le système de suivi-évaluation constitue un outil solide pour le suivi des réalisations. Son évolution vers une meilleure prise en compte des effets qualitatifs, notamment en matière de genre et de transformation sociale, permettra de renforcer encore la compréhension des impacts du projet.

Dans cette perspective, la consolidation des activités les plus performantes, combinée à l'ajustement progressif des autres interventions, contribuera à maximiser les résultats du projet.

### 2. Une coordination opérationnelle efficace, avec un potentiel de renforcement à l'échelle nationale

Le projet bénéficie d'une coordination opérationnelle fluide et efficace, favorisant la mise en œuvre des activités et l'atteinte des résultats. Cette dynamique constitue une base solide pour un renforcement à plus grande échelle.

Au niveau national, des opportunités existent pour améliorer la synergie entre les différentes initiatives liées à la Grande Muraille Verte. La clarification des rôles institutionnels, notamment celui de la CN-IGMVSS, ainsi que la dynamisation des cadres de concertation, permettront de renforcer la cohérence stratégique.

Le développement d'un système intégré de suivi-évaluation harmonisé constitue également une perspective structurante pour améliorer la coordination et la capitalisation des expériences.

### 3. Une pertinence élevée, avec des opportunités d'ajustement stratégique

Le PRE-PCL répond de manière pertinente aux défis majeurs du pays, notamment en matière de

restauration des terres, de sécurité alimentaire et de diversification des revenus. Les actions liées à la GDT et à la production de plants apparaissent particulièrement adaptées et porteuses.

Certaines activités, notamment parmi les AGR, offrent des opportunités d'ajustement afin de mieux s'inscrire dans des logiques économiques durables et adaptées aux réalités locales.

L'intégration du genre constitue un acquis important, avec une participation significative des femmes. Un approfondissement de cette approche, orienté vers le renforcement de l'autonomisation et du pouvoir décisionnel, permettra d'accroître encore l'impact social du projet.

#### **4. Des acquis importants à consolider pour assurer une durabilité renforcée**

Le projet a permis de générer des acquis techniques et environnementaux solides, constituant une base prometteuse pour une pérennisation des résultats.

Plusieurs leviers peuvent être mobilisés pour renforcer cette durabilité. La sécurisation foncière représente un axe structurant pour consolider les investissements réalisés. Par ailleurs, le renforcement progressif de la viabilité économique des activités contribuera à leur ancrage à long terme.

Sur le plan institutionnel, la consolidation des capacités de la CN-IGMVSS et l'opérationnalisation complète du système de suivi-évaluation offriront des perspectives favorables pour une gouvernance durable et efficace.

#### **5. Une forte participation des femmes, avec un potentiel accru d'autonomisation**

Le projet se distingue par une participation active des femmes dans les différentes activités, ce qui constitue un levier important d'inclusion sociale.

Cette dynamique ouvre des perspectives prometteuses pour renforcer leur autonomisation, notamment en favorisant un accès accru aux ressources productives, un meilleur contrôle des bénéfices et une participation renforcée aux instances de décision.

Le développement d'indicateurs spécifiques et l'accompagnement des dynamiques sociales permettront de mieux valoriser ces avancées et de soutenir des transformations plus profondes.

#### **6. Une opportunité stratégique de repositionnement pour l'APEFE**

L'évaluation met en évidence une opportunité stratégique pour l'APEFE de valoriser son expérience opérationnelle et de renforcer son positionnement.

Dans un contexte où les partenaires techniques et financiers accordent une importance croissante aux résultats concrets, l'APEFE peut évoluer vers un rôle renforcé de facilitateur, de coordinateur et d'acteur stratégique.

Le renforcement des partenariats, notamment avec ENABEL et l'Union européenne, ainsi que l'orientation vers des interventions structurantes, offrent des perspectives importantes pour amplifier son impact.

**Conclusion générale : un projet pertinent et structurant, à consolider pour maximiser son impact durable**

Le PRE-PCL constitue une intervention pertinente, cohérente et porteuse de résultats significatifs, en particulier en matière de restauration des terres et de structuration des activités productives.

Les acquis obtenus offrent une base solide pour la poursuite et l'amplification des impacts. Leur pérennisation reposera sur la consolidation des mécanismes de gouvernance, le renforcement de la viabilité économique et la sécurisation des ressources.

Pour l'APEFE, l'enjeu central réside dans la valorisation de cette expérience afin de renforcer son rôle stratégique au sein de l'écosystème de la Grande Muraille Verte, en tant qu'acteur de coordination, de facilitation et d'influence.

## 1. Identification du programme

L'évaluation a porté sur le programme « Projet de restauration des écosystèmes dans la région du plateau central » (PRE-PCL).

Titre de l'intervention	Titre : Projet de restauration des écosystèmes dans la région du plateau central (PRE-PCL)
Code de l'intervention	BFOS1
Zone de l'intervention	Burkina Faso, Province du Kourwéogo (communes de Boussé, Niou, Toéghin et Laye)
Budget total	2 300 695 €
Partenaire	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA)
Période d'intervention	2022-2026 soit du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2026 (= poursuite de l'appui 2017-2021 de l'APEFE à l'IGMVSS)

Le projet s'inscrit dans la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) au Burkina Faso dont les régions d'interventions prioritaires sont la région du Nord, du Centre Nord, de l'Est, du Plateau Central et du Sahel. La nouvelle stratégie et plan d'action (SPA) 2025-2029 de l'IGMVSS propose toutefois d'étendre le champ d'action de l'IGMVSS à toutes les régions du pays.

L'objectif général du projet se définit comme suit : « En 2026, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les revenus des hommes, des femmes des communes de Boussé, Niou, Toéghin et Laye (Province du Kourwéogo/région du Plateau Central) auront été améliorés, tout en contribuant à l'inversion de la tendance à la dégradation des terres par un appui à la mise en œuvre des axes stratégiques de la SPA/IGMVSS du Burkina Faso. » Les principaux résultats attendus sont :

**Résultat 1** : En 2026, la gestion durable des espaces de conservation forestiers ainsi que la productivité et la production agro-sylvo-pastorale des hommes, des femmes des communes de Boussé, Niou, Toéghin et Laye ont été améliorés.

**Résultat 2** : En 2026, les activités génératrices de revenus basées sur les Produits Forestiers Non Ligneux et la production de plants forestiers au profit des hommes et des femmes des communes de Boussé, Niou, Toéghin et Laye ont été développées.

**Résultat 3** : En 2026, la gouvernance de la Stratégie et du Plan d'actions de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel au Burkina Faso aura été consolidée par l'amélioration du système de Suivi-évaluation national, le renforcement des acquis de la recherche scientifique dans le domaine de la GDT et la consolidation de la visibilité de l'IGMVSS au Burkina Faso et à l'international.

Le projet est cogéré et mis en œuvre par l'APEFE et la Coordination Nationale de l'initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (CN-IGMVSS). Sa zone d'intervention est la province du Kourwéogo, précisément dans les communes de Laye, Boussé, Niou et Toéghin). Pour la conduite opérationnelle des actions de terrain, le projet s'appuie sur les directions régionale et provinciale en charge de l'environnement, les services techniques déconcentrés (agriculture, élevage, eau et environnement des communes concernées.). Certaines actions sont mises en œuvre par des partenaires opérationnels qui sont des organisations de terrain à l'instar de l'association Tiipaalga.

## 2. Contexte et objet de l'évaluation

### 2.1. Contexte :

L'évaluation porte sur le programme « Projet de restauration des écosystèmes dans la région du Plateau Central » (PRE-PCL), mis en œuvre sur la période 2022-2026.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) au Burkina Faso, dont les régions d'intervention prioritaires sont le Nord, le Centre-Nord, l'Est, le Plateau Central et le Sahel. La nouvelle Stratégie et Plan d'Action (SPA) 2025-2029 de l'IGMVSS prévoit toutefois une extension progressive du champ d'action à l'ensemble des régions du pays.

Le PRE-PCL intervient spécifiquement dans la province du Kourwéogo, au niveau des communes de Laye, Boussé, Niou et Toéghin, avec pour objectif général :

*« En 2026, la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que les revenus des hommes et des femmes des communes de Boussé, Niou, Toéghin et Laye auront été améliorés, tout en contribuant à l'inversion de la tendance à la dégradation des terres, à travers un appui à la mise en œuvre des axes stratégiques 1, 2 et 4 de la SPA/IGMVSS du Burkina Faso. »*

Enfin, le contexte institutionnel du projet a été marqué par un remaniement ministériel en janvier 2026, intervenu au début de la mission d'évaluation. Ce remaniement a entraîné une fusion pour donner le MAERAH - Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, des Ressources Animales et Halieutiques, ce qui a eu un impact sur la conduite de la mission d'évaluation (notamment l'impossibilité de rencontrer certaines autorités prévues).

### 2.2. Objet de l'évaluation

L'évaluation porte sur le **PRE-PCL dans son ensemble**, couvrant la période allant du **1er janvier 2022 au 1er septembre 2025**.

Elle analyse la mise en œuvre du programme au regard de ses objectifs, de ses résultats attendus et de son positionnement dans l'écosystème des interventions en appui à l'IGMVSS au Burkina Faso.

Les principaux résultats attendus du projet sont :

- **Résultat 1** : Amélioration de la gestion durable des espaces de conservation forestiers ainsi que de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale.
- **Résultat 2** : Développement des activités génératrices de revenus basées sur les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) et la production de plants forestiers.
- **Résultat 3** : Consolidation de la gouvernance de l'IGMVSS au Burkina Faso, notamment à travers le renforcement du système national de suivi-évaluation, de la recherche scientifique en GDT et de la visibilité de l'initiative.

### 2.3. Finalité de l'évaluation

Il s'agit d'une **évaluation intermédiaire**, combinant une analyse rétrospective de la mise en œuvre du programme et une **dimension prospective**, afin d'orienter les choix stratégiques pour la suite du projet et au-delà.

Dans un contexte de **réformes de la coopération belge et internationale**, marqué par la reconnaissance du rôle central des acteurs locaux et par une logique de coresponsabilité, l'APEFE souhaite conduire une **évaluation participative et formative**, favorisant l'apprentissage collectif et la capitalisation des leçons apprises.

### 2.4. Justification et pertinence de l'évaluation

Après **trois années de mise en œuvre**, et dans un contexte caractérisé par la **multiplicité des acteurs intervenant en appui à l'IGMVSS**, l'APEFE et la CN-IGMVSS souhaitent apprécier (en se référant aux critères CAD) :

- l'**efficacité** du programme,
- sa **cohérence externe** avec les autres interventions et politiques publiques,
- sa **durabilité institutionnelle et sociale**, notamment en lien avec les capacités des acteurs locaux et les dynamiques de gouvernance.
- Sa pertinence

Cette évaluation vise ainsi à vérifier la pertinence des choix stratégiques opérés, à identifier les forces et limites du dispositif actuel et à alimenter la réflexion sur les modalités futures d'intervention dans le cadre de l'IGMVSS.

Les recommandations s'adresseront prioritairement aux acteurs de mise en œuvre dont l'APEFE, la CN-IGMVSS et le MEEA/MAERAH.

## 3. Composition de la mission d'évaluation et responsabilités respectives des évaluateurs

L'équipe repose sur un binôme d'experts évaluateur international, Madame Valérie Claes, et national, Monsieur Achille Ouedraogo, hautement qualifiés et disposant d'une longue expérience au Burkina Faso. Ce binôme est caractérisé par une mixité homme-femme qui illustre l'engagement de Hydras en faveur de l'approche genre

Ce binôme est renforcé par le soutien technique d'experts Hydras spécialisés en environnement, par l'appui logistique et organisationnel assuré par le représentant permanent de Hydras à Ouagadougou, ainsi que par le pilotage stratégique et la coordination de la Direction exécutive de Hydras.

La prestation a reposé sur la complémentarité du binôme d'experts évaluateurs :

L'experte internationale, basée principalement en Belgique, a apporté son appui méthodologique, a procédé à l'analyse documentaire et à la rédaction des rapports. Elle a effectué une mission à Ouagadougou pour rencontrer l'APEFE, le ministère de tutelle, les partenaires techniques, les acteurs institutionnels clés et les principales parties prenantes.

L'expert national a mené au préalable une mission de terrain dans la province du Kourwéogo, pour observer directement les réalisations, conduire les entretiens locaux et recueillir la perception des bénéficiaires. L'expert national a également participé aux rencontres sur Ouagadougou. Il a aussi participé à enrichir le rapport et a participé à sa relecture.

Selon les disponibilités des interlocuteurs, le binôme s'est dédoublé afin de rencontrer un maximum d'acteurs et recueillir un maximum de données.

#### **4. Personnes impliquées/mobilisées par l'évaluation**

##### **Sur le terrain dans la province du Kourwéogo et Ziniaré :**

- Structures déconcentrées et services techniques déconcentrés de la région du Plateau Central :
  - Haut-commissariat de la Province du Kourwéogo
  - Délégations spéciales de Laye, Boussé
  - Direction Régionale en charge de l'environnement et de l'eau du plateau central à Ziniaré
  - Direction provinciale en charge de l'environnement du Kourwéogo (le compostage, le Zaï, les demi-lunes, les cordons pierreux, la régénération naturelle, assistées (RNA), la restauration mécanique avec charrue Delphino )
  - Direction provinciale de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques
  - Services départementaux de l'environnement de Boussé, Laye, Niou et Toeghin (le compostage, le Zaï, les demi-lunes, les cordons pierreux, la régénération naturelle, assistées (RNA), la restauration mécanique avec charrue Delphino)
- Structures de mise en œuvre
  - Association Tind Yalgré (ATY)
  - Association tiipaalga
- Structures bénéficiaires des 4 communes (Boussé, Laye, Niou, Toéghin) :
  - Société coopérative simplifiée Tiis-la-viim des pépiniéristes de Niou
  - Association Tiis la vim de Boussé
  - Groupement Tarwendpanga
  - Groupement Poug Nooma de Nabraboogo
  - Association Relwendé de Gantodogo
  - Groupement Tarwendpanga de Kouka, Tanghin, Sakouli et Zinguedguin
  - Association Delwendé des femmes de Gantodogo
  - COGES Foret de Barma
  - COGES/Jardin nutritif Goagba
  - COGES/Jardin nutritif de Yagtinga
  - COGES de Sapeo (GDT)
  - CVD de Sapéo, Goagba et Yagtinga

- COGES /Rucher de Gantin
- Producteur/ MED/ à Zinguedinguin

Autres acteurs évoluant sur les mêmes questions sur le terrain :

- Les collectivités territoriales : (Conseil régional du PCI / instance dissoute) et les communes de Boussé, Laye Niou et Toéghin.
- INERA dans la zone (champs école, pépinières écoles) / articulation avec les actions de la grande muraille
- Les bénéficiaires des 4 communes (Boussé, Laye, Niou, Toéghin) :
- FG hommes / plusieurs thématiques : promotion d'espaces de conservation forestiers / production de plants forestiers / apiculture
- FG femmes / plusieurs thématiques : jardins nutritifs à base de moringa et de baobab
- Société coopérative simplifiée « songre-la panga » de production, transformation et commercialisation des produits forestiers ligneux (plants) et non ligneux (scoops « s-la-p » PFNL)

### Sur Ouagadougou :

- La **coordination nationale** de l'IGMVSS : coordinateur, responsable suivi-évaluation, assistants suivi-évaluation (3), responsable genre, responsable administration et finance
- **Ministère de tutelle** : il ne nous a pas été possible de rencontrer le ministre de tutelle (environnement) car un remaniement ministériel est survenu le premier jour de la mission sur Ouagadougou. Il n'a pas été possible non plus de rencontrer le nouveau ministre de tutelle, ministre à la tête du tout nouveau Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, des Ressources Animales et Halieutiques (**MAERAH**).
- **Ministères et services centraux impliqués** :
  - DG des études et des statistiques sectorielles (DGESS) du MEEA : directeur et chef du service suivi-évaluation
  - DG des Eaux et Forêts
  - service de planification et de suivi des indicateurs de la IGMVSS
- **Service décentralisé** :
  - DR des Eaux et Forêts du plateau central , région de Oubri
- Secteur de la recherche ; chercheur de l'**INERA** membre du conseil scientifique (CST IGMVSS) mais également un ensemble de représentant de l'**ENEF** (école nationale des Eaux et Forêts)
- Agence de mise en œuvre : **APEFE** (en visio et sur place)
- Autres **PTFs et associations** travaillant sur la grande muraille verte : Enabel (représentation), Tree Aid, Tiipalga (4), FAO, OXFAM (2), ENABEL (3), le SPONG (2) (secrétariat permanent des ONGs)

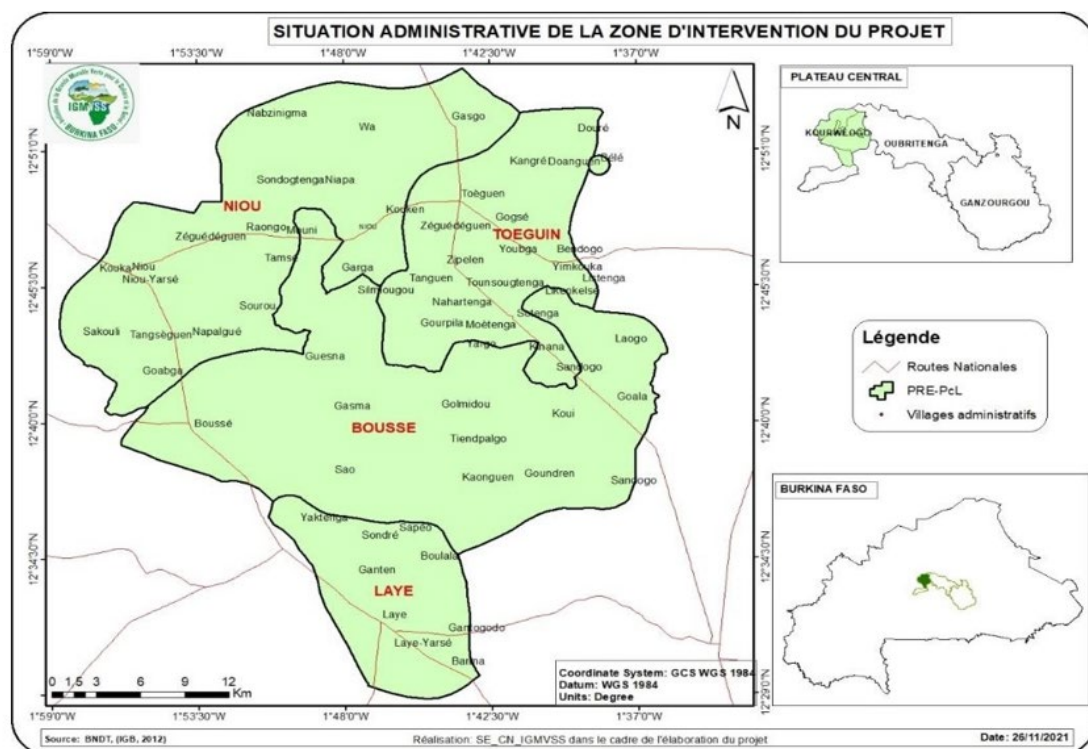
### Depuis la Belgique (visio) :

- Enabel : portefeuille climat au Burkina Faso : Inoussa Sankara  
Programme manager du programme climat Enabel : Oble Neya

## 5. Localisation de l'évaluation

La province du Kourwéogo, située dans la région du Plateau-Central au Burkina Faso, a pour chef-lieu Boussé. Elle est composée de 5 départements (Boussé, Laye, Niou, Sourgoubila, Toéghin) et constitue une zone agricole charnière près de Ouagadougou. Le KOURWEOGO est la plus petite province du Burkina Faso avec une superficie d'environ 1600 km<sup>2</sup>. La province compte 83 villages dont 65 des communes d'interventions du projet.

Zone d'intervention du PRE-PCL :



**Carte de la zone d'intervention du projet**

Commune	Subdivision
Boussé	1 ville (5 secteurs) et 16 villages
Laye	10 villages
Niou	21 villages
Toéghin	18 villages

Dans le cadre de l'évaluation du projet, les villes de Boussé, Laye et Niou ; les villages de Wamtenga, Goabga (jardin nutritif), Yagtenga (jardin nutritif), Sapéo (GDT), watinoma (bosquet scolaire), Barma (forêt), Nabrabogo (GDT), Gantin (Rucher) ont été visités. La collecte des données a également mobilisé les producteurs de Gantodogo, Nabrabogo, Kouka, Tanghin, Sakouli, Zingueduin.



Cette organisation a permis de couvrir à la fois le niveau stratégique et institutionnel et le niveau opérationnel et communautaire, conformément aux Termes de Référence.

## 6. Organisation et déroulement de l'évaluation

- Deux **réunions de cadrage** se sont tenues les 14 et 21 novembre 2025 en ligne
- Le **rapport de démarrage** validant la méthodologie et le plan de mission a été remis le 5 décembre 2025
- Obtention de la lettre d'invitation le 10 décembre 2025 maximum et du visa pour le 10 janvier 2026 maximum
- **Missions de terrain et institutionnelle** (incluant le déplacement de l'expert international à Ouagadougou et la mission de l'expert national dans la zone d'intervention) ;
  - o Mission sur le terrain du consultant national : 9, 10, 12, 15 et 16 décembre 2025
  - o Mission sur le terrain de la consultante internationale : dimanche 11 au vendredi 16 janvier 2026
- **Restitution orale** des premiers constats auprès du comité d'évaluation en février 2026
- **Présentation du rapport provisoire** prévu en février 2026
- **Observations** sur rapport provisoire
- **Rapport final** incluant constats, conclusions et recommandations ciblées

Les RDVs sur le terrain ont été pris par la Coordination Nationale en fonction des contraintes organisationnelles liées majoritairement à la disponibilité des partenaires et/ou bénéficiaires. L'équipe d'évaluateurs s'est à chaque fois organisée pour valoriser les journées de rencontre en fonction des propositions qui nous étaient faites.

Les déplacements ont tous été assurés et organisés par la coordination nationale ou le représentant APEFE.

## 7. Calendrier d'évaluation détaillé par jour

Date des entretiens: Nom Prénom(s)	Contact	Qualité	Localité
09-12-25 Mlogo Seydou		PDS	Laye
09-12-25 Traoré Samba	77161533	Chef de service Environnement	Laye
09-12-25 Sawadogo Jérôme	70532352	Chef de service Environnement	Niou
10-12-25 Kaboré Sibiri Martin		Secrétaire General / COGES Foret de Barma	Laye
10-12-25 Kaboré Tanga François		Président / COGES Foret de Barma	Laye
10-12-25 Taoko Wamsibiri		CVD	Sapeo
10-12-25 Taoko Sibiri		Président du COGES	Sapeo
10-12-25 Kaboré Seyni		Président du COGES/Jardin nutritif de Yagtinga	Yagtinga
	Ouedraogo O Nathalie	Tresorière COGES/JN de Yagtinga	Yagtinga
	Sankara Awa	Membre du COGES/JN de Yagtinga	
	Soré Abzeta	productrice	
10-12-25 Kagambèga Alimata		Président du COGES/ Association Relwendé	Gantodogo
10-12-25 Nana Alimata		membre Association Relwendé	Gantodogo
12-12-25 Ouedraogo Tasseré		Directeur Provincial Eaux et Foret	Boussé
12-12-25 Sawadogo Eli Soutongnooma		Suivi Evaluation Association Tind Yalgré (ATY)	Boussé
12-12-25 Loboué Rodrigue	70819581	Directeur provincial Agri ressources animales et halieutique	Boussé
12-12-25 Kaboré Balkissa		Productrice membre du Groupement Poug Nooma	Nabraboogo
	Ouedraogo Mariam	Vice-présidente du Groupement Poug Nooma	Nabraboogo
	Zemba Amina	Chargée de l'information du Groupement Poug Nooma	Nabraboogo
	Kinda Asseta	Présidente du Groupement Poug Nooma	Nabraboogo
	Ouedraogo mariam	Productrice membre du Groupement Poug Nooma	Nabraboogo
	Ouedraogo Mamounata	Productrice membre du Groupement Poug Nooma	Nabraboogo
	Ouedraogo Minata	Tresorière /Groupement Poug Nooma	Nabraboogo
12-12-25 Kaboré Rayounga Gilbert		Membre du COGES /Rucher de Gantin	Gantin
15-12-25 Sawadogo Adama		Groupement Tarwendpanga	Kouka
15-12-25 Ouedraogo Noraogo		Membre ATY	Tanghin
15-12-25 Ouedraogo Malgmongo		Producteur	Sakouli
15-12-25 Ouedraogo Guesrima		Producteur	Sakouli
15-12-25 Sawadogo Fati		Productrice	Kouka
15-12-25 Ouedraogo Poursomba		Producteur	Kouka
15-12-25 Tall Moussa		Producteur	Zinguedguin
15-12-25 Ouedraogo Harouna		Membre Association Tiis la vim	Niou
15-12-25 Ouedraogo Sibiri		Membre Association Tiis la vim	Niou
	Ouedraogo Tinnobila	Membre Association Tiis la vim	Niou
	Nabaloum Yewayan	Membre Association Tiis la vim	Niou
15-12-25 Sawadogo Mahamoudou dit pingredengué		Président Association Tiis la vim	Niou
15-12-25 Ouedraogo Mamounata		Association Tiis la vim	Niou
15-12-25 Kouanda Salmata		Tresorière de l'Association Tiis la vim	Niou
15-12-25 Koanda Abzeta		Membre de l'Association Tiis la vim	Niou
15-12-25 Ouedraogo Asseta		Membre de l'Association Tiis la vim	Niou
15-12-25 Ouedraogo Asseta		Membre de l'Association Tiis la vim	Niou
15-12-25 Ouedraogo Safiata		Membre de l'Association Tiis la vim	Niou
15-12-25 Ouedraogo Yaolinbangré		Producteur / MED/à Zinguedguin	Niou
15-12-25 Valéa Lamoussa		Membre JN de Goabga	Goabga
15-12-25 Kabre Asseta		Membre JN de Goabga	Goabga
15-12-25 Zoungrana Minata		Membre JN de Goabga	Goabga
15-12-25 Ouedraogo Bibata		Membre JN de Goabga	Goabga
15-12-25 Ouedraogo Wendmanégdé Zoundi Alizeta		Membre JN de Goabga	Goabga
15-12-25 Zoungrana Fati		Membre JN de Goabga	Goabga
15-12-25 Sawadogo Bernard		Vice Président	Goabga
15-12-25 Valéa Payoinyngso Moussa		CVD	Goabga
15-12-25 Iboudo Boureima	70808956	Chef service Environnement	Boussé
15-12-25 Kabré Raphael		Président Association Tiis la vim de Boussé	Boussé
15-12-25 Ouedraogo Kadeigma		Membre Association Tiis la vim de Boussé	Boussé
15-12-25 Ouedraogo Lambila Madi		Membre Association Tiis la vim de Boussé	Boussé
15-12-25 Conombo Moussa		Vice président de l' Association Tiis la vim de Boussé	Boussé
15-12-25 Ouedraogo G Valentin		Membre Association Tiis la vim de Boussé	Boussé
17-12-25 Sawadogo Brahima	76496987	Association Tiipalga	Ouaga
	70109513	Chargé de projet	
12-01-26 Roch Pananditigri		coordonateur national IGMVSS	Ouaga
12-01-26 Jean Jacques Bahiré		responsable suivi évaluation CN IGMVSS	Ouaga
12-01-26 Nion W Moïse		assistant suivi-évaluation CN IGMVSS	Ouaga
12-01-26 Bassolé Aline Raïssa		SAF CN IGMVSS	Ouaga
12-01-26 Kabore Roland		assistant suivi-évaluation CN IGMVSS	Ouaga
12-01-26 Koudougou Mohamedi		suivi-évaluation CN-IGMVSS	Ouaga
12-01-26 Yacouba Ouedraogo		coordonateur PRE-PCL / représentant APEFE	Ouaga
12-01-26 Denolf Danny		directeur pays ENABEL	Ouaga
12-01-26 Coulibaly Simpliste		association Tiipalga	Ouaga
12-01-26 Savadogo Brahima		association Tiipalga	Ouaga
12-01-26 Simon Salifou		association Tiipalga	Ouaga
12-01-26 Diakite Bakary		association Tiipalga	Ouaga
13-01-26 Jean Jacques Bahiré		responsable suivi évaluation CN IGMVSS	Ouaga
13-01-26 Commandant, Bahiré Jean Jacques		Chef de suivi évaluation de la CN-IGMVSS	Ouaga
13-01-26 Colonel Kaboré Bernabé		Directeur Général des Eaux et Foret	Ouaga
14-01-26 Mme Diallo Véronique		Chef de suivi évaluation DGESS Environnement	Ouaga
14-01-26 Lt Colonel Sanwidi Salifou		Directeur Régional des Eaux et Foret/ Région du Oubri	Ziniaré (ligne)
14-01-26 M. Zerbo		Président du CST	Ouaga
14-01-26 Séréré Karim	70252542	Directeur des programmes de OXFAM	Ouaga
	78162727		
14-01-26 Kaboré W Mathieu	78869894	Responsable programme moyen d'existence et chaines de valeur OXFAM	Ouaga
	70255508		
15-01-26 Ouedraogo Richard		Chargé de projet environnement et gouvernance du SPONG	Ouaga
15-01-26 Ouedraogo Brice Emanuel		Coordonnateur SPONG	Ouaga
15-01-26 Pooda Damas		Chargé de programme FAO Burkina	Ouaga
15-01-26 Karin Muhler		APEFE	visio
15-01-26 Mme Yoni		responsable genre CN-IGMVSS	Ouaga
16-01-26 Yacouba Ouedraogo		coordonateur PRE-PCL / représentant APEFE	Ouaga
16-01-26 équipe CN-IGMVSS		atelier sur les rôles de la coordination nationale et sur les scénarios d'avenir	Ouaga
16-01-26 équipe CN-IGMVSS + Yacouba Ouedraogo		atelier de restitution	Ouaga

## 8. Méthodologie utilisée

### 8.1. Analyse documentaire

L'analyse documentaire constitue une étape préalable essentielle de l'évaluation. Elle a permis de comprendre la logique d'intervention du projet, son cadre stratégique et opérationnel, ainsi que les résultats attendus et les hypothèses sous-jacentes. Cette revue a également servi à identifier les principaux enjeux, orienter les investigations de terrain et structurer la matrice d'évaluation selon les critères retenus.

Cette revue documentaire approfondie a été conduite sur base des documents suivants :

- documents de formulation (Prodoc, TdC),
- rapports narratifs et financiers, RASERA 2023 et 2024,
- PV de constitution des comités de pilotage et du conseil scientifique
- Rapport de la première session du comité de pilotage (2025)
- évaluations précédentes
- les stratégies nationales et régionales (SPA 2018-2022 et 2025-2029, politiques genre, etc.).
- organigramme de l'équipe de mise en œuvre
- cadre d'orientation et priorités de la DGD et de l'AWAC (dont note genre et environnement da le DGD)
- politique nationale genre du Burkina Faso
- base de données producteurs et productrices
- dépliant de présentation du projet
- plan de travail et budget annuel 2026
- convention de partenariat
- manuel de suivi-évaluation

Cette analyse a servi à :

- Comprendre la logique d'intervention et le choix des indicateurs ;
- Identifier les hypothèses et risques initiaux ;
- Établir une matrice d'évaluation structurée selon les critères CAD et validée lors de la réunion de cadrage avec l'APEFE.
- Orienter l'évaluation sur le terrain
- Dégager et/ou enrichir les constats, les conclusions, les leçons apprises et les recommandations

## 8.2. Entretiens et observations terrain

Les entretiens et observations de terrain ont permis de compléter et d'enrichir l'analyse documentaire par une compréhension fine des réalités opérationnelles et des perceptions des acteurs. Cette approche qualitative a favorisé la collecte de données contextualisées, l'identification des dynamiques locales, ainsi que la validation et la triangulation des informations issues des différentes sources.

La collecte a combiné :

- Entretiens semi-directifs et réunions collectives avec les parties prenantes nationales (Ouagadougou) et locales (Kourwéogo) ;
- Focus groups ciblés (4-10 participants) auprès des bénéficiaires, associations de femmes, producteurs agro-sylvo-pastoraux, partenaires d'exécution ;
- Observation directe in situ des sites et infrastructures, permettant d'évaluer l'usage réel et la perception des changements ; / ciblage sur les AGRs, les GDT, la gouvernance locale / reportage photographique
- Guides d'enquête pour compléter les données quantitatives disponibles
- Un atelier a été organisé avec l'équipe de la coordination nationale ayant pour but de s'interroger sur les rôles attendus et les rôles réellement assurés, l'autonomie de la structure et les différents scénarios possibles pour la suite.
- Un recueil des représentations du rôle des femmes dans le cadre du PRE-PCL a été mené avec la même équipe

La méthodologie a favorisé

- L'expression de toutes les catégories d'acteurs, en veillant à réduire les asymétries de parole ;
- La prise en compte du genre et de l'inclusion sociale (statistiques différenciées, entretiens spécifiques avec les femmes et les groupes vulnérables, observations) ;
- L'animation d'ateliers locaux pour confronter et enrichir les constats.

Les données issues des sources documentaires, observations de terrain, entretiens et focus groups, ateliers ont été croisées pour trianguler l'information et renforcer la fiabilité des constats.

## 9. Matrice d'évaluation

Nous reprenons ci-après la matrice d'évaluation validée à l'issue du rapport de démarrage.

critères	objectifs de la prestation	axes spécifiques à traiter	types de données	sources d'informations
<b>Efficacité et efficience</b>	évaluer dans quelle mesure l'intervention a atteint ou est en bonne voie d'atteindre les résultats et les objectifs prévus (atteinte de l'objectif spécifique, contribution aux objectifs généraux) Souligner les écarts éventuels observés et observer les facteurs de frein à l'appropriation par le partenaire, les groupes cibles, les destinataires finaux	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) examen des résultats désagrégés afin de comparer le degré d'atteinte des résultats / le niveau de changements produits et les ressources mobilisées / relever et apporter des éléments d'explication aux écarts éventuels observés</li> <li>2) capacité du système de suivi évaluation à rendre compte et à mesurer des changements induits par le projet ? Cas spécifiques des femmes ?</li> <li>3) influence d'autres acteurs ou facteurs externes pour expliquer les écarts observés ?</li> <li>4) prise en compte des risques, conditions préalables et risques mentionnés dans la logique d'intervention (levés ou atténués ?)</li> <li>5) satisfaction des bénéficiaires, groupes cibles et partenaires (par rapport à la pertinence et à la qualité) ?</li> <li>6) nécessité ou pas d'une révision de la théorie du changement ?</li> </ol>	données quantitatives données qualitatives	rapports narratifs et financiers dispositif de suivi-évaluation / conclusions des rapports analyses et interprétations des données récoltées
<b>Cohérence externe</b>	évaluer la cohérence entre l'intervention du programme et celles menées par d'autres acteurs dans le même contexte	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) articulations entre les principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'IGMVSS</li> <li>2) les contributions sont-elles coordonnées, complémentaires, redondantes, contradictoires ?</li> <li>3) synergies, complémentarités et leçons tirées des autres PTFs à prendre en compte (informationnelles, logistiques, managériales ou opérationnelles)</li> <li>4) mécanisme actuel de coordination entre acteurs et CN-IGMVSS ? Meilleure harmonisation des interventions ?</li> <li>5) alignement de l'intervention avec les politiques nationales, régionales et la politique belge de coopération ?</li> <li>6) pistes d'évolution possible pour l'intervention de l'APEFE ?</li> </ol>	données qualitatives	rapports narratifs analyses et interprétations des données récoltées

		architecture et cohérence interne et externe d'un nouveau modèle, quels partenaires pour accompagner cette transformation ?		
<b>Pertinence</b>	évaluer si l'intervention est encore adaptée aux besoins des bénéficiaires et aux priorités locales (partenaire et principaux acteurs)	<p>1) l'intervention actuelle répond à quels besoins spécifiques du Burkina Faso en matière de grande muraille verte ? Y a-t-il alignement avec les priorités nationales (voire sous-régionale et internationale) ?</p> <p>2) actions pertinentes mises en œuvre par l'APEFE ( par rapport aux priorités nationales, attentes des bénéficiaires et objectifs de l'IGMV ? Sont-elles toujours pertinentes ? A répliquer ? Sinon, que consolider, que modéliser ou répliquer ?</p> <p>3) valeur ajoutée de l'APEFE dans un environnement multi-acteurs</p> <p>4) positionnement stratégique futur de l'APEFE au BF et dans la sous-région</p> <p>5) cohérence avec les cadres d'orientation et les priorités de la DGD et l'AWC dans la dynamique GMV ?</p> <p>6) Les enjeux liés au genre sont-ils effectivement traités par le Programme (équité, rôle actif des femmes, changements opérés par le programme)</p> <p>7) Constate-t-on une participation active des femmes (planification, mise en oeuvre, suivi) ?</p>	données quantitatives données qualitatives	documents de projets cadres d'orientation et priorités de la DGD et de l'AWAC (dont note genre et environnement de la DGD) politique nationale genre du Burkina Faso Stratégie et plan d'actions 2025-2029 de l'IGMVSS entretiens (enabel, Ulg) interprétations des données récoltées
<b>Durabilité institutionnelle</b>	évaluer dans quelle mesure les bénéfices de l'intervention perdureront après la fin du financement de ce programme	<p>1) Est-ce que les acquis du projet sont susceptibles d'être maintenus et même répliqués ?</p> <p>2) capacité et volonté du ministère de l'environnement (coordination nationale) de conserver les moyens de fonctionnement et disposer des ressources financières suffisantes pour assurer la mise en œuvre des activités prévues ?</p> <p>3) le système de suivi-évaluation est-il suffisamment fonctionnel pour permettre de contribuer à un report de données pertinentes au regard des engagements du pays ? Des domaines spécifiques devrait-il être améliorés/ajoutés au regard des engagements du pays</p>	données quantitatives données qualitatives	Rapports narratifs Dispositif de suivi-évaluation Collecte de données (rencontre avec certaines PTFs et focus group sur le terrain)

		<p>4) niveau de dépendance aux financements extérieurs du plan d'actions national ? Perspectives d'une autonomie ?</p> <p>5) degré d'appropriation des actions par les bénéficiaires y compris les groupes minoritaires (femmes)</p> <p>6) existence d'une stratégie de désengagement de l'APEFE et points d'attention pour assurer une durabilité? (transfert de compétences, relais institutionnels, dispositifs de financement)</p>		
<b>LECONS APPRISES</b>	Capitaliser les leçons apprises du projet par rapport aux objectifs initiaux et aux pratiques des autres acteurs	<p>Quelles sont les bonnes pratiques du projet à capitaliser ? Quelles sont les leçons apprises mises en avant par les différents acteurs et parties prenantes y compris groupes minoritaires</p> <p>Est-ce que les approches et les principes (genre, inclusion des minorités, complémentarité) ont été traitées ?</p> <p>Dans quelles mesures pourraient-elles être répliquées ?</p>	données qualitatives	rapports narratifs études de cas collecte de données
<b>RECOMMANDATIONS (qui s'adresseront prioritairement aux acteurs de mise en œuvre dont l'APEFE, la CN-IGMVSS et le MEEA)</b>	il s'agit de formuler des recommandations d'ajustement et de reformulation à partir d'un bilan objectif intermédiaire(janvier 2022-septembre 2025) dans le but d'atteindre les résultats attendus et ce, en concordance avec l'évolution du contexte d'intervention et du temps restant avant la fin programmée du projet	<p>2 types de recommandations à distinguer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- celles en lien avec chacun des critères d'évaluation ci-dessus</li> <li>- celles à préconiser par rapport à des aspects généraux de mise en œuvre et transversaux du Projet</li> </ul> <p>Un point d'attention à mettre en valeur dans le cadre de ce programme est ce qui a changé pour les femmes sur ce qu'elles "possèdent, peuvent, veulent, savent" et en tirer des recommandations</p> <p>recommandations découlant de l'étude et pouvant orienter un futur programme de l'APEFE au Burkina Faso</p>	données qualitatives	documents de projets rapports narratifs collecte de données

## 10. Critères et questions évaluatives et/ou d'apprentissage étudiées

L'évaluation intermédiaire du PRE-PCL s'est appuyée sur les critères CAD (efficacité, cohérence, pertinence, durabilité), complétés par une analyse des leçons apprises et des recommandations stratégiques.

### 1. Efficacité

L'analyse a porté sur le niveau d'atteinte des résultats et objectifs, en examinant :

- les écarts entre cibles et réalisations ;
- la performance du système de suivi-évaluation ;
- l'influence des facteurs externes ;
- la prise en compte des risques initiaux ;
- la satisfaction des bénéficiaires ;
- la pertinence ou non d'une révision de la théorie du changement.

Une attention particulière a été accordée aux effets produits pour les femmes et à la qualité des changements induits (au-delà des seuls indicateurs quantitatifs).

### 2. Cohérence externe

L'évaluation a examiné :

- les articulations entre les acteurs impliqués dans l'IGMVSS ;
- le degré de coordination, complémentarité ou éventuelle redondance des interventions ;
- l'alignement avec les politiques nationales, régionales et la coopération belge ;
- le rôle de la CN-IGMVSS dans la coordination ;
- les synergies possibles et pistes d'évolution pour l'APEFE.

### 3. Pertinence

L'analyse a porté sur :

- l'adéquation du projet aux besoins du Burkina Faso en matière de Grande Muraille Verte ;
- la pertinence des actions mises en œuvre au regard des attentes des bénéficiaires ;
- la valeur ajoutée de l'APEFE dans un environnement multi-acteurs ;
- la cohérence avec les priorités stratégiques belges (DGD, AWAC) ;
- la prise en compte effective du genre et la participation des femmes.

### 4. Durabilité institutionnelle

Les questions ont concerné :

- la capacité des acquis à être maintenus et répliqués ;
- la viabilité économique des activités génératrices de revenus ;
- la solidité du système national de suivi-évaluation ;
- l'autonomie et le positionnement institutionnel futur de la CN-IGMVSS ;
- les conditions de pérennisation après la fin du financement.

## 5. Leçons apprises et recommandations

Enfin, l'évaluation a cherché à identifier :

- les bonnes pratiques à capitaliser ;
- les ajustements nécessaires ;
- les recommandations stratégiques pour la fin du projet ;

les orientations pour un futur programme, notamment en matière de genre et de gouvernance.

## 11. Constats et conclusions par critère

### 11.1. Critère n°1 : Efficacité

- 1) **Q1 : Examen des résultats désagrégés afin de comparer le degré d'atteinte des résultats / le niveau de changements produits et les ressources mobilisées / relever et apporter des éléments d'explication aux écarts éventuels observés**

#### Constats :

Le **Résultat 1** visait la diffusion des bonnes pratiques de Gestion Durable des Terres (GDT) et d'Adaptation au Changement Climatique (ACC) afin d'inverser les tendances de dégradation des sols. « *En 2026, la gestion durable des espaces de conservation forestiers ainsi que la productivité et la production agro-sylvo-pastorale des hommes et des femmes des communes de Boussé, Niou, Toéghin et Laye ont été améliorés.* »

À cet effet, le projet a mobilisé des ressources humaines, techniques et matérielles importantes, notamment à travers la **formation de plus de 2200 producteurs et productrices** et l'introduction de techniques agricoles innovantes.

Les principales réalisations quantitatives sont les suivantes :

- **431,4 ha de terres dégradées récupérées** entre 2023 et 2024 grâce au labour à la charrue Delphino sur des terres devenues inadaptées pour l'agriculture (zinpélé), ces terres sont actuellement en phase de végétalisation ;
- **4 962,45 ha emblavés** sur la période 2023–2025 via la vulgarisation des techniques Zaï, Demi-lune, combinées ou non à la RNA ;
- **4 700 tonnes de fumure organique produites en 2024**, contribuant au maintien de la fertilité des sols ;
- Mise en œuvre de mesures antiérosives complémentaires (diguettes, bandes enherbées, végétalisation, MED) sur **24 ha**.
- Un indice de rendement céréalier des parcelles sous gestion durable des producteurs et productrices appuyés dans le cadre de l'intervention de 36 % supérieur à l'indice régional céréalier (IRC) ; la cible étant de 50 %. Les rendements vont encore évoluer puisque les sites viennent d'être restaurés, les sols vont encore bénéficier de fumure. L'effet de la fumure engendreront très probablement une augmentation des rendements pendant la durée du projet.

Ces actions ont été renforcées par des investissements environnementaux structurants :

- un bosquet scolaire de **625 m<sup>2</sup>** à **Watinoma (260 arbres)** ;
- un bosquet médicinal de **2 ha** à **Niou** ;
- la délimitation de **deux forêts communales** (Barma : 89 ha ; Sao : 50 ha).

Activités	Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
<b>Composante 1 : Inversion de la tendance à la dégradation des terres</b>			
formation des producteurs	3500	15063 producteurs	430 %
le compostage	NP	4700 tonnes	NA
Techniques manuelles de GDT (Zai, CP, DL et RNA)	2000	4809,26	240 %
la restauration mécanique à l'aide de la charrue Delphino	400 ha	431,4 ha	111 %
Plantation d'arbres	250 000	140 080 plants45708	56 %
Foyers Améliorés Trois Pierres (FA3P)	8750	11412	130 %
Promotion d'espaces de conservation forestiers	4	03 dont un bosquet scolaire2 créés et 2 restaurés	100 %
Promotion de bosquets	NP	1 bosquet scolaire et 1 bosquet médicinal	NA

La matrice de performance met en évidence un **dépassement significatif de la cible** relative à la superficie de terres sous gestion durable. Alors que l'objectif final était fixé à **2 400 ha**, les réalisations atteignent **6 210,31 ha géolocalisés** en septembre 2025, soit plus du double de la cible.

Les changements observés sont à la fois **physiques et immatériels** :

- amélioration visible de l'état des terres restaurées ;
- augmentation significative des superficies sous pratiques durables ; Ce niveau de résultat a été rendu possible grâce à la synergie d'action avec les organisations locales et les services publics déconcentrés ,
- adoption effective des techniques GDT par les producteurs formés ; la formation, les actions de sensibilisation, et l'organisation des parties prenantes ont permis la construction d'un « profil nouveau de producteur » ,
- renforcement des connaissances et des capacités techniques locales.

Ce dépassement s'explique par :

- une forte adhésion des producteurs aux techniques proposées (techniques qui ne demandent pas trop d'investissements) ;
- la pertinence des pratiques vulgarisées dans le contexte agro-écologique local ;
- une pluviométrie globalement favorable durant la période de mise en œuvre (engendrant de bonnes récoltes et des résultats palpables) .

Dans le cadre de la lutte contre la désertification, le projet a promu le **foyer amélioré à trois pierres**, permettant une **réduction estimée à 50 % de la consommation de bois de chauffe**. La cible initiale était de **8 000 FA3P au bénéfice de 32 000 femmes**. À ce stade, un décompte exhaustif des foyers réalisés a permis de renseigner 11412 F3PA (tableau de situation des indicateurs de performance). Ce chiffre permettrait de calculer la réduction des Tonnes Equivalent Carbone sur une période de 10 ans repris comme indicateur de performance. Les données devaient être fournies par Beoog Neere avant la fin de leur contrat. A ce jour aucune donnée n'a été livrée alors que Beoog Neere est un membre observateur du comité de pilotage. Il n'y a pas d'expertise au niveau de la coordination nationale pour pouvoir établir ce calcul. Les données restent à obtenir...

Malgré cette limite en matière de données consolidées, les enquêtes de terrain révèlent un **niveau élevé d'adoption spontanée** du FA3P.

Les témoignages recueillis illustrent cet impact :

- *Selon Sawadogo Mamounata, vendeuse de soumbala à Wamtenga, le FA3P réduit la consommation de bois, limite les effets du vent et améliore la gestion de la chaleur. Elle souligne qu'il est désormais rare de trouver une femme dans la localité qui n'en dispose pas.*
- *Willi Angèle, également de Wamtenga, affirme que l'adoption du FA3P a considérablement réduit ses corvées de bois, contribuant ainsi à la protection de l'environnement.*

Le **Résultat 2** vise à Améliorer les revenus des populations. « *En 2026, les activités génératrices de revenus basées sur les Produits Forestiers Non Ligneux et la production de plants forestiers au profit des hommes et des femmes des communes de Boussé, Niou, Toéghin et Laye ont été développées.* »

L'objectif d'amélioration des revenus des producteurs et productrices par la promotion des AGR basées sur les **Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)** s'est traduit par :

- la réalisation de **4 jardins nutritifs (JN)** d'un hectare chacun, équipés d'infrastructures complètes (forage, château d'eau, bassin de 9 m<sup>3</sup>, clôture)
  - Les sites visités ont effectivement été équipés. Ils ne sont actuellement exploités qu'en partie (sur un ¼ d'hectare) prévoyant une exploitation plus importante par la suite. La production y est actuellement faible.
  - La mise en place d'un COGES par site ; les forestiers sont chargés du suivi supervision
  - Ils ne sont pas tous fonctionnels. Des problèmes majeurs sont constatés à Niou (problèmes fonciers) et à Gasma (problème organisationnel) ainsi que des problèmes d'approvisionnement en eau (problèmes techniques du dispositif de pompage/débit) pour lequel un diagnostic est en cours.
  - La question de la sécurité foncière reste cruciale en ce sens qu'elle impacte le système d'exploitation et la motivation des producteurs. A titre d'exemple dans le Jardin nutritif de Yagtinga, il y avait au départ 45 femmes productrices. Le cumul du problème d'eau et du conflit foncier ont finalement eu raison de la motivation

des femmes. Très vite, le nombre des exploitantes est passer de 45 au départ à 20 de nos jours. En sus après deux saisons d'exploitation, il a été récolté deux « sacs de 50kg » de feuilles de moringa. En termes de rentabilité, cette quantité est loin de compenser les charges et le temps investi dans les activités. Ces initiatives de développement communautaire pourraient être contreproductive si toutes les mesures ne sont pas prises pour permettre aux femmes de se sentir entièrement propriétaires des espaces de productions. Pour le site de Goabga, il nous est signalé qu'un consensus a été trouvé et qu'un PV de cession de terrain est en cours de signature.

- Il a été constaté également que les bassins de rétention d'eau ne sont pas étanches alors que les travaux ont été effectués récemment / à rectifier au maximum lors de la réception définitive des travaux
- Les bassins ont été placés à des endroits parfois éloignés des parcelles des femmes et ne sont donc plus utilisés
- La faible organisation des producteurs, les semences souvent inappropriées et surtout l'absence de plan d'affaire renforce le manque de production. En l'absence de modèle économique d'exploitation, les pratiques actuelles sont contreproductives.
- Lors des visites, nous avons pu constater des chloroses sur toutes les plantes.
- Le suivi-évaluation nous indique que 157 producteurs et productrices ont fournis jusqu'à présent 877,5kg de feuilles de Moringa et 178 kg de feuilles d'Adansonia pour une rentabilité comprise entre 200 000 et 500 000 cfa par an sans qu'il ait été possible de savoir s'il s'agissait d'un bénéfice net ou d'un chiffre d'affaire en attente des résultats socio-économiques qui vont être fournis par les stagiaires concernant les 4 communes. Il n'y a pas de données désagrégées selon le genre.
- l'appui matériel aux exploitant.e.s, composé.e.s à **99 % de femmes** ;
- la mise en place de pépinières communales pour la production de plants ligneux
  - c'est l'activité la plus rentable et qui rencontre le plus d'engouement de la part des bénéficiaires,
  - Des étudiants ont travaillé sur la rentabilité de la production de plants. Les rapports de ces étudiants ne sont pas encore disponibles,
  - Des enquêtes sur le terrain nous pouvons relever la pertinence du modèle d'exploitation promu pour la production de plants :

Le modèle économique implémenté dans la production de plants semble plus performant que celui envisagé au niveau des jardins nutritifs parce que bien qu'étant groupées en association, les productrices travaillent à titre individuel. L'association assure le partenariat avec le projet, elle veille à ce que chaque membre puisse bénéficier d'une part équitable des commandes en termes de plants à livrer. Sur les trois dernières années Tiis la vim a reçu trois commandes de 12000 plants par an soit 36000 plants.

A titre d'exemple, cela a permis aux femmes de l'association « Tiis la vim » de Niou d'enranger les ressources suivantes :

Nom	Plants produits et livrés	Hors commande	Ressources engrangées	Affectation des ressources
Safiata	1100	2000	200 000	Scolarité et alimentation
Ouedraogo Asseta	1080	0	177 000	Scolarité, alimentation et santé
Abzeta	1100	4500	600 000	Achats bœufs de trait, appui aux fonds de commerce des enfants
Salimata	1100	4100	260 000	Scolarité et amortissement du forage
Mamounata	1100	960	135 000	Ecole et santé

Pour l'ensemble du projet, les données de production de plants sont les suivantes :

Production de plants forestiers comme source de revenus dans le cadre du projet jusqu'à septembre 2025	140080
Mise en place de jardins nutritifs à base de moringa et de baobab	04

- la création de ruchers

Six sites apicoles profitant à 10 ménages ont bénéficié de ruchers tousensemencés. 177 kg de miel pur ont été récoltés. L'activité est effective mais la rentabilité l'est moins. Les premiers maillons de la chaîne, vendeurs de cire en brèche (miel brut), n'ont pas de réelles opportunités de négociation. Le prix leur est donné après centrifugation (miel filtré) par les autres maillons de la chaîne de valeur. Le contrat a été accepté sous ces conditions entre les différents maillons de la filière. Néanmoins, cette activité mériterait de s'adosser à un modèle économique pour assurer sa rentabilité auprès des producteurs (premier maillon de la filière) et la transparence dans la gestion des ressources (partage de la marge).

#### Les changements produits :

Globalement, les réalisations sont visibles et mobilisent environ 400 producteurs (apiculteurs, pépiniéristes et exploitants des jardins nutritifs), tout en bénéficiant indirectement à plusieurs dizaines de milliers de personnes. Toutefois, malgré l'efficacité démontrée de l'équipe de mise en œuvre, l'appropriation des AGR par les bénéficiaires reste limitée.

#### Les écarts éventuels et leurs explications :

Bien qu'il est vrai que les jardins nutritifs aient été mis en place comme prévu (4 jardins nutritifs équipés), les superficies exploitées totales sont réduites à ce jour. Elles devraient évoluer dans les mois à venir.

#### Conclusions :

En définitive, le Résultat 2, visant l'amélioration des revenus des populations à travers les activités génératrices de revenus basées sur les PFNL et la production de plants forestiers, présente des acquis contrastés. D'un côté, les réalisations physiques sont effectives et témoignent d'un effort important d'investissement et de mobilisation des bénéficiaires, en particulier des femmes. La production de plants forestiers apparaît comme une activité pertinente, rentable et bien appropriée, reposant sur un modèle économique fonctionnel qui génère des revenus concrets et contribue à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires.

D'un autre côté, les jardins nutritifs et les activités apicoles rencontrent des limites importantes en termes de fonctionnalité, d'organisation, de rentabilité et d'appropriation. Les contraintes foncières, techniques (notamment liées à l'eau), organisationnelles et l'absence de modèles économiques viables freinent leur exploitation optimale et impactent négativement la motivation des producteurs et productrices. Dans certains cas, ces difficultés compromettent même la durabilité des initiatives.

Ainsi, malgré des avancées notables, notamment dans la production de plants, l'atteinte de l'objectif global d'amélioration durable des revenus reste partielle. Elle nécessite un recentrage stratégique sur les activités les plus performantes, le renforcement de l'accompagnement technique et organisationnel, la sécurisation foncière, ainsi que la mise en place de modèles économiques adaptés afin de garantir une meilleure appropriation et une rentabilité durable des interventions.

Le **résultat 3** vise à améliorer la gouvernance de la stratégie et du plan d'actions de l'IGMVSS au Burkina Faso à travers l'amélioration de la concertation, du système de suivi-évaluation, du lien recherche-développement et de la visibilité nationale et internationale.

Constats :

### **1. Renforcement de la concertation et de la gouvernance multi-acteurs**

- Les cadres de concertation communaux (Boussé, Laye, Niou, Toéghin), provinciaux et régionaux, sont tenus et les accords de partenariat sont signés annuellement. Un enjeu reste la capacité d'absorption pour assurer le suivi sur l'ensemble des villages d'intervention. Les services techniques de l'agriculture des ressources animales et halieutiques ont participé activement aux actions de formation à travers la Direction provinciale, les chefs ZATA et les UAT.
- Mise en place de la Coalition nationale IGMVSS avec la tenue d'une réunion de coalition des acteurs de l'IGMVSS en décembre 2025 (58 personnes présentes). Ce sont principalement les ONGs et associations qui y ont participé. Il n'y avait pas de bailleurs. Des lettres d'intention, des accords de partenariats émanent de ces rencontres entre acteurs avec notamment association Tiipalga, ONG Tree Aid, Association ATI, Solidar Suisse, SOS Sahel, Association femmes 2000, APDR.
- Organisation et animation de conseils de direction avec la Direction régionale en charge de l'environnement.

### **2. Amélioration du système national de suivi-évaluation (SE)**

- Mise à jour annuelle des données du système de suivi-évaluation de l'IGMVSS, avec géolocalisation des réalisations
- Acquisition d'équipements pour la collecte et le suivi des données. Pour faciliter le suivi des activités sur le terrain, les structures déconcentrées et communales ont bénéficié d'appui logistique (véhicules et motos), équipement informatique, outils de collecte de données, GPS, Smart phone), carburant et frais de fonctionnement de la moto...
- Élaboration et mise en œuvre d'outils structurants :
  - Le manuel de suivi-évaluation du PRE-PCL/IGMVSS a été rédigé et validé. Il définit le dispositif institutionnel, les indicateurs, les outils de collecte et les mécanismes de reporting, afin d'assurer un suivi axé sur les résultats, le genre et la redevabilité des actions de l'IGMVSS.
  - intégration des indicateurs environnementaux, genre et résultats dans la base de données
- Contribution au suivi des indicateurs du cadre logique et à l'amélioration de la redevabilité institutionnelle

### 3. Renforcement du lien recherche – développement

- Appui à la **dynamisation du Conseil Scientifique et Technique (CST)** de l'IGMVSS :
  - organisation de sessions préalables à la constitution du CST,
  - révision des textes encadrant son fonctionnement afin de le rendre plus opérationnel.
- Le conseil scientifique a vu sa réunion constitutive se tenir en novembre 2025 près de 4 ans après le début du projet. Le retard du CST est d'abord un effet direct du retard global de mise en place de la gouvernance du programme et de la priorisation des actions dans les villages. Le retard est donc reconnu et traité comme un enjeu d'amélioration en cours.
- Il traduit surtout une difficulté classique dans ce type de programme : articuler efficacement la recherche scientifique avec l'action opérationnelle, dans un contexte institutionnel fragmenté.
- Une des conséquences est qu'actuellement aucune fiche technique n'a été élaborée à partir de publication de recherche alors que cela constitue un outcome intermédiaire et que cela serait d'utilité sur le terrain pour les bénéficiaires directs dont les femmes.
- Le conseil scientifique est constitué de chercheurs de l'INERA pour faciliter la mise à disposition de données scientifiques. La mise en place d'un conseil scientifique au Burkina Faso suit les recommandations de la coalition nationale. Il y a un grand risque que le conseil scientifique ne se réunissent plus dès que les fonds disponibles pour ses tenues ne seront plus disponibles.
- Suggestion : des fiches techniques pourraient être réalisées rapidement sur base des résultats de 2 étudiants en thèse de l'université Joseph Kiserbo sur les pratiques innovantes de récupération des terres.

#### 4. Visibilité et plaidoyer au niveau national et international

- Organisation de la **cérémonie officielle de lancement du PRE-PCL**, avec une forte mobilisation des autorités nationales et locales.
- Mise en œuvre progressive de la **stratégie de communication de l'IGMVSS** (supports, événements, couverture médiatique).
- Participation à des **side events internationaux**, notamment :
  - COP 28 (climat),
  - COP sur la désertification, pour valoriser l'expérience du Burkina Faso dans la mise en œuvre de l'IGMVSS.
- Appui à l'élaboration de documents stratégiques majeurs et plaidoyer :
  - **stratégie et plan d'actions IGMVSS**, La stratégie de l'IGMVSS BF a été introduite auprès de la Direction Générale de l'Economie et de la Planification en 2023. Elle a été acceptée en janvier 2026 et devient donc un document de référence au niveau national
  - plaidoyer pour l'évolution de la CN-IGMVSS vers une **Agence Nationale de la GMV** . Le plaidoyer pour le portage politique de la création d'une structure nationale est effectif. Un seul scénario est actuellement défendu : obtenir le statut d'agence nationale mais cela semble impossible à obtenir dans le contexte actuel.
  - Le taux de mise en œuvre de la stratégie de communication en pourcentage d'activités réalisées est déjà à 60 % en septembre 2025 pour une cible finale fixée à 50 %. On devrait plutôt parler ici de mise en œuvre du plan d'actions.

#### Conclusions :

La mise en œuvre du Résultat 3 a permis des avancées réelles dans la consolidation de la gouvernance de l'IGMVSS au Burkina Faso, notamment à travers l'opérationnalisation des cadres de concertation, le renforcement du système de suivi-évaluation et l'amélioration de la visibilité institutionnelle aux niveaux national et international. Ces acquis constituent des fondations importantes pour un pilotage plus cohérent et plus stratégique de l'Initiative.

Toutefois, le fonctionnement de certaines structures auxiliaires apparaît encore insuffisamment fluide et tend à générer des lenteurs qui freinent inutilement la mise en œuvre du projet. Ces structures devraient au contraire jouer un rôle moteur dans l'animation, la production de connaissances et la capitalisation, afin d'accélérer les résultats et d'optimiser l'impact global de l'IGMVSS. C'est notamment le cas du conseil scientifique.

Sur le plan du lien recherche-développement, le retard dans l'opérationnalisation du Conseil Scientifique et Technique a limité la production de fiches techniques pourtant essentielles pour la diffusion des innovations auprès des bénéficiaires, en particulier les femmes. Il est toutefois important de souligner que des fiches techniques peuvent encore être élaborées rapidement à partir de résultats scientifiques déjà disponibles, notamment ceux issus des universités et

centres de recherche. Dans cette perspective, le rôle du conseil scientifique devrait être recentré sur la facilitation de la valorisation, de la synthèse et de la diffusion des connaissances.

Il est à noter que plusieurs données clés du système de suivi-évaluation reposent sur les travaux de stagiaires, ce qui a permis d'alimenter le dispositif à moindre coût mais soulève des enjeux de continuité et de qualité. Un encadrement et un suivi plus réguliers de ces stagiaires seraient nécessaires afin de garantir la disponibilité, la fiabilité et l'exhaustivité des données produites. À ce stade, seuls les travaux relatifs aux mises en défens et au suivi des carrés de production ont donné lieu à des livrables exploitables.

Enfin, la réunion de la Coalition nationale des acteurs de l'IGMVSS constitue un outil pertinent pour renforcer la cohérence et la visibilité de l'Initiative, à condition que son rôle soit clairement compris et partagé. Cette plateforme doit avant tout favoriser le partage d'expériences, la cartographie du « qui fait quoi, où et quand ? », la constitution de partenariats en consortium et la mise à disposition de données actualisées sur les actions menées dans le cadre de la GMV au Burkina Faso. Une communication plus explicite sur ces objectifs est essentielle afin d'éviter toute perception selon laquelle les partenaires techniques et financiers seraient sollicités uniquement dans une logique de financement de la CN-IGMVSS, et leur permettre de renforcer leur engagement stratégique aux côtés de l'ensemble des acteurs, y compris les petites organisations de terrain.

## **2) Q2 : Capacité du système de suivi évaluation à rendre compte et à mesurer des changements induits par le projet / Cas spécifiques des femmes ?**

### Constats :

Le PRE-PCL s'est doté d'un dispositif structuré de suivi-évaluation, formalisé à travers un manuel de suivi-évaluation aligné sur les principes de la gestion axée sur les résultats et intégrant explicitement la dimension genre. Ce dispositif a permis de suivre de manière régulière l'exécution des activités, de renseigner les indicateurs du cadre logique et de produire des données quantitatives et qualitatives sur les résultats atteints.

Le système de suivi-évaluation du projet est capable de rendre compte des réalisations et des outputs, notamment en termes de superficies restaurées, de nombre de bénéficiaires directs, de formations réalisées, d'infrastructures mises en place et d'activités génératrices de revenus développées. La désagrégation de certaines données par sexe constitue un acquis, permettant de mesurer la participation des femmes aux activités du projet et leur accès aux bénéfices directs, notamment dans les domaines de la restauration des terres, des jardins nutritifs et des AGR.

Toutefois, l'analyse des données issues du suivi-évaluation et des rapports narratifs met en évidence des limites dans la capacité du système à capturer de manière fine les changements sociaux et de pouvoir induits par le projet, en particulier en ce qui concerne les femmes. La collecte des données de terrain étant en grande partie déléguée à des acteurs locaux, sans mécanismes systématiques de triangulation qualitative, le système rend principalement compte de la présence des femmes comme bénéficiaires, mais mesure encore insuffisamment leur niveau réel de contrôle sur les ressources, les revenus et les instances de décision.

Ainsi, bien que les indicateurs permettent de confirmer que les jardins nutritifs sont réservés aux femmes et que les taux de participation féminine atteignent ou dépassent les seuils fixés, le suivi-évaluation ne met pas toujours en évidence les dynamiques de gouvernance internes. Dans

plusieurs cas, les comités de gestion (COGES) des infrastructures productives sont dirigés par des hommes, ce qui limite l'expression du leadership féminin et relativise l'impact réel des actions sur l'autonomisation des femmes. Ces situations, constatées sur le terrain, restent toutefois peu visibles dans les outils classiques de suivi, centrés sur des indicateurs quantitatifs.

De même, les rapports de suivi montrent que lorsque les activités deviennent économiquement rentables, des phénomènes d'appropriation progressive par les hommes peuvent apparaître. Or, le système actuel de suivi-évaluation permet difficilement de mesurer ces changements de contrôle et de pouvoir intra-ménage ou intra-groupement, faute d'indicateurs qualitatifs spécifiques et de dispositifs de collecte adaptés (entretiens ciblés, suivi longitudinal, analyses différenciées femmes-hommes).

#### Conclusions :

En définitive, le système de suivi-évaluation du PRE-PCL dispose d'une bonne capacité à mesurer les réalisations, les résultats immédiats et l'atteinte des cibles chiffrées, y compris pour les femmes. Néanmoins, son potentiel à rendre compte des changements transformateurs, notamment en matière d'autonomisation féminine, de gouvernance inclusive et d'équité dans l'accès aux bénéfices, reste perfectible. Le renforcement du dispositif, à travers une meilleure triangulation des données, un accompagnement technique de proximité et l'intégration d'indicateurs qualitatifs sensibles au genre, apparaît comme un levier essentiel pour améliorer la qualité de l'analyse des impacts et orienter plus efficacement les décisions stratégiques du projet.

### **3) Q3 : Influence d'autres acteurs ou facteurs externes pour expliquer les écarts observés ?**

#### Constats :

Le PRE-PCL constitue une intervention pertinente et cohérente, avec des acquis significatifs. L'analyse des performances du PRE-PCL sur base des rapports RASERA disponibles (2022–2024) montre toutefois des écarts ponctuels entre les cibles prévues et les réalisations effectives, notamment au démarrage du programme et pour certains indicateurs spécifiques (réduction CO<sub>2</sub>, production scientifique, indicateurs de rendement).

Ces écarts ne relèvent pas uniquement de facteurs internes au projet. Ils s'expliquent en grande partie par des influences institutionnelles, politiques, techniques et partenariales externes.

#### **Facteurs institutionnels et politiques nationaux**

##### ⇒ **Instabilité institutionnelle et retards administratifs (2022–2023)**

Le démarrage du programme a été affecté par le contexte institutionnel national marqué par une instabilité politique et des retards administratifs. La non-signature de la convention de partenariat en 2022 a entraîné un report de plusieurs activités stratégiques, notamment en matière de gouvernance et d'animation institutionnelle.

Les textes officiels relatifs à la création du programme, à l'Unité de Gestion Permanente (UGP) et au Comité de Pilotage n'ont été obtenus qu'en 2024, alors que le projet avait démarré en 2022. Avec comme conséquence, un ralentissement du fonctionnement formel des instances de gouvernance.

##### ⇒ **Contexte politique et sécuritaire**

Le Burkina Faso évolue dans un contexte marqué par :

- une transition politique suite aux changements de régime ;
- un environnement sécuritaire fragile dans certaines régions ;
- une réorientation des priorités nationales vers la sécurité et la souveraineté alimentaire.

Toutefois, la région d'intervention (Plateau Central) n'a pas été directement affectée par l'insécurité, ce qui a limité l'impact opérationnel sur les activités terrain.

L'influence du contexte s'est plutôt traduite par :

- une charge administrative accrue (notamment obligations comptables et réglementaires)
- une vigilance accrue des autorités vis-à-vis des ONG et partenaires techniques.

Globalement, l'impact sécuritaire direct sur les résultats techniques du projet reste modéré, mais l'environnement institutionnel a contribué à ralentir certains processus administratifs.

⇒ **Influence des partenaires et dynamique partenariale**

- Surcharge ponctuelle institutionnelle

Des ralentissements ponctuels ont été relevés dans le suivi opérationnel ainsi que dans certaines activités liées au suivi-évaluation et à la production scientifique. IL semblerait que cela soit du au fait que la Coordination nationale ait du se concentrer sur plusieurs projets en même temps entraînant une dispersion temporaire des capacités institutionnelles. Des interrogations émergent : est-ce bien le rôle de la CN d'être dans la mise en œuvre des projets ? Des ressources humaines pour la veille et la rédaction de projet ne serait-elle pas judicieuse .

- Externalisation corrective et rôle des ONG partenaires

Face à ces contraintes, le projet a renforcé ou élargi ses partenariats opérationnels dont la collaboration structurée avec l'ONG Tiipaalga pour les Mises en Défens et la diffusion des foyers améliorés et la délégation du suivi de proximité des producteurs à l'association Tind Yaalgré (ATY).

Ces partenariats ont joué un rôle déterminant dans l'accélération des résultats terrain.

Les Effets positifs constatés sont le dépassement des cibles de superficies restaurées à mi-parcours, la forte diffusion des foyers améliorés, une augmentation rapide des surfaces sous techniques GDT.

L'intervention d'acteurs tiers a donc eu un effet correctif et accélérateur significatif, permettant de compenser les lenteurs institutionnelles initiales.

⇒ **Contraintes techniques et facteurs exogènes spécifiques**

- Retard dans la certification carbone (Gold Standard)

Bien que le nombre de foyers améliorés construits dépasse largement les prévisions, l'indicateur relatif à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> affiche un taux d'atteinte nul à ce stade. Ce décalage s'explique exclusivement par la durée du processus de certification auprès de l'organisme externe (Gold Standard), indépendant du projet. Il s'agit donc d'un écart de mesure et non d'un écart de performance réelle. Un calendrier de remise des crédits carbone a été établi par CO2Logic, l'organisme qui s'occupe de la validation et certification par Gold Standard. Les crédits liés aux deux premières années du projet seront émis d'ici fin 2026.

- Difficultés initiales de collecte de données (Indicateur IRC)

En 2023, l'Indice de Rendement Céréalière Interannuel (IRC) n'a pas pu être calculé en raison d'une collecte de données insuffisamment rigoureuse par le partenaire opérationnel.

Cet écart est lié à des capacités techniques initialement limitées en suivi agronomique détaillé et à l'absence de dispositif dédié de suivi scientifique.

Une solution corrective a été mise en œuvre en 2024 via la collaboration avec une université, permettant la collecte rigoureuse des données nécessaires.

Cet épisode illustre l'influence des capacités techniques des partenaires externes sur la qualité du reporting.

- Retards liés aux prestataires techniques

Des retards ponctuels ont été observés dans la réalisation de certaines infrastructures (forages, clôtures), liés à des ajustements techniques ou à des corrections exigées avant validation et paiement.

Ces écarts relèvent de la performance de prestataires privés et non d'un déficit de planification interne.

⇒ **Influence des dynamiques financières et stratégiques**

- Effet levier des financements additionnels

Les financements complémentaires obtenus en cours de programme (AWAC, AWEX, ENABEL, FEM 8) ont eu un impact structurant.

Ils ont permis la mise à l'échelle des Mises en Défens, la protection des berges du barrage de Ziga et l'extension des superficies restaurées.

Cette dynamique explique en grande partie la surperformance observée pour le Résultat 1 (restauration des terres) à mi-parcours.

Il est toutefois à noter que plusieurs partenaires techniques et financiers induisent plusieurs systèmes de reporting, des exigences de suivi différentes, une gestion parallèle de budgets ce qui peut engendrer une surcharge administrative, des besoins accrus de compétences en gestion financière et des risques d'erreurs ou de mauvaise absorption des fonds.

- Alignement avec les priorités nationales (offensive agropastorale)

La réorientation nationale vers la sécurité alimentaire et les investissements structurants dans l'agriculture a favorisé l'alignement stratégique du projet avec les priorités gouvernementales. Cet alignement a notamment renforcé la légitimité institutionnelle du programme et l'acceptabilité politique.

Quelques constats en interne :

Bien que des concertations aient eu lieu lors de la formulation du PRE-PCL, on nous a relayé à plusieurs reprises la faible implication des acteurs locaux lors de la phase de conception. Le fait de n'avoir pas rencontré les personnes en poste aujourd'hui dans la phase de formulation a contribué à des difficultés ultérieures en matière d'appropriation du projet, de motivation,

d'engagement des bénéficiaires et de sécurisation foncière. Le remplacement des maires élus (phase de formulation) par les PDS (phase de mise en œuvre) explique en partie cet état de fait.

Un travail d'appropriation demeure nécessaire afin de favoriser l'adhésion et l'implication des acteurs institutionnels et des communautés locales.

Les études préalables n'ont pas suffisamment pris en compte le caractère pénible du travail d'arrosage, en particulier pour les femmes impliquées dans les jardins nutritifs. Bien que ces jardins aient été équipés, tous ne sont pas pleinement fonctionnels, contrairement aux prévisions initiales du projet. Cette situation est notamment liée à des problèmes d'aménagement non anticipés lors de la conception. A l'avenir, une petite étude de faisabilité serait à prévoir avant chaque aménagement.

Par ailleurs, un manque de rigueur dans la réception provisoire des travaux d'équipement d'un jardin nutritif a été constaté, ce qui a conduit, dans ce cas, à l'abandon d'équipements.

La réalisation des fiches techniques doit être envisagée comme des outils à l'accompagnement des bénéficiaires dès la mise en place des activités et par la suite comme outil de capitalisation. Il faut dès lors envisager 2 voies pour leur réalisation : (1) s'appuyer sur des résultats existants en début de projet et s'activer à les diffuser, (2) capitaliser les résultats du projet en produisant de nouvelles fiches pour de futurs bénéficiaires. L'objectif dans le PRE-PCL étant d'améliorer rapidement la vulgarisation, la première voie devrait être privilégiée d'autant qu'elle ne nécessite pas de validation scientifique supplémentaire.

La mise en place des Activités Génératrices de Revenus (AGR) n'a pas été suffisamment accompagnée par des comptes d'exploitation détaillés, limitant l'analyse de leur rentabilité réelle et la capacité des bénéficiaires à prendre des décisions économiques éclairées. Les apprentissages se font en cours de projet. A l'avenir, une capitalisation des données existantes à l'échelle nationale voire régionale pourrait aider davantage dans l'aide à la décision.

Le dispositif de suivi-évaluation souffre d'un manque de disponibilité et de partage de certaines données déjà collectées par des acteurs tiers (autres projets au Burkina Faso se relevant de l'IGMVSS). Ces données, bien que pertinentes, n'ont pas été transmises à la cellule de suivi-évaluation, privant ainsi l'équipe de la Coordination Nationale (CN) d'une lecture fidèle des réalités de terrain et d'une vision systémique des effets du projet. À titre d'exemple, les thèses de doctorat conduites par des étudiants ainsi que les données produites par l'association Beoog Neere, notamment celles relatives à la réduction des émissions de carbone, n'ont pas encore été intégrées au dispositif de suivi.

Les conflits d'agenda et les lourdeurs administratives sont avancés comme justification des retards majeurs dans la mise en place des deux structures coalition nationale et conseil scientifique. Cela aura un impact indéniable sur les résultats recherchés au travers de ces structures.

### Conclusions :

Les écarts observés entre les cibles et les réalisations du PRE-PCL s'expliquent largement par des facteurs externes au projet. Les changements institutionnels nationaux, les retards administratifs et la formalisation tardive des instances de gouvernance ont ralenti le démarrage et certains processus clés. Par ailleurs, le contexte politique et les exigences réglementaires accrues ont alourdi la gestion administrative sans toutefois compromettre significativement les activités terrain.

Les capacités variables des partenaires, les délais liés à des prestataires techniques ainsi que des processus indépendants du projet (notamment la certification carbone Gold Standard) ont également influencé le rythme et la mesure des performances. À l'inverse, l'intervention d'ONG partenaires et la mobilisation de financements additionnels ont joué un rôle correctif et accélérateur déterminant, expliquant certaines surperformances, notamment en matière de restauration des terres.

Globalement, les écarts constatés traduisent moins un déficit de performance technique qu'un environnement institutionnel, partenarial et stratégique complexe, ayant à la fois freiné et, par moments, renforcé la dynamique du projet.

#### **4) Q4 : prise en compte des hypothèses, conditions préalables et risques mentionnés dans la logique d'intervention**

##### Constats :

Trois grands risques étaient envisagés dans la stratégie d'intervention du projet PRE-PCL : les aléas climatiques, la fragilité sécuritaire et la perturbation des activités par le COVID 19.

Les risques liés au COVID 19 n'ont pas présentés d'incidence sur le déroulement du projet.

La zone d'intervention du projet n'est actuellement pas une zone d'insécurité majeure. Il est possible d'accéder physiquement aux communes et sites d'intervention pour le suivi, la formation et l'appui technique.

Les risques les plus élevés relèvent des aléas climatiques. Il convient de mentionner que sur la période de mise en œuvre du projet, le risque climatique n'a pas été vécu en ce sens que le pays a été gratifié d'une pluviométrie acceptable. Les mesures anticipatives d'adoption de techniques adaptées ont été mises en place.

Par contre la pression foncière est importante dans cette partie du pays où la terre est devenue une « marchandise » de telle sorte que de nombreuses velléités d'accaparement de terre émergent, d'où les conflits autour de la moindre parcelle. Les sites d'intervention du projet ne sont pas épargnés, ce qui requiert des mesures de sécurisation foncière pour les Jardins Nutritifs, les bosquets, les forêts etc.

Au-delà des risques majeurs, les conditions préalables mentionnées concernaient :

- la disponibilité et la continuité des financements : les financements prévus tant au niveau de la DGD/APEFE que de l'Etat doivent être effectivement mobilisés et décaissés dans les délais ; la contribution financière étatique ne se débloque qu'en novembre voir décembre et les dépenses doivent être clôturées pour la fin de l'année civile. C'est un souci majeur au niveau du projet. Ex en 2024, la contrepartie nationale était de 31 800 000 cfa, seul 55,5 % du montant total ont pu être consommé faute de temps pour l'exécution. Les retards en la matière sont aussi à imputer aux difficultés de collecter et de traiter les pièces comptables à temps ce qui ralentit le processus de justification et par la suite de décaissement. Il ne nous a pas été signalé de problème de décaissement du côté de l'APEFE,
- la stabilité politique et institutionnelle permettant la continuité des politiques publiques environnementales et de la coopération internationale. Il est à noter

- qu'en janvier 2026 pendant notre présence, un changement ministériel est intervenu portant la création du Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, des Ressources Animales et Halieutiques (MAERAH). Ce changement résulte de la fusion du précédent ministère avec certaines compétences de celui de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement. La hiérarchisation des priorités par le nouveau ministère représente un risque pour la reconnaissance institutionnelle de la CN IGMVSS dans le laps de temps restant au PRE-PCL,
- l'Engagement effectif des institutions partenaires (CN-IGMVSS, ministères, collectivités territoriales, services déconcentrés). La collaboration avec les services techniques déconcentrés et les collectivités territoriales est effective. Les relations avec le ministère de l'environnement étaient effectives jusqu'à sa dissolution
  - La tenue régulière des COPILs. La première réunion du COPIL s'est tenue le 30 décembre 2024. Deux autres ont suivis en 2025 (03/10/2025 et 30/12/2025).

#### Conclusions :

L'analyse des risques et des conditions préalables du projet PRE-PCL montre que, malgré un contexte globalement favorable en matière sanitaire, sécuritaire et climatique, plusieurs facteurs structurels continuent d'influencer la mise en œuvre optimale des activités.

Les aléas climatiques demeurent un risque latent. En revanche, la pression foncière apparaît comme un enjeu majeur nécessitant une attention particulière et la mise en place de mécanismes de sécurisation durables pour les sites d'intervention.

Par ailleurs, les contraintes liées aux délais de mobilisation des financements nationaux et les évolutions institutionnelles récentes constituent des défis importants pour la continuité et la reconnaissance du projet. Dans ce contexte, le maintien de l'engagement des partenaires institutionnels, l'amélioration des mécanismes de décaissement et la régularité des cadres de concertation, notamment les COPILs, seront déterminants pour assurer la poursuite et la consolidation des acquis du projet.

#### **5) Q5 : satisfaction des bénéficiaires, groupes cibles et partenaires (par rapport à la pertinence et à la qualité) ?**

##### Constats :

Les bénéficiaires expriment une satisfaction globale élevée vis-à-vis des interventions du projet, en particulier en ce qui concerne la pertinence des **techniques promues** et la qualité de l'accompagnement technique.

La vulgarisation des techniques agricoles (Zaï, demi-lunes, cordons pierreux, bandes enherbées, compostage, RNA, mises en défens, foyers améliorés) a connu un fort taux d'adoption, traduisant leur adéquation avec les réalités agroécologiques locales. Les producteurs déclarent être satisfaits des résultats obtenus, notamment en matière d'amélioration des rendements agricoles et de **récupération des terres dégradées**.

Cette satisfaction est renforcée par une acceptation sociale marquée et une participation active des populations locales aux actions de restauration des terres et de gestion durable des ressources naturelles. Les bénéficiaires ont progressivement renforcé leur appropriation des

activités, passant d'une phase initiale d'hésitation à une implication plus soutenue dès l'apparition des premiers résultats tangibles.

*« Les techniques que le projet nous a montrées correspondent bien à nos sols. Avec le Zaï, les demi-lunes et le compost, même les terres fatiguées donnent maintenant. »*

— Productrice, commune de Niou

*« Avant, on faisait le travail sans vraiment comprendre. Aujourd'hui, on sait pourquoi on met les cordons pierreux ou les bandes enherbées, et on voit les résultats dans nos champs. »*

— Producteur, bénéficiaire des formations GDT

*« Les animateurs viennent régulièrement sur le terrain. Ils corrigent nos erreurs et nous accompagnent jusqu'à ce que nous maîtrisions les techniques. »*

— Producteur bénéficiaire

La satisfaction des bénéficiaires concernant les **AGR** apparaît plus nuancée. Un engouement nettement plus fort est observé autour des pépinières, comparativement aux autres AGR.

Grâce à l'appui technique et organisationnel de l'APEFE, les bénéficiaires, notamment les femmes, ont amélioré leurs compétences en production de plants. Dans la commune de Laye, cette dynamique a permis la production de 28 053 plants au cours de l'année en cours, malgré un démarrage initialement marqué par une faible appropriation. Les premiers revenus générés ont constitué un facteur déterminant de satisfaction, incitant les pépiniéristes à s'engager durablement dans l'activité.

À l'inverse, les jardins nutritifs suscitent une satisfaction plus mitigée. Bien qu'ils contribuent à l'amélioration de l'alimentation des ménages, leur faible diversification des spéculations et leur dimensionnement actuel limitent leur capacité à répondre pleinement aux besoins nutritionnels et économiques des ménages.

*« Au début, nous doutions un peu, surtout pour les pépinières. Mais dès que nous avons vendu les premiers plants, tout le monde a compris que ça marche. »*

— Femme pépiniériste, commune de Laye

*« Les formations étaient pratiques et bien expliquées. Quand on a commencé à gagner de l'argent, notre motivation a beaucoup augmenté. »*

— Membre de groupement féminin

*« Les jardins nutritifs nous aident pour la sauce, mais ce n'est pas suffisant pour toute l'année. Si on pouvait cultiver plus de spéculations, ce serait mieux. »*

— Femme bénéficiaire, commune de Laye

*« Le problème, c'est surtout la terre. Tant que les questions foncières ne sont pas réglées, certaines femmes hésitent à s'engager pleinement. »*

— Membre de groupement féminin

L'un des marqueurs forts de satisfaction exprimé par les bénéficiaires concerne l'**amélioration** tangible de leurs **conditions de vie**. Les femmes du groupement Pougnooma de Nabrabogo, formées aux techniques de GDT, déclarent une augmentation de leurs revenus agricoles et une amélioration significative de la sécurité alimentaire.

Les bénéficiaires témoignent être passés de un repas par jour à deux ou trois repas quotidiens, traduisant l'impact direct et perçu des interventions du projet. Les gains financiers enregistrés

par plusieurs membres du groupement, issus de la vente de haricot, de céréales et des productions apicoles, renforcent la perception positive de la qualité et de la pertinence des actions menées.

Le cas du rucher de Gantin, avec des récoltes régulières et des revenus estimés à 195 000 FCFA, illustre également la satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis des activités génératrices de revenus bien encadrées et adaptées au contexte local.

*« Grâce à la production de haricot et aux nouvelles techniques, j'arrive maintenant à vendre une partie de ma récolte. Avant, je ne pouvais pas. »*

— Membre du groupement Pougnooma, Nabrabogo

*« Avec le rucher, nous avons vu un résultat concret. Les récoltes sont régulières et l'argent est partagé entre les membres. Cela nous encourage à continuer. »*

— Membre du rucher de Gantin

*« L'apiculture nous apporte un revenu sans détruire la forêt. C'est une activité qui respecte notre environnement. »*

— Bénéficiaire des MED

Les partenaires institutionnels et techniques expriment une appréciation globalement positive de la qualité de mise en œuvre du projet. Les autorités administratives et communales soulignent la bonne collaboration instaurée, notamment à travers l'organisation d'ateliers de présentation du projet et l'accompagnement des cadres de concertation aux niveaux communal et régional.

*« Le projet nous a toujours associés aux activités. Cela a facilité l'adhésion des populations et la réussite des actions. »*

— Responsable communal

Selon le service de l'environnement, l'ensemble des activités planifiées a été réalisé, et les écarts observés sont jugés peu significatifs, relevant principalement des défis liés à l'ingénierie sociale et à l'appropriation des réalisations par les bénéficiaires.

Toutefois, certaines réserves ont été formulées par les autorités communales de Laye, en particulier sur la faible exploitation des jardins nutritifs et la nécessité d'élargir leur accès à un plus grand nombre de producteurs afin d'en améliorer l'impact et la satisfaction globale.

Malgré une satisfaction générale, plusieurs contraintes ont influencé le niveau de satisfaction de certains groupes cibles :

- les problèmes fonciers, qui ont limité la participation des femmes aux jardins nutritifs et aux espaces de ressources partagées ;
- la nécessité d'un accompagnement additionnel pour l'obtention du visa cadastral ;
- la diversification insuffisante des spéculations dans les jardins nutritifs, réduisant leur rentabilité et leur contribution nutritionnelle.

Ces éléments, bien que n'ayant pas remis en cause l'efficacité globale du projet, constituent des points d'amélioration susceptibles d'accroître la satisfaction et l'appropriation des actions à moyen et long termes.

Conclusions :

Dans l'ensemble, le projet a généré un bon niveau de satisfaction auprès des bénéficiaires, des groupes cibles et des partenaires, en raison de la pertinence des techniques promues, de la qualité de l'accompagnement et des résultats concrets obtenus en matière de restauration des terres, d'amélioration des revenus et de sécurité alimentaire. Les témoignages recueillis confirment une appropriation progressive mais durable des interventions, renforcée par des impacts tangibles sur les conditions de vie. Toutefois, les limites observées, notamment liées aux contraintes foncières et à la faible diversification/exploitation des jardins nutritifs, appellent à des ajustements ciblés afin de consolider les acquis et d'accroître la satisfaction et l'impact du projet à moyen et long termes.

⇒ Le cas de la coordination nationale comme bénéficiaire direct du projet ;

La Coordination nationale a contribué à la mise en place d'un système permettant de renseigner régulièrement les indicateurs de performance, de produire des rapports narratifs et financiers, et d'alimenter la base de données nationale de l'IGMVSS. Cette structuration constitue un acquis important et a renforcé la redevabilité du projet vis-à-vis des autorités nationales et de l'agence panafricaine pour l'IGMVSS. Toutefois, l'expérience de mise en œuvre a mis en évidence que la capacité de la Coordination nationale à assurer une supervision rapprochée de la qualité des données collectées reste contrainte, en raison de la forte dépendance vis-à-vis des acteurs décentralisés et du recours limité à des mécanismes systématiques de triangulation qualitative.

La Coordination nationale ne dispose pas encore de mécanismes opérationnels suffisamment outillés pour détecter et corriger, en temps réel, les dynamiques d'appropriation des bénéficiaires ou de marginalisation des femmes dans les instances de décision locales. De même, la prise en compte des enjeux de gouvernance inclusive, notamment la représentation et le leadership des femmes dans les comités de gestion, reste encore insuffisamment systématisée dans les orientations et le suivi assurés par la Coordination nationale.

S'agissant de la gouvernance et de la coordination multi-acteurs, la CN-IGMVSS a facilité la visibilité des actions de l'IGMVSS menées au Burkina Faso.

Enfin, au regard des enseignements tirés du PRE-PCL, la Coordination nationale apparaît aujourd'hui à un tournant stratégique. Les résultats obtenus confirment la pertinence de son rôle de pilotage, tout en soulignant la nécessité de faire évoluer son positionnement vers une fonction davantage orientée vers l'apprentissage, l'analyse critique et l'adaptation stratégique.

## **6) Q6 : nécessité ou pas d'une révision de la théorie du changement ?**

### Constats :

La théorie du changement du PRE-PCL repose sur l'hypothèse centrale selon laquelle la diffusion de bonnes pratiques de gestion durable des terres, combinée au développement d'activités génératrices de revenus et au renforcement de la gouvernance, conduit mécaniquement à l'amélioration durable des moyens d'existence des populations, y compris des femmes, et à l'inversion de la tendance à la dégradation des terres. Les résultats atteints en septembre 2025 confirment en grande partie la validité de cette logique d'intervention, notamment en ce qui concerne les effets biophysiques et les résultats économiques immédiats.

Toutefois, l'analyse croisée des données de suivi-évaluation, des rapports narratifs et des observations de terrain met en évidence que certaines hypothèses clés de la théorie du changement méritent d'être réinterrogées, afin de renforcer la portée transformative du projet dans sa phase restante.

Premièrement, la théorie du changement suppose que l'accès des femmes aux activités et aux ressources productives entraîne automatiquement leur autonomisation économique et décisionnelle. Or, la mise en œuvre montre que si les femmes participent effectivement aux activités et bénéficient des infrastructures (jardins nutritifs, AGR), elles ne contrôlent pas toujours les instances de gouvernance ni les bénéfices générés lorsque les activités deviennent rentables. Les phénomènes d'appropriation progressive par les hommes, observés dans certains contextes, indiquent que la relation entre participation, rentabilité et pouvoir décisionnel n'est ni linéaire ni automatique.

Deuxièmement, la TdC actuelle accorde une place limitée aux dynamiques sociales et normatives qui influencent la répartition du pouvoir au sein des ménages, des groupements et des comités de gestion. Les rapports montrent que même dans des dispositifs explicitement réservés aux femmes, les structures de gouvernance restent majoritairement masculines, ce qui constitue un frein structurel à l'atteinte des changements attendus en matière d'égalité de genre. Cette dimension n'est pas suffisamment explicitée dans la chaîne de résultats actuelle.

Troisièmement, la théorie du changement repose sur l'hypothèse que le système de suivi-évaluation permet de capter les changements induits par le projet. Or, si le dispositif est performant pour mesurer les réalisations et les résultats quantitatifs, il demeure moins outillé pour documenter les changements qualitatifs, notamment les transformations sociales, les rapports de pouvoir et les trajectoires d'autonomisation des femmes. Cette limite affecte la capacité du projet à valider ou à invalider certaines hypothèses clés de la TdC.

Dans ce contexte, une révision ciblée de la théorie du changement apparaît pertinente pour la suite du projet et pour des projets futurs. Cette révision ne nécessite pas une refonte complète, mais plutôt un ajustement stratégique visant à :

- expliciter les hypothèses sociales et de genre sous-jacentes à l'intervention ;
- intégrer des mécanismes intermédiaires dédiés au renforcement du leadership féminin et à la gouvernance inclusive ;
- renforcer le lien entre activités, résultats économiques et changements de pouvoir effectifs ;
- mieux articuler la TdC avec un système de suivi-évaluation capable de mesurer ces changements de manière qualitative et différenciée.

### Conclusions :

La révision de la théorie du changement du PRE-PCL constitue une opportunité d'apprentissage et d'amélioration, permettant de consolider les acquis, de corriger les angles morts identifiés et de maximiser l'impact durable du projet, en particulier pour les femmes. A ce titre, la révision de la théorie du changement et le renforcement du suivi-évaluation sensible au genre constituent des opportunités pour la Coordination nationale de consolider son leadership, d'améliorer la qualité des interventions futures et de renforcer l'impact durable de l'IGMVSS au Burkina Faso.

### A retenir :

- La participation des femmes n'implique pas automatiquement leur autonomisation. Des mécanismes spécifiques de gouvernance et de leadership féminin sont nécessaires.

- La rentabilité économique peut renforcer ou affaiblir l'équité de genre. Sans garde-fous, les bénéficiaires peuvent être accaparés par les hommes.
- Le changement social est non linéaire. Il nécessite du temps, un accompagnement continu et des ajustements adaptatifs.
- Le Suivi Evaluation doit dépasser la mesure des outputs pour documenter les changements de pouvoir, de contrôle et de normes sociales

## 11.2. Critère n°2 : Cohérence externe

### 1) Q8 : Quelles sont les articulations actuelles entre les principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'IGMVSS ?

#### Constats :

- ⇒ **Dans le cadre du PRE-PCL**, des protocoles de collaboration ont été signés avec les associations Tiipalga et ATY pour la mise en œuvre de plusieurs activités du projet (MED, JN, Foyers 3P, ruchers, production de fumure organique, formation et sensibilisation), ainsi qu'avec des associations et coopératives de pépiniéristes pour la production de plants.
- ⇒ La mise en œuvre du projet a mobilisé plusieurs acteurs : associations, communes, écoles et services techniques déconcentrés (environnement, agriculture, élevage, eau). Le suivi-évaluation a impliqué la DGESS, les directions régionales et provinciales, les services communaux et les associations partenaires. Tiipalga a assuré la vulgarisation des F3P, la mise en défens et les ruchers, tandis qu'ATY s'est chargée de la production de fumure organique, de la GDT, de la formation et du suivi des producteurs. Toutefois, les services agricoles reconnaissent des insuffisances dans le suivi de certaines activités, comme le compostage, et recommandent l'organisation de concertations et de bilans après les grandes étapes du calendrier agricole afin d'ajuster le projet si nécessaire.
- ⇒ Globalement, dans le cadre du PRE-PCL, les parties prenantes partagent les mêmes données d'exécution, ce qui témoigne d'une bonne synergie d'action entre les services techniques, les autorités locales et les responsables du projet. Il y a donc collaboration entre acteurs au sein d'un même projet/programme.
- ⇒ Certains comités existent au travers desquels des partenaires se retrouvent ex. Le Comité d'Orientation et de Concertation Régional (COC/R) du Portefeuille Thématique Climat Sahel (PTCS) (instance stratégique clé visant à renforcer la résilience climatique dans quatre pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal) via des actions de restauration des écosystèmes). Les critères de localisation sont semble-t-il pris en compte par les grands bailleurs pour se répartir sur le territoire. Il y a toutefois une forte demande qu'il y ait une concertation à l'échelle de l'IGMVSS et qu'elle puisse être orchestrée par la CN IGMVSS (= rôle principal).
- ⇒ Tous les acteurs œuvrant dans la zone de la bande de la grande muraille verte se réfèrent à l'IGMVSS dans leurs documents de projets car cela peut être pourvoyeur de fonds. La CN IGMVSS est parfois sollicitée lors de la formulation. Mais lors de la

mise en œuvre et du suivi-évaluation, il n'y a pas de travail commun avec la coordination nationale qui est pourtant le maillon qui transmet les indicateurs de suivi à la DGSS (nombre restreint) puis à l'agence panafricaine. C'est notamment le cas pour la BAD, la BOAD, la FAO.

- ⇒ La DGSS qui est responsable du suivi-évaluation des projets menés au Burkina Faso nous renseigne le suivi de 36 projets actuellement (2025) au Burkina Faso tous domaines et localisations confondus. Elle constate que chaque projet qui envoie ses données, transmettent des données très variées qu'il est difficile, jugé impossible, de compiler. Dès lors, les informations compilées pour les projets concernent principalement les taux d'exécution et les taux de décaissement.
- ⇒ Les critères techniques compilés concernent quand même les superficies de terres récupérées et le nombre de forages installés.
- ⇒ La tendance dans les politiques actuelles au Burkina Faso comme ailleurs est de faire ressortir principalement les indicateurs de réalisation « hard » et non plus le soft (formations, ateliers...). Dès lors, il est fortement conseillé à la CN IGMVSS de faire ressortir surtout les indicateurs « hard ».
- ⇒ Les nouveaux ratios demandés par la présidence sont de 85 % d'investissements et réalisations concrètes sur le terrain et 15 % de fonctionnement. (avec un souhait futur d'arriver à 95%...). Les formations pour utiliser le hard étant incluses dans les investissements. En même temps, la réglementation oblige la présence dans les copils et l'indemnisation des participants...
- ⇒ Notons qu'il n'y a pas de sécurisation des données et que le dispositif intégré de suivi-évaluation n'est pas encore opérationnel. Les serveurs sont là mais pas installés
- ⇒ Il n'y a pas de transmission de données de la DGSS vers l'agence panafricaine de l'IGMVSS. Ce rôle est celui de la CN IGMVSS.
- ⇒ Le dispositif de suivi évaluation du projet permet de collecter les informations relatives au projet. Cependant par rapport à la théorie du changement, il convient de mentionner que la thématique relative à la gestion durable des terres est portée par d'autres organisations comme Le Conseil national pour le développement durable (CNDD), structure de mission placée sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'environnement (MEEA) et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Cette structure héberge l'Observatoire national du Développement Durable (ONDD) qui apporte un appui au SP/CNDD sous la forme d'un système de surveillance et de suivi-évaluation de l'environnement et du développement durable. la Direction Générale des Aménagements Hydro-Agricoles et du Développement de l'Irrigation (DGAHDI), structure du ministère de l'agriculture intervient également dans diverses thématiques portées par l'IGMVSS. Selon un responsable de la FAO, il est important de créer des synergies d'action en sus de la révision du positionnement institutionnel de la CN-IGMVSS.
- ⇒ OXFAM nous signale que l'APEFE avait autrefois le lead sur le volet environnement dans la cadre stratégique commun des ACNGs belges.

### Conclusions :

L'analyse des articulations entre les principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'IGMVSS met en évidence une dynamique contrastée. À l'échelle des projets, notamment dans le cadre du PRE-PCL, les collaborations apparaissent structurées et fonctionnelles. Des protocoles formels encadrent les partenariats avec les associations (Tiipalga, ATY), les coopératives de pépiniéristes, les communes, les écoles et les services techniques déconcentrés. Les rôles sont globalement bien répartis et les données d'exécution sont partagées, traduisant une synergie opérationnelle réelle entre acteurs d'un même programme.

Cependant, cette coordination opérationnelle demeure largement circonscrite à chaque projet. Bien qu'il existe un cadre de concertation national autour du programme budgétaire des ressources forestières et fauniques, à l'échelle inter-projets et inter-programmes, il n'existe ni cadre de concertation structuré, ni de mécanisme opérationnel d'harmonisation à l'exception de la coalition nationale qui émerge au niveau de la CN IGMVSS. Bien que les grands bailleurs tiennent compte des critères de localisation, l'absence d'orchestration globale limite la cohérence territoriale et stratégique de l'ensemble des interventions. La CN IGMVSS, pourtant investie d'un rôle central de coordination et de transmission des indicateurs vers la DGESS et l'Agence panafricaine, n'est que marginalement associée aux phases de mise en œuvre et de suivi-évaluation. Cette situation affaiblit la consolidation des résultats à l'échelle nationale et régionale.

Par ailleurs, le dispositif de suivi-évaluation à l'échelle nationale présente des faiblesses structurelles : hétérogénéité des données transmises par les projets, difficulté de compilation, absence de sécurisation des données et non-opérationnalisation du système intégré malgré la disponibilité des équipements.

En définitive, si des bases solides de collaboration existent au niveau des projets, l'enjeu majeur demeure dans le renforcement du pilotage stratégique, de la coordination inter-acteurs et de l'intégration du suivi-évaluation à l'échelle nationale et internationale.

### **2) Q9 : Leurs contributions sont-elles coordonnées, complémentaires, redondantes, contradictoires ?**

#### Constats :

- ⇒ « *Aujourd'hui, il n'y a pas de « concurrence » entre PTFs car ils sont moins nombreux et les besoins sont grands* ». Les bailleurs se rencontrent au niveau de la TROIKA mensuellement. On peut noter que c'est très organisé au niveau de l'humanitaire (vu les urgences) mais que ça l'est moins au niveau du développement.
- ⇒ A l'échelle des villages et dans le cas du PRE-PCL, on note que dans la commune de Niou, l'ODE conduit des actions de CES/DRS. Cependant, il n'y a pas de concertation sur les synergies possible dans 5 villages d'intervention. Il a été également évoqué l'intervention d'autres acteurs comme le PAM, le PACES, le SPAgricult. Il n'y a pas à proprement parler de concertation entre ces acteurs mais les communes concernées ont une vision globale des interventions. En termes d'effets conjugués des actions des intervenants, il pourrait être difficile à un moment donné de faire la part des choses dans l'identification des effets propres à chaque intervention.

- ⇒ Un point d'attention particulier de la part de tous les acteurs restent la récupération des terres ; c'est une activité commune à beaucoup de projets et en lien direct avec les politiques nationales.
- ⇒ Dans la zone d'action du projet et selon les entretiens menés, il n'y pas actuellement, d'actions majeures de terrain qui soient contradictoires. On relève toutefois un conflit sur l'utilisation de l'eau pour les jardins nutritifs et pour la consommation comme eau de boisson. Les bénéficiaires souhaiteraient que l'on favorise l'eau de boisson avant l'eau pour les jardins nutritifs.
- ⇒ Les conflits agriculteurs/éleveurs sont toujours un risque endogène à gérer en amont.
- ⇒ Ce qui émerge, ce sont surtout des contradictions de gouvernance / positionnement (qui "fait quoi ?"). C'est ce qui a pu être relevé concernant la CN-IGMVSS qui "coordonne"... tout en se comportant comme "maître d'ouvrage". Les acteurs externes ne savent pas si la CN-IGMVSS est censée coordonner les actions de Gestion Durable des Terres (GDT) contribuant à l'initiative, ou mettre en œuvre directement des projets. Elle souligne même que le fait de piloter/porter des projets (ex. Beog-Putto) "laisse penser" à une orientation vers la mise en œuvre, alors que la stratégie/SPA met davantage l'accent sur la coordination. Une contradiction typique émerge : on finance/structure un acteur comme "chef d'orchestre", mais il agit aussi comme "instrumentiste", ce qui brouille les rôles et peut créer des doublons avec d'autres opérateurs. Cela peut se traduire par des démarches de financement qui entrent en concurrence (ou au minimum en confusion) avec celles d'autres projets/ONG censés être "sous le parapluie" de l'IGMVSS.
- ⇒ Le rôle de maître d'ouvrage de la CN IGMVSS a certainement été une stratégie pour permettre en parallèle un financement de la gouvernance dans un contexte où la recherche de réalisations « hard » est une priorité de toutes parts. Cela a permis de dégager des financements à moyen terme mais cela a obligé la CN IGMVSS a déléguer les activités sur le terrain à d'autres acteurs et à en assurer leur supervision s'écartant de la sorte de leur rôle premier bien que cela soit un bon exercice de se rendre compte des difficultés liées à l'opérationnalité des projets sur le terrain.

#### Conclusions :

Le défi central réside dans l'instauration d'un cadre de coordination stratégique robuste et légitimé, piloté par la CN IGMVSS, capable d'harmoniser les interventions. C'est à cette condition que l'IGMVSS pourra gagner en cohérence, en efficacité et en crédibilité, tant au niveau national qu'international et que nous pourrions désormais répondre aux questions de redondance, de complémentarité voire de contradiction.

### **3) Q10 : synergies, complémentarités et leçons tirées des autres PTFs à prendre en compte (informationnelles, logistiques, managériales ou opérationnelles)**

#### Constats :

En termes de Synergies et de leçons d'ordre **stratégique et informationnel** relevées auprès des autres PTFs, on a noté :

⇒ Appropriation et modèle économique des AGR

La réussite des Activités Génératrices de Revenus (AGRs) repose sur un modèle économique co-construit et validé avec les bénéficiaires.

L'équipement intégral d'un site de production ne garantit pas l'adhésion : l'appropriation dépend davantage de la pertinence économique, de la compréhension du modèle et du partage des responsabilités.

Les MED (Mises en défens) fonctionnent mieux lorsque les technologies sont simples, accessibles et reproductibles (ex. tissage de clôtures pour la mise en défens).

On peut retenir : privilégier la simplicité, la viabilité économique démontrée et l'autodétermination des bénéficiaires (ex. forages autonomes).

⇒ Vision filière et approche systémique

Travailler selon une vision filière permet de sécuriser les débouchés, renforcer la valeur ajoutée locale et éviter les interventions fragmentées.

Intégrer l'approche NEXUS Climat (climat – eau – agriculture – énergie – sécurité alimentaire) améliore la cohérence et la résilience des actions.

La culture d'andropogon suscite un fort intérêt : elle peut s'inscrire dans une logique filière (fourrage, lutte antiérosive, restauration).

On peut retenir : passer d'une logique projet à une logique écosystème productif intégré.

⇒ Gestion foncière et sécurisation

La sécurisation foncière est un facteur déterminant de réussite.

L'immatriculation des sites renforce la durabilité des investissements : Clôtures, bornage, matérialisation des parcelles, pancartes

Les conflits fonciers doivent être anticipés via des mécanismes de médiation communautaire.

On peut retenir : un processus clair et inclusif de sécurisation foncière qui doit impliquer les autorités locales et qui doit se baser sur des échanges préalables intra communautaires avec une reconnaissance officielle par la commune avec inscription des droits d'usage dans des documents officiels ou coutumiers validés.

Idéalement un contrat social doit être passé entre les parties prenantes pour tenter d'en assurer la durabilité surtout pour les terres confiées aux femmes. Définir qui possède, qui exploite, qui décide. Une rotation des responsabilités peut être mise en place pour éviter la captation par quelques acteurs. Une sensibilisation des parties prenantes est toujours nécessaire.

En termes de synergies et de leçons d'ordre **opérationnel** relevées auprès des autres PTFs, on a noté :

⇒ Techniques de restauration et innovations à répliquer

La combinaison RNA (Régénération Naturelle Assistée) – Zaï est identifiée comme une technique performante et répliquable.

Les actions de restauration fonctionnent mieux avec les femmes, particulièrement pour le Zaï et les cordons pierreux (moins pénibles que les demi-lunes).

Les mises en défens mises en œuvre par tiipalga (3 ha dont 1 ha flexible selon les choix familiaux) constituent un modèle adaptable et participatif, tenant compte :

- des conditions agro-écologiques,
- des choix entre agriculture, pastoralisme ou accès à l'eau.

On peut retenir : flexibilité et adaptation locale augmentent l'adhésion.

⇒ Protection des espaces restaurés

Nécessité de pare-feux périmétraux pour protéger les espaces forestiers.

Dans les espaces de mise en défens, la pharmacopée traditionnelle est particulièrement valorisée par les bénéficiaires, renforçant l'appropriation sociale.

On peut retenir : intégrer les usages traditionnels dans la planification de la restauration.

⇒ Formation et vulgarisation

La récupération des terres nécessite un renforcement des formations pratiques des agents de terrain.

Besoin d'intensifier la vulgarisation des techniques dans toute la zone IGMVSS au Burkina Faso.

Envisager une action pilote réussie et persuasive avant la mise à l'échelle.

On peut retenir : démonstration, apprentissage progressif et réplique maîtrisée.

⇒ Pollution et contraintes environnementales

Tenir compte de la pollution des terres liée à l'orpaillage, qui peut compromettre la restauration et la sécurité alimentaire.

On peut retenir : - intégrer un diagnostic environnemental préalable, développer des techniques adaptées aux sols contaminés, sensibiliser les communautés aux impacts sanitaires.

En termes de synergies et de leçons d'ordre **managérial** relevées auprès des autres PTFs, on a noté :

⇒ Gouvernance et proximité institutionnelle

Maintenir une proximité étroite avec le ministère de tutelle pour assurer cohérence stratégique et pérennité.

Alignement avec les politiques nationales (climat, restauration, IGMVSS).

Les PTF influencent la gouvernance de la CN-IGMVSS de manière réelle mais indirecte. Leur influence passe principalement par les financements et les exigences de résultats, qui orientent la CN vers un rôle plus opérationnel que stratégique. Toutefois, cette influence reste fragmentée : les mécanismes de coordination sont encore faibles, les données peu harmonisées et la

collaboration avec la CN incomplète selon les acteurs. Ainsi, les PTF façonnent les pratiques de gouvernance sans pour autant structurer un pilotage collectif fort, ce qui limite le rôle central de coordination de la CN-IGMVSS. Le principal enjeu réside donc dans la transformation de cette influence fragmentée en une dynamique collective organisée, capable de soutenir une gouvernance nationale cohérente, lisible et légitime de l'IGMVSS.

PARTENAIRES	DOMAINES D' ACTIONS	MODE D'INTERVENTION
<b>PARTENAIRES TECHNIQUES</b>		
<b>SPONG (Secrétariat Permanent des ONG)</b>	Partage des données Montage des projets	Pas de document formalisé
<b>SOS SAHEL INTERNATIONAL</b>	Montage de projets Mise en œuvre concertée de projet Membre de la coalition GMV	Protocole de collaboration Soumission de TDR
<b>ONG TERRE VERTE</b>	Montage de projets Partage de données Mise en œuvre concertée Membre de la coalition GMV	Convention de collaboration Soumission de TDR
<b>ONG Tree Aid</b>	Montage de projets Partage de données Membre de la coalition GMV	Protocole de collaboration Soumission de TDR
<b>APIL (Association pour la promotion des Initiatives Locales)</b>	Partage de données Membre de la coalition GMV	Protocole de collaboration
<b>Association Tiipaalga</b>	Montage de projets Partage de données Mise en œuvre concertée Membre de la coalition GMV	Protocole de collaboration
<b>Association Tind Yalgré</b>	Partage de données Mise en œuvre concertée Membre de la coalition GMV	Protocole de collaboration
<b>Solidar Suisse</b>	Partage de données Membre de la coalition GMV	Protocole de collaboration
<b>APDER</b>	Partage de données Mise en œuvre concertée Membre de la coalition GMV	Protocole de collaboration
<b>Association Baobab</b>	Montage de projets Partage de données Membre de la coalition GMV	Protocole de collaboration
<b>Tropic Agro Viim</b>	Montage de projets Exécution d'actions de récupération mécanique Partage de données Membre de la coalition GMV	Protocole
<b>Unité Clinique de NANORO</b>	Utilisation de la base de données de l'IGMVSS Conduite d'enquêtes spécifiques	Protocole de collaboration santé + GMV
<b>Partenaires Techniques et Financiers</b>		
<b>APEFE</b>	Montage de projets Financement de projets Mise en œuvre de projets	Convention de partenariat avec une cogestion entre l'APEFE et la CN/IGMVSS
<b>ENABEL</b>	Financement de projets Mise en œuvre de projets	Convention de partenariat
<b>FAO</b>	Entité Accréditée du FVC Montage de projets Financement de projets	Convention de partenariat Soumission de TDR par activité

	Mise en œuvre de projets Suivi-évaluation de projets	Protocole de collaboration avec les services techniques déconcentrés Pas de financement direct à la CN-IGMSS (les protocoles de la FAO ont été revus et sont plus stricts sur le statut des entités financées)
<b>FIDA</b>	Financement ciblé sur la capitalisation et gestion des connaissances Partage d'expériences	Pas de protocole formalisé
<b>OXFAM</b>	Montage de projets Financement de projets Mise en œuvre de projets Suivi-évaluation des projets Membre de la coalition	Accord cadre de partenariat Protocole de collaboration
<b>UICN</b>	Montage de projets Financement de projets Mise en œuvre de projets Suivi-évaluation des projets	Protocole de collaboration
<b>PAM</b>	Élaboration de projets Financement d'activités Suivi-évaluation des projets	Soumission de TDR par activité Protocole de collaboration
<b>PNUD</b>	Partenariat sur des projets Partage d'expériences	Cadre de concertation
<b>BOAD</b>	Entité Accrédité du FEM Financement de projet	
<b>BAD</b>	Tête de file des PTFs de la GMV Élaboration de projets	Convention au niveau régional, c'est à dire de l'APGMV
<b>OIT</b>	Élaboration de projets Financement d'activités au profit de la Jeunesse	Partenariat en cours de formalisation

⇒ Approche sociale et accompagnement

Le coaching doit viser la famille dans son ensemble, et non un individu isolé.

Le pouvoir de décision doit rester entre les mains des bénéficiaires.

L'anticipation des conflits et la médiation sont essentielles.

⇒ Temporalité et gestion du changement

« Clé = tenir dans le temps »

Le changement nécessite de la patience, une phase pilote et une montée en puissance progressive.

Leçon stratégique majeure : la durabilité dépend davantage du temps et de la consolidation que de l'intensité initiale des investissements.

Les synergies entre les acteurs engagés dans la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte (GMV) au Burkina Faso en 2025 apparaissent à la fois réelles à l'échelle opérationnelle et encore insuffisamment structurées au niveau stratégique. À l'échelle des projets, notamment dans le cadre du PRE-PCL, on observe une collaboration effective entre services techniques

déconcentrés (environnement, agriculture, élevage), collectivités territoriales, organisations locales (comme Tiipalga ou ATY) et partenaires techniques et financiers (APEFE, FAO, Enabel, ONG internationales). Ces synergies se traduisent concrètement par une mise en œuvre coordonnée des activités, un partage des données d'exécution et une complémentarité des rôles, permettant par exemple d'accélérer la restauration des terres ou la diffusion de techniques de gestion durable. Toutefois, à une échelle plus large, la coordination inter-acteurs reste limitée, avec une absence de mécanisme pleinement opérationnel d'harmonisation piloté par la Coordination nationale de l'IGMVSS, et une faible articulation entre projets, notamment en matière de suivi-évaluation et de partage des données. Les synergies identifiées portent principalement sur plusieurs thématiques clés : la restauration des terres (GDT, techniques zaï, demi-lunes, RNA), qui constitue un socle commun à de nombreux acteurs ; le développement d'activités génératrices de revenus basées sur les produits forestiers non ligneux ; la gouvernance et la concertation multi-acteurs, notamment à travers l'émergence d'une coalition nationale ; ainsi que le lien recherche-développement et le renforcement des systèmes de suivi-évaluation. À cela s'ajoutent des dynamiques transversales autour de la sécurisation foncière, de l'approche genre, de la structuration de filières économiques locales et de l'intégration d'approches systémiques de type nexus (climat-agriculture-eau-énergie). En définitive, les synergies existent mais restent encore largement dépendantes des projets individuels, et leur consolidation à l'échelle nationale constitue un enjeu stratégique majeur pour renforcer l'efficacité et l'impact de la GMV au Burkina Faso.

#### Conclusions :

Les facteurs clés de réussite relevés auprès des autres partenaires concernent :

- Sécurisation foncière claire et inclusive
- Modèles économiques validés avec les bénéficiaires
- Simplicité et appropriation des technologies
- Vision filière et approche NEXUS Climat
- Leadership féminin valorisé dans la restauration
- Formation pratique et vulgarisation renforcée
- Protection des sites (pare-feux, gestion communautaire)
- Proximité institutionnelle
- Anticipation des conflits et médiation
- Inscription dans la durée

En terme de typologie de partenaires, on distingue les 3 catégories habituelles sur les projets de développement : (1) les partenaires techniques (ONG / associations locales et internationales), (2) les partenaires techniques et financiers (PTFs hybrides) (ex. APEFE, ENABEL, FAO, OXFAM, UICN, PAM) et (3) les bailleurs / institutions financières et multilatérales (ex. FIDA, PNUD, BOAD, BAD, OIT). De façon générale, on peut souligner 2 types de synergies : (1) le montage de projet et la mise en œuvre collaborative et (2) le partage de données et le suivi-évaluation.

Nous n'avons pas constaté de chevauchement lors de notre évaluation, mais deux catégories de risques existent : (1) la multiplicité d'acteurs sur le montage de projets pouvant entraîner une duplication des initiatives et une compétition pour les financements et (2) la mise en œuvre simultanée sur les mêmes zones entraînant une dispersion des efforts et un manque de lisibilité pour les bénéficiaires.

Si l'on compare les approches par typologie d'acteurs, on peut retenir pour l'APEFE, qu'elle dispose d'une vision intégrée (projet complet), de la mise à disposition de capacités techniques élevées et d'un cadre de structuration (S&E, TDR, conventions). Ce qui induit néanmoins certaines limites comme les lourdeurs administratives et donc parfois moins d'agilité.

L'APEFE est déjà financeur, opérateur et co-gestionnaire. Elle pourrait devenir facilitateur de coordination entre acteurs (proposer des conventions standardisées, un référentiel commun,...) et acteur de rationalisation (cartographie des interventions).

L'APEFE se différencie par la cogestion qui est un modèle de gouvernance partenariale à valoriser.

En termes de leçons opérationnelles pour l'APEFE par rapport aux pratiques des autres partenaires, tout dépendra de l'objectif recherché. En tant que partenaire de longue date, l'important est de continuer le partage des bonnes pratiques, la transmission de données garantissant un bon suivi-évaluation, participer et soutenir les processus de capitalisation, poursuivre les partenariats au travers de convention et de projets communs pour le bien des bénéficiaires finaux et de continuer à soutenir la coalition nationale.

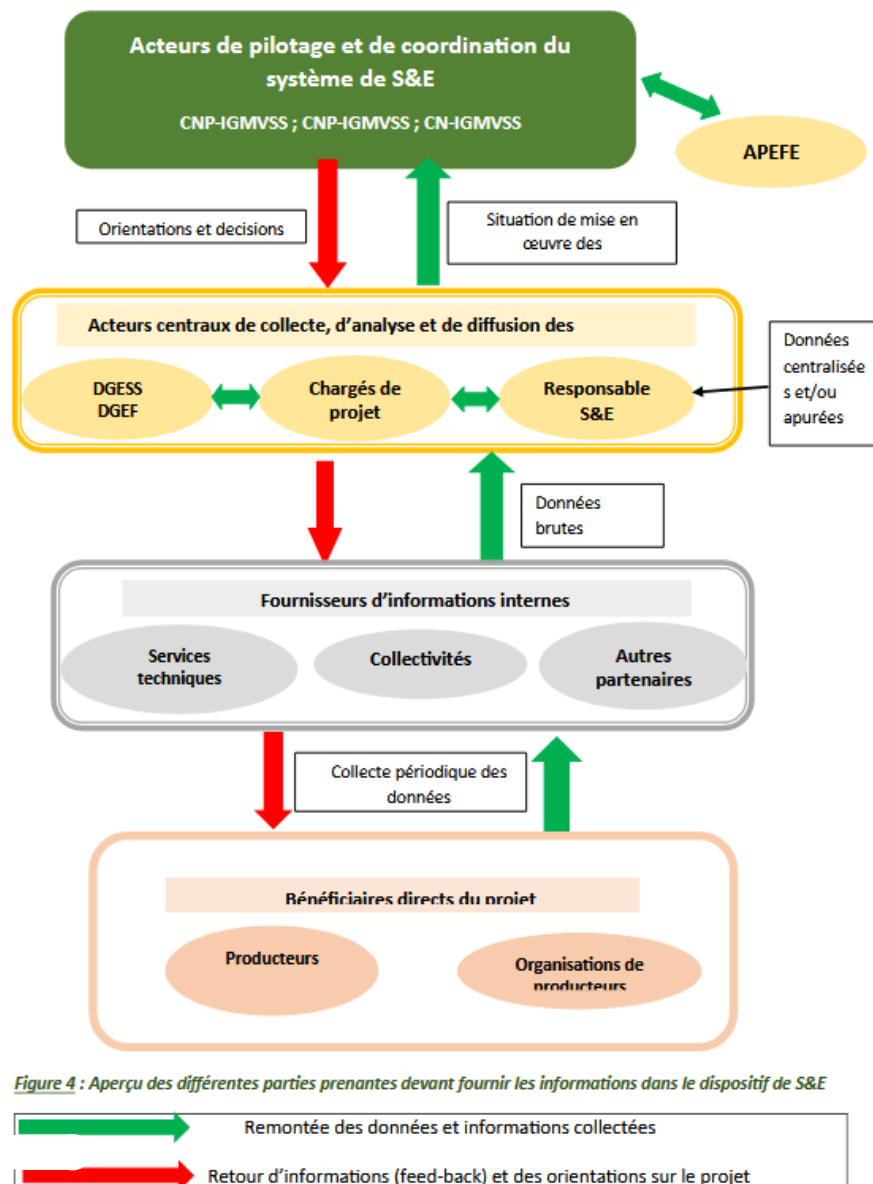
Le système est riche en acteurs fortement complémentaire mais insuffisamment coordonné et structuré. L'APEFE a ici une opportunité stratégique claire de passer d'un rôle d'opérateur-financeur à un rôle de chef d'orchestre du système partenarial.

#### **4) Q11 : mécanisme actuel de coordination entre acteurs et CN-IGMVSS ? Meilleure harmonisation des interventions ?**

##### Constats :

- ⇒ La mise en œuvre du projet PRE-PCL a nécessité l'implication des organisations de mise en œuvre telle que Tiipalga, ATY, les communes, les écoles, les structures déconcentrées de l'environnement, de l'eau, de l'élevage et de l'agriculture. C'est un projet qui a permis à la CN IGMVSS de s'exercer concrètement aux partenariats avec différentes parties prenantes.

Organigramme de l'équipe projet extrait du manuel de suivi-évaluation :



- ⇒ La collaboration entre la CN-IGMVSS et les parties prenantes de la zone d'intervention est à la hauteur des attentes (dont un témoignage appuyé du service forestier de Niou).
- ⇒ La coalition nationale des acteurs menant des activités se référant à l'IGMVSS en est à ses débuts dans le cadre du projet PRE-PCL. Elle a convié l'ensemble des partenaires cités et réunis principalement les associations lors de sa journée d'initiation de décembre 2025. Pourtant lors des entretiens, les PTFs rencontrés disent être tous intéressés de se retrouver dans un cadre de concertation traitant spécifiquement des actions entreprises pour la GMV.
- ⇒ Bien qu'un atelier de lancement ait été organisé en 2023 pour poser les bases de la coalition, sa concrétisation effective reste faible, comme en témoigne le nombre réduit de sessions tenues. Ce retard s'explique principalement par la difficulté à fédérer les acteurs, en raison de visions, d'intérêts et de motivations divergents entre institutions publiques, ONG et partenaires. Cette situation est renforcée par un contexte institutionnel fortement sectorisé, avec un déficit de coordination

intersectorielle. Par ailleurs, les acteurs continuent de privilégier les cadres de concertation existants (ex. cadre de concertation PTCS, les réunions du SPONG), ce qui limite l'appropriation et la valeur ajoutée perçue de la coalition.

- ⇒ La dynamique reste également dépendante de la Coordination nationale, elle-même confrontée à des contraintes organisationnelles ainsi qu'à des retards initiaux dans la mise en place de la gouvernance du projet. Face à ces défis, une approche progressive a été adoptée, en s'appuyant d'abord sur un noyau restreint d'acteurs.

*(rmq. dans un précédent rapport d'évaluation, il semble qu'une coalition existait déjà mais était difficilement opérationnelle du fait du nombre de participants)*

- ⇒ La CN IGMVSS est de plus en plus sollicitée dans la phase de formulation des projets qui vont développer des activités de la GMV mais c'est encore loin d'être exhaustif au point de pouvoir lister l'ensemble des projets existants.
- ⇒ La CN IGMVSS est connue des partenaires.

#### Conclusions :

Le mécanisme actuel de coordination entre la CN-IGMVSS et les acteurs de mise en œuvre du PRE-PCL apparaît globalement fonctionnel et apprécié, comme en témoigne la collaboration jugée satisfaisante par les services techniques et les partenaires impliqués.

La CN-IGMVSS a renforcé son expérience en matière de partenariats et bénéficie d'une meilleure visibilité auprès des acteurs œuvrant au Burkina Faso et dans la sous-région, elle est d'ailleurs de plus en plus sollicitée par les PTFs dès la phase de formulation des projets GMV.

Toutefois, la dynamique de concertation collective, notamment à travers la coalition nationale des acteurs de l'IGMVSS, reste à consolider. L'intérêt manifesté par les partenaires techniques et financiers pour un cadre spécifique d'échanges sur la GMV constitue une opportunité stratégique pour améliorer l'harmonisation des interventions, éviter les chevauchements et renforcer la cohérence des actions à l'échelle nationale. La mise en place de cette coalition a toutefois largement tardé dans la durée du projet compromettant son opérationnalité si elle n'est pas dynamisée d'ici décembre 2026. Cela doit devenir une priorité.

### **5) Q12 : alignement de l'intervention avec les politiques nationales, régionales et la politique belge de coopération ?**

#### Constats :

L'alignement de l'intervention avec les politiques nationales et régionales a été présentée à la question 1 de la section sur la pertinence.

En ce qui concerne l'alignement stratégique avec la politique belge de coopération, on dégage 5 axes prioritaires :

- ⇒ **Priorité Climat – Environnement – Résilience / alignement très fort**

Le projet PRE-PCL vise la restauration de terres, la réduction d'émissions carbone et la création/restauration d'espaces de conservation.

A ce titre, il est centré sur la GDT (Gestion Durable des Terres), l'adaptation au changement climatique et la gouvernance environnementale.

Ce qui correspond très clairement à :

- la note stratégique belge « Environnement et changement climatique »
- l'approche européenne et belge de climate resilience in fragile contexts
- la priorité actuelle à l'adaptation dans les PMA sahéliens

⇒ **Sécurité alimentaire et développement agro-sylvo-pastoral / alignement très bon**

Le projet contribue à la sécurité alimentaire, l'augmentation des revenus agricoles, l'appui aux AGRs basées sur les produits forestiers non ligneux et l'agriculture résiliente. A ce titre, il répond à la priorité belge de soutenir l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et le soutien aux petits producteurs.

⇒ **Genre et inclusion / alignement bon mais peut être approfondi**

Le projet cible explicitement femmes et hommes et réserve 30% des terres restaurées aux femmes (même si avec le temps, l'appropriation des terres par les hommes est une tendance indéniable). Ce qui est cohérent avec la note stratégique Genre belge et l'approche "gender mainstreaming"

Cependant la logique reste encore quantitative (bénéficiaires) plus que structurelle (accès au foncier, pouvoir décisionnel, transformation des normes).

⇒ **Approche nexus (climat – sécurité – migration – paix) / alignement pas suffisamment explicités**

La nouvelle stratégie insiste fortement sur le lien pauvreté – climat – instabilité – migration.

Le PRE-PCL mentionne un contexte sécuritaire qui accroît la pression sur les ressources naturelles mais le projet ne formalise pas explicitement le lien entre restauration des terres, stabilisation des territoires et prévention des déplacements. Or, la coopération belge actuelle insiste davantage sur les contextes fragiles et la cohérence sécurité-développement.

⇒ **Approche nexus (humanitaire – développement – paix)**

L'intervention est pleinement compatible avec le nexus HDP, mais nécessiterait un renforcement de sa formulation stratégique (analyse de contexte fragile, objectifs liés à la cohésion sociale, indicateurs de stabilisation) afin d'en faire un projet clairement aligné avec les attentes actuelles de la coopération belge en matière de triple nexus.

Le nexus humanitaire-développement-paix (HDP) reste à ce stade implicite plutôt qu'explicite. La dimension humanitaire est abordée à travers la résilience et la sécurité alimentaire, mais sans articulation directe avec les mécanismes ou acteurs de réponse à la crise. De même, la dimension paix est indirectement présente via la gestion durable des ressources naturelles et le renforcement de la gouvernance, mais elle n'est pas structurée autour d'objectifs de cohésion sociale, de prévention des conflits ou de stabilisation.

Dans le contexte actuel de la coopération belge, le projet gagnerait à être mieux positionné comme un instrument de stabilisation territoriale.

⇒ **Gouvernance et appropriation nationale / alignement solide**

Le projet est ancré institutionnellement dans la CN-IGMVSS. Il est aligné sur les stratégies nationales et est cohérent avec les conventions internationales.

Ce qui correspond bien à la logique d'appropriation.

#### Conclusions :

Le projet est aligné sur la politique belge dont la dernière note de coopération. Il est aligné sur les politiques nationales et régionales.

Pour s'aligner davantage avec les priorités actuelles belges, on pourrait travailler à l'avenir sur l'aspect **nexus sécurité-climat-migration**. Il serait stratégique de formaliser le lien entre dégradation des terres et conflits, intégrer indicateurs liés à stabilisation territoriale, positionner le projet comme outil de prévention des déplacements.

Plutôt que rester sur des indicateurs quantitatifs de participation des femmes (% de bénéficiaires femmes), il serait possible de renforcer la cohérence avec l'approche belge genre transformative en suivant et en évaluant plutôt l'accès au foncier, la participation décisionnelle, le contrôle des revenus.

#### **6) Q13: pistes d'évolution possible pour l'intervention de l'APEFE ? architecture et cohérence interne et externe d'un nouveau modèle, quels partenaires pour accompagner cette transformation ?**

#### Constats :

- travailler avec enabel anticipativement à la tenue de la prochaine commission paritaire
- ENABEL : Le porte feuille actuel s'étire jusqu'à octobre 2027. Il y aura avant cela une évaluation stratégique (dans le premier semestre 2026) suivie d'une évaluation opérationnelle (en 2027). Les grands axes retenus en vue du prochain comité paritaire mixte sont : le climat, la santé globale, la sécurité et la prise en compte du secteur privé. ENABEL va étendre son champs d'action vers Kaya (Centre nord) et dans la boucle du Mouhoun avec des bureaux à Koupéla, Kaya, Borobo et Bobo Dioulasso (sur fonds européens).
- Global gateway : corridor qui passe par Bobo Dioulasso. Le corridor Bobo n'est pas seulement un projet de transport, mais un levier de transformation économique régionale. Pour l'APEFE, l'opportunité est de se positionner comme acteur du capital humain, de la structuration des chaînes de valeur et de la stabilisation territoriale le long du corridor
- Il faut des résultats tangibles : plus de hard et moins de soft
- Soutenir l'accompagnement et les échanges mais moins investir sur le renforcement de capacités (=orientations actuelles belges et mondiales)
- Il faut soutenir un rapprochement institutionnel entre APEFE et ENABEL d'autant que des rapprochements opérationnels sont aisés.

- Les nouveaux projets de l'UE mis en œuvre par ENABEL vont se concentrer sur
  - o la mise en place de centres mères-enfants (Tenkodogo)
  - o La mise en place d'éco-systèmes financiers favorables pour les entreprises agricoles (avec appui technique de la GIZ)
  - o La formation professionnelle au travers de 5 centres de formation (appui techniques et infrastructures) à Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Dédougou, Koudougou
- UE fonds complexity qui sera constitué d'une enveloppe globale régionale pour le Sahel central auprès duquel les pays devront émettre des propositions de projets et programmes. Les fonds complexity seront plus flexibles et adaptés à des contextes instables où les crises sécuritaires, climatiques et socio-économiques sont imbriquées. L'objectif est de renforcer la résilience des populations vulnérables face aux chocs multiples, notamment à travers la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et l'adaptation au changement climatique. Une attention particulière est également portée à la protection des civils, à la cohésion sociale et à l'accès aux services de base comme la santé et l'éducation.
- Nouvelle note de l'UE pour une approche au Sahel, dégage les thématiques prioritaires suivantes : stabilité, développement socio-économique, favoriser les échanges, travail sur la désinformation, groupe cible : les jeunes
- L'UE va se restructurer en Afrique de l'Ouest sur deux Hub principaux : Abidjan et Dakar ; un business forum aura lieu à Abidjan entre l'UE et ENABEL en mars pour toute la sous-région

### Conclusions :

En conclusion, il apparaît essentiel d'anticiper dès à présent le travail avec ENABEL en vue de la prochaine commission paritaire, afin d'inscrire le positionnement de l'APEFE dans les priorités stratégiques déjà clairement identifiées. Le portefeuille actuel, qui court jusqu'en octobre 2027, laisse une fenêtre d'opportunité structurante avant l'évaluation stratégique du premier semestre 2026 et l'évaluation opérationnelle de 2027.

Les axes retenus – climat, santé globale, sécurité et implication du secteur privé – ainsi que l'extension géographique vers le Centre-Nord et la Boucle du Mouhoun, dans une logique articulée notamment autour du corridor Global Gateway passant par Bobo-Dioulasso, redessinent un cadre d'intervention plus opérationnel et orienté résultats. La demande de résultats tangibles, avec davantage d'investissements « hard » et moins « soft », confirme l'évolution des orientations belges et internationales : maintien de l'accompagnement et des échanges, mais réduction des efforts consacrés au seul renforcement de capacités.

L'orientation vers davantage d'investissements « hard » et une moindre focalisation sur le « soft » ne repose pas sur un document unique, mais sur une convergence d'évolutions dans les politiques de coopération belges et européennes. Les cadres stratégiques récents de la coopération belge mettent en avant la recherche d'impacts mesurables, les investissements structurants et le rôle du secteur privé. Cette dynamique est renforcée par les priorités d'ENABEL, dont les programmes intègrent de plus en plus des composantes concrètes comme

les infrastructures et le développement économique. Elle s'inscrit également dans l'approche de l'Union européenne, notamment à travers les instruments NDICI – Global Europe et l'initiative Global Gateway, qui privilégient les investissements à fort effet levier. Plus largement, cette évolution reflète une tendance internationale portée par les bailleurs, visant à renforcer l'efficacité, la redevabilité et les résultats tangibles de l'aide.

Les nouveaux projets européens mis en œuvre par ENABEL – centres mères-enfants à Tenkodogo, écosystèmes financiers pour les entreprises agricoles, développement de cinq centres de formation professionnelle – constituent des points d'ancrage concrets pour un positionnement stratégique cohérent. Par ailleurs, le futur fonds « complexity » régional pour le Sahel central et la nouvelle approche UE centrée sur la stabilité, le développement socio-économique, la lutte contre la désinformation et la jeunesse ouvrent des perspectives complémentaires à saisir.

Dans ce contexte, un rapprochement institutionnel entre APEFE et ENABEL apparaît pertinent et réaliste, d'autant que les convergences opérationnelles sont facilitées par les thématiques et les territoires d'intervention. Enfin, la restructuration de l'UE autour des hubs d'Abidjan et de Dakar, ainsi que le business forum prévu à Abidjan en mars, doivent être considérés comme des moments stratégiques pour consolider les partenariats et affirmer un positionnement coordonné à l'échelle sous-régionale.

L'enjeu central sera donc de se positionner de manière proactive, alignée et complémentaire, en mettant l'accent sur des résultats concrets, visibles et structurants.

L'évolution du modèle d'intervention de l'APEFE au Burkina Faso s'inscrit dans un contexte de transformation profonde de l'aide internationale, marqué par une priorité accrue aux résultats tangibles, à l'intégration du secteur privé, aux transitions. L'APEFE est ainsi appelée à évoluer vers un modèle de **transformation de systèmes**, articulé autour d'écosystèmes intégrés (formation-emploi, santé territoriale, développement économique local), et positionné en complémentarité avec ENABEL et l'Union européenne. Ce nouveau modèle reposerait sur une architecture en plateformes (jeunesse-emploi, services essentiels, développement économique & climat), combinant expertise technique, dispositifs opérationnels et partenariats multi-acteurs, avec une exigence forte de résultats mesurables (insertion, performance des services, développement d'activités économiques).

Dans ce contexte, la suite du **PRE-PCL** doit être posée de manière stratégique. Ce type de programme, centré principalement sur le renforcement de capacités des services publics, correspond à un modèle aujourd'hui en perte de vitesse s'il n'est pas fortement réorienté. Deux options se dégagent :

- **Poursuite sous condition de transformation** : le PRE-PCL pourrait être maintenu si il évolue vers un dispositif plus opérationnel, orienté vers la performance des services publics locaux (ex. planification territoriale intégrant le climat, mise en œuvre concrète de services, articulation avec des investissements ENABEL/UE, liens avec le développement économique local). Elle devrait alors s'inscrire dans une logique de résultats visibles et être connectée à d'autres programmes (infrastructures, filières, emploi).
- **Arrêt progressif** : en l'absence de capacité à opérer cette transformation, il serait cohérent d'envisager un désengagement progressif, afin de réallouer les ressources vers des interventions plus alignées avec les priorités actuelles (formation professionnelle,

insertion des jeunes, écosystèmes économiques, santé territoriale), où la valeur ajoutée de l'APEFE serait plus lisible.

### 11.3. Critère n°3 : Pertinence

**Q14 : L'intervention actuelle répond à quels besoins spécifiques du Burkina Faso en matière de grande muraille verte ? Y a-t-il alignement avec les priorités nationales (voire sous-régionale et internationale ?)**

Constats :

L'intervention actuelle du PRE-PCL (Projet de Restauration des Écosystèmes du Plateau Central) répond à plusieurs **besoins spécifiques du Burkina Faso** dans le cadre de la Grande Muraille Verte (IGMVSS), en lien direct avec les priorités nationales et les axes stratégiques de l'initiative.

#### ⇒ **Lutter contre la dégradation accélérée des terres**

Le Burkina Faso fait face à une dégradation marquée des sols (érosion, baisse de fertilité, désertification), particulièrement dans le Plateau Central.

Le PRE-PCL répond à ce besoin par la diffusion de pratiques de Gestion Durable des Terres (GDT) et d'Adaptation au Changement Climatique (ACC) (zaï, demi-lunes, cordons pierreux, agriculture sans intrants chimiques), contribuant à l'inversion de la tendance à la dégradation des terres (axe stratégique 1 de l'IGMVSS).

#### ⇒ **Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle**

Dans les zones sahéliennes, la dégradation des ressources naturelles affecte directement la production agricole et la nutrition des ménages.

Le PRE-PCL vise explicitement l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations des communes de Boussé, Niou, Toéghin et Laye, en restaurant les capacités productives des terres et en soutenant des systèmes agricoles plus résilients (ODD 2 et 15).

#### ⇒ **Renforcer les revenus ruraux et la résilience économique**

La pauvreté rurale et le manque d'alternatives économiques accentuent la pression sur les ressources naturelles.

Le projet répond à ce besoin par la promotion d'Activités Génératrices de Revenus (AGR), notamment basées sur les produits forestiers non ligneux (PFNL) (apiculture, baobab, moringa), afin de diversifier et sécuriser les revenus, en cohérence avec l'axe stratégique 2 de l'IGMVSS.

#### ⇒ **Consolider la gouvernance de la Grande Muraille Verte**

Un enjeu majeur au Burkina Faso est la faiblesse des capacités institutionnelles, du suivi-évaluation et du lien entre recherche et action au sein de l'IGMVSS.

Le PRE-PCL répond à ce besoin en appuyant la CN-IGMVSS, les services déconcentrés et les collectivités locales, notamment par :

- le renforcement du système de suivi-évaluation,
- l'opérationnalisation d'un Conseil scientifique et technique, aujourd'hui uniquement au stade de constitution

- l'amélioration de la visibilité et de la coordination de l'initiative
- ⇒ **Intégrer les enjeux transversaux (climat, genre, migration)**

Le Burkina Faso est fortement exposé aux changements climatiques, aux inégalités de genre et aux migrations environnementales.

Le PRE-PCL intègre ces besoins de manière transversale :

- adaptation climatique et résilience des systèmes productifs,
- appui à l'autonomisation économique des femmes et sécurisation de leurs droits d'usage,
- création de conditions favorables au maintien des populations sur leurs territoires par la restauration des écosystèmes

L'intervention PRE-PCL est clairement alignée avec les **priorités sous-régionales et internationales de la Grande Muraille Verte**, en particulier avec les attentes de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) et les cadres continentaux et globaux associés.

⇒ **Alignement avec les priorités de l'Agence panafricaine de la GMV (APGMV)**

L'APGMV promeut aujourd'hui une vision intégrée de la Grande Muraille Verte, dépassant l'idée d'un simple cordon végétal pour aller vers la restauration des écosystèmes dégradés, la résilience des moyens de subsistance, la création d'opportunités économiques rurales et le renforcement de la gouvernance multi-niveaux.

Le PRE-PCL s'inscrit pleinement dans cette vision. En effet, il appuie la mise en œuvre concrète des axes stratégiques 1, 2 et 4 de la Stratégie et Plan d'Actions GMV du Burkina Faso, elle-même alignée sur le cadre panafricain. Il combine la restauration des terres, à la sécurité alimentaire, aux AGR rurales et à la gouvernance, selon l'approche intégrée prônée par l'Agence panafricaine.

⇒ **Cohérence avec les priorités sous-régionales sahéliennes**

Au niveau sahélien (CILSS, UEMOA, CEDEAO), les priorités convergent autour de :

- la lutte contre la désertification et la dégradation des terres,
- l'adaptation au changement climatique,
- la sécurité alimentaire et nutritionnelle,
- la stabilisation des territoires ruraux.

Le PRE-PCL répond directement à ces enjeux :

- diffusion de techniques éprouvées de GDT/ACC (zaï, demi-lunes, cordons pierreux),
- amélioration durable de la productivité agricole,
- diversification économique locale via les PFNL, contribuant à la résilience des ménages ruraux et à la réduction des facteurs de vulnérabilité structurelle

⇒ **Alignement avec les cadres internationaux (ONU et conventions Rio)**

- Le PRE-PCL est également cohérent avec les engagements internationaux portés par l'APGMV. Il vise à contribuer directement à l'objectif de Neutralité en matière de Dégradation des Terres (LDN), via la restauration et la mise sous gestion durable de 2 400 ha de terres (ODD 15.3) (Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (UNCCD)).
- Le PRE-PCL s'aligne sur les ODD qui constituent le socle de référence international de l'APGMV et des partenaires techniques et financiers de la GMV. Citons les ODD suivants :
  - ODD 15 – Vie terrestre (lutte contre la dégradation des terres),
  - ODD 2 – Faim zéro (productivité agricole et revenus des petits producteurs),
  - ODD 13 – Action climatique (adaptation),
  - ODD 5 – Égalité de genre, intégrée de façon transversale

⇒ **Réponse aux attentes opérationnelles de l'Agence panafricaine**

L'Agence panafricaine a clairement opéré un changement de paradigme attendant désormais des interventions territorialisées, adaptées aux contextes agro-écologiques et socio-économiques locaux en insistant sur une combinaison de restauration écologique, développement économique, cohésion sociale et résilience climatique.

Le PRE-PCL s'inscrit effectivement dans cette logique en ciblant le Plateau Central avec une approche intégrée GDT-AGR-gouvernance, et non une action sectorielle isolée.

La priorité absolue de l'APGMV vise une restauration qui ne soit pas uniquement écologique mais productive et durable. La restauration des sols dégradés, l'amélioration durable de la fertilité, le maintien des fonctions éco-systémiques sont des attentes clés et sont matérialisées par des techniques éprouvées, des surfaces mesurables restaurées et des résultats qui puissent être documentés (hectares, pratiques, impacts).

Le PRE-PCL répond directement à cette attente via la mise sous GDT de 6210,31 ha, avec des techniques sahéliennes reconnues (zaï, demi-lunes, cordons pierreux), alignées avec les standards UNCCD/LDN.

L'Agence insiste fortement sur le fait que la GMV doit permettre également une amélioration des conditions de vie par la création d'opportunités économiques locales pour réduire les vulnérabilités structurelles (pauvreté, insécurité alimentaire, migrations forcées).

Le PRE-PCL contribue à cette attente au travers des AGR basées sur les PFNL (apiculture, baobab, moringa), l'intégration explicite de la nutrition et l'accès renforcé des femmes aux ressources naturelles et aux revenus. Ce résultat du PRE-PCL est toutefois à nuancer en fonction de la durabilité non garantie des activités.

L'Agence considère que la réussite de la GMV dépend de la capacité des États à coordonner les acteurs (État, collectivités, ONG, recherche), leur volonté et capacités à renforcer les institutions nationales GMV.

Le PRE-PCL s'aligne fortement sur ces attentes en appuyant la CN-IGMVSS, les services déconcentrés, les communes et les mécanismes de concertation multi-acteurs.

Enfin, l'Agence panafricaine se doit de recueillir des données géoréférencées gérées dans un système de suivi-évaluation robuste permettant une capitalisation à l'échelle régionale et internationale.

Le PRE-PCL répond à cette attente via le renforcement du système de suivi-évaluation de l'IGMVSS au Burkina Faso, l'usage d'outils numériques et GPS et l'appui à la mise en place d'un Conseil scientifique et technique. Bien que ce dernier n'ait pas encore pu se réunir pour travailler sur le fonds des thématiques scientifiques.

Il est important de souligner que ces données et les projets GMV peuvent contribuer aux agendas continentaux et mondiaux comme : l'Agenda 2063 de l'Union africaine, les ODD, l'UNCCD, le climat et la biodiversité.

En s'alignant sur ces cadres, les projets peuvent valoriser leurs résultats dans les forums mondiaux afin de rendre les résultats tangibles et œuvrer à la légitimité des acteurs de terrain.

### Conclusions :

En synthèse, le PRE-PCL répond aux besoins spécifiques du Burkina Faso en matière de Grande Muraille Verte en combinant restauration écologique, sécurité alimentaire, développement économique local et renforcement institutionnel, conformément aux priorités nationales de l'IGMVSS et aux défis structurels du Plateau Central.

Le projet a contribué significativement à la restauration des terres en assurant la promotion de techniques adoptées par les exploitants de terre dans les communes du projet.

Le PRE-PCL est ainsi en cohérence avec la vision actuelle de la Grande Muraille Verte portée au niveau panafricain.

**Q15 : actions pertinentes mises en œuvre par l'APEFE ( par rapport aux priorités nationales, attentes des bénéficiaires et objectifs de l'IGMV ? Sont-elles toujours pertinentes ? A répliquer ? Sinon, que consolider, que modéliser ou répliquer ?**

### Constats :

Les **actions pertinentes** par rapport aux priorités nationales, aux attentes des bénéficiaires et aux objectifs de l'IGMVSS mises en œuvre par l'APEFE comme cela a été souligné au point précédent concernent :

#### ⇒ **Restauration et gestion durable des terres (GDT)**

Les activités de restauration et de gestion durable des terres constituent un axe central et hautement pertinent du projet PRE-PCL. Elles répondent directement aux priorités nationales de lutte contre la désertification, aux objectifs de l'IGMVSS ainsi qu'aux attentes clairement exprimées par les bénéficiaires.

L'implication très appréciable des populations dans les travaux de récupération des terres témoigne de leur intérêt pour l'amélioration de la productivité agricole. Les hectares de terres impropres à l'agriculture (zinpélé) et récupérés entre 2023 et 2024 sont aujourd'hui en phase de végétalisation.

Par ailleurs, la vulgarisation combinée des techniques de Zaï + RNA, demi-lune + RNA, Zaï seul, demi-lune seule et Zaï + demi-lune a permis d'emblaver plusieurs milliers d'hectares entre 2023 et 2025. Ces actions ont été renforcées par la production de 4 700 tonnes de fumure organique en 2024, contribuant directement à l'amélioration des rendements agricoles.

Les actions de construction de diguettes, bandes enherbées, végétalisation des diguettes et MED ont complété ce dispositif. L'ensemble de ces interventions a permis de dépasser largement la cible initiale de 2 400 ha de terres sous gestion durable.

Ces résultats confirment une diffusion efficace des bonnes pratiques de GDT et d'adaptation au changement climatique (ACC), ainsi qu'un niveau d'appropriation élevé par les producteurs et productrices.

#### ⇒ **Espaces de conservation et mise en défens**

Les actions de conservation sont également pertinentes. Le choix du site de Barma pour l'aménagement d'un espace de conservation est jugé cohérent, tant du point de vue écologique que territorial. À ce jour, deux forêts communales ont été délimitées, notamment Barma (environ 89 ha) et Sao (50 ha).

Le projet a également permis la création d'un bosquet scolaire à Watinoma (260 arbres) et d'un bosquet médicinal de 2 ha à Niou. Initiatives très appréciées par les bénéficiaires et à répliquer dans d'autres projets à l'avenir.

La mise en défens de ces espaces contribue à la restauration des écosystèmes. Toutefois, l'absence d'aménagements complémentaires (réservoirs d'eau) et de sécurisation juridique (actes administratifs de classement, clôtures en haie vive ou barbelée) limite la portée à long terme de ces actions.

#### ⇒ **Gestion de la production de plants**

La production de plants constitue un exemple réussi d'activité économique structurée. L'association regroupant les bénéficiaires veille à ce que chaque membre bénéficie de commandes, assurant ainsi une répartition équitable des revenus. Le modèle économique est clair, compris par les bénéficiaires et pourrait être reconduit dans d'autres contextes similaires.

#### ⇒ **Activités génératrices de revenus (AGR)**

Les AGR, notamment la **production de miel**, sont pertinentes mais nécessitent une consolidation.

La structuration de la filière reste incomplète, notamment en ce qui concerne la fixation des prix et le partage équitable de la plus-value entre les producteurs, transformateurs et autres acteurs.

Les **jardins nutritifs**, bien que pertinents sur le plan des objectifs, ont rencontré d'importantes difficultés d'opérationnalisation. Dans certains villages, notamment Laye, l'implication des femmes reste particulièrement difficile.

Les équipes de mise en œuvre ont dû déployer d'importants efforts de persuasion pour convaincre les bénéficiaires d'adhérer à cette activité. Des problèmes techniques récurrents ont été observés, tels qu'un manque d'eau ou des infrastructures d'irrigation défectueuses ou mal adaptées.

À titre de comparaison, des expériences similaires menées au Burkina Faso montrent que lorsque les bénéficiaires perçoivent clairement un avantage individuel au-delà du collectif, l'adhésion est plus forte. En l'état, l'absence d'opérationnalité nuit à la satisfaction des bénéficiaires et à l'image de l'IGMVSS et de l'APEFE.

#### ⇒ **Foyers améliorés à trois pierres (FA3P)**

Dans le cadre de la lutte contre la désertification et de la réduction de la pression sur le bois de chauffe, le projet a promu les foyers améliorés à trois pierres, permettant une réduction estimée à 50 % de la consommation de bois.

Bien qu'un décompte exhaustif n'ait pas encore été réalisé pour la cible de 8 000 FA3P au bénéfice de 32 000 femmes, les enquêtes terrain confirment une forte dissémination du modèle.

⇒ **Appui aux services déconcentrés**

L'appui de l'APEFE aux services déconcentrés de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage va au-delà des activités prévues dans les axes 1 et 2. Il se traduit notamment par le soutien à la mobilité des agents pour le suivi des activités et par la fourniture d'équipements informatiques facilitant la collecte, la consignation et le traitement des données.

Lors des collectes de données, il a été observé une forte sollicitation des populations et une qualité d'écoute des services forestiers, ce qui a contribué à l'efficacité de la mise en œuvre des actions de lutte contre la désertification.

⇒ **Appui à la CN IGMVSS**

La CN IGMVSS occupe une place centrale dans la mise en œuvre et le pilotage opérationnel du projet PRE-PCL. Elle est parfois confondue avec le projet lui-même, et inversement, ce qui crée une ambiguïté sur son rôle exact en tant qu'institution nationale. Cette confusion souligne l'absence d'un statut institutionnel clair et stabilisé, ce qui fragilise la perception de son autonomie et de sa pérennité. À ce stade, l'autonomie à court terme de la CN IGMVSS n'est pas clairement perceptible. Le professionnalisme des équipes mérite d'être encore renforcé.

La CN IGMVSS bénéficie depuis de nombreuses années du soutien de l'APEFE, ce qui renforce ses capacités opérationnelles mais accentue aussi une forme de dépendance. Cet appui (aujourd'hui au travers du PRE-PCL) est considéré comme vital par les services techniques et par la CN IGMVSS elle-même.

C'est la CN IGMVSS qui rédige les rapports et les transmet à l'Agence panafricaine au nom de l'Etat burkinabè. La capacité de la CN à assurer ce rôle est directement liée au soutien continu du PRE-PCL et de l'APEFE qui lui permet d'assembler des données validées émanant du terrain.

La CN IGMVSS joue un rôle clé dans le suivi-évaluation du projet, rendu possible grâce à l'appui technique et logistique du PRE-PCL. Le dispositif de suivi-évaluation est jugé pertinent tant que :

- les données renseignées sont réelles, validées et conformes aux observations de terrain ;
- la CN conserve les capacités humaines et matérielles nécessaires pour assurer ce travail.

Le suivi rapproché des études confiées à des consultants, associations, privés ou étudiants relève de la responsabilité de la CN, tant en termes de résultats que de crédibilité institutionnelle.

Le projet PRE-PCL mobilise, sous la coordination de la CN :

- les autorités régionales de l'environnement, de l'eau, de l'agriculture et de l'élevage ;
- le haut-commissariat, les communes et les associations de mise en œuvre ;

- les bénéficiaires directs (femmes et hommes des localités d'intervention).

Toutefois, d'après les retours du terrain, il semble que le projet n'ait pas suivi un schéma classique de co-construction avec les communautés et les autorités territoriales en amont.

#### ⇒ **Appui à la mise en place de la Coalition nationale**

Les attentes sont très fortes de la part des acteurs nationaux de se retrouver autour de la coalition nationale, portée par la CN IGMVSS. Bien que certains acteurs n'aient pas participé à la première réunion, un fort intérêt demeure. Il est recommandé que la CN organise d'autres rencontres, conçues comme des espaces d'intérêt et de valeur ajoutée pour les participants, et non comme de simples convocations administratives. Une attention particulière doit être apportée sur ce point d'ici à la fin du projet. Une animation stratégique plus proactive de la coalition est attendue d'ici la fin du projet.

Il est vivement conseillé que d'autres réunions de la coalition aient lieu avant la fin du projet. Cela aidera beaucoup en termes de légitimité.

#### ⇒ **Appui à la mise en place du conseil scientifique**

La création du conseil scientifique répond à une exigence formulée par la coalition nationale afin de légitimer les actions menées autour de l'IGMVSS. Ce dispositif relève de la coordination nationale, qui en assure l'intégration dans la gouvernance du projet.

Toutefois, dans le cadre du PRE-PCL :

- la plus-value du conseil scientifique n'est pas perceptible à ce jour;
- il peut même être perçu comme une contrainte supplémentaire dans des processus institutionnels déjà complexes. (ex. zéro fiche technique à ce jour)

#### ⇒ **Communication et image institutionnelle de la CN**

Les actions de communication liées à l'IGMVSS et portées par la CN restent trop centrées sur la représentation.

Une attente forte existe pour que la CN adopte une communication plus proactive, mettant en avant :

- les innovations,
- les résultats concrets,
- l'intérêt stratégique de participer à l'IGMVSS.

La présence d'un responsable communication est identifiée comme un levier important pour renforcer la cohérence du message institutionnel (y compris au travers des goodies distribués !).

*Ex. Dans la mesure où le projet affiche clairement une composante de protection de l'environnement et de la qualité de vie, il aurait été opportun de ne pas distribuer de goodies qui sans en avoir l'air constitue de nouveaux déchets à traiter. Si l'action est culturelle et inévitable, en profiter pour réfléchir à l'utilité des présents distribués et surtout réfléchir au message à faire passer « quel message et auprès de qui ».*

### ⇒ **Perspectives et enjeux stratégiques pour la CN IGMVSS**

Le travail visant à faire reconnaître la CN IGMVSS comme agence officielle mobilise beaucoup de temps et d'énergie. Dans le contexte actuel et à l'horizon de la fin du projet, l'obtention de cette reconnaissance apparaît peu réaliste. Il est jugé indispensable d'accompagner la CN dans la réflexion sur des scénarios alternatifs de fonctionnement et de pérennisation.

À l'avenir, dans tout appui à une institution étatique ou para-étatique, la question du statut juridique et institutionnel devrait être traitée en priorité afin d'assurer une existence durable.

### ⇒ **Approche genre**

Malgré le ciblage des femmes comme bénéficiaires directes, leur appropriation des sites collectifs reste limitée. Sur les jardins nutritifs de Yagtinga et de Goabga, le leadership est majoritairement assuré par des hommes.

Dans le contexte socio-culturel local, cette situation conduit essentiellement à la satisfaction de besoins pratiques, sans réelle avancée sur les intérêts stratégiques des femmes. Cela se traduit par une absence d'initiatives endogènes pour résoudre les problèmes rencontrés sur les sites.

### Conclusion :

Les actions à répliquer sont :

- Les actions de GDT (Zai, demi-lunes, RNA, diguettes, charrue Delphino), compte tenu des superficies restaurées et de l'adhésion des populations.
- Le modèle de production collective de plants, garantissant une répartition équitable des revenus.

Les actions à consolider sont :

- Les AGR, en travaillant sur la structuration complète de la filière.
- La mise en défens, en intégrant des mesures concrètes de sécurisation (classement administratif, maintenance des clôtures, gestion formalisée).
- L'approche genre, à travers un renforcement du leadership féminin et une réintégration d'un budget genré. Une sensibilisation sur le genre doit être entretenue au sein même de l'équipe surtout auprès des jeunes intégrés.
- Le suivi des marchés, notamment pour améliorer la qualité des semences distribuées et des infrastructures d'irrigation réceptionnées.

Les actions à ajuster ou repenser sont :

- Les actions de communication, afin de valoriser les innovations et l'intérêt de l'IGMVSS.
- Les pratiques liées aux goodies et aux pots de plantation, en privilégiant la récupération, le recyclage ou des matériaux biodégradables.
- La gouvernance et le statut de la CN IGMVSS, afin d'éviter toute confusion avec le projet et de renforcer les perspectives d'autonomie institutionnelle.

**Q16 : Valeur ajoutée de l'APEFE dans un environnement multi-acteurs ?**Constats :

L'APEFE dispose d'atouts stratégiques et de leviers solides pour se positionner efficacement dans un environnement multi-acteurs complexe comme celui du Burkina Faso :

⇒ **Ancrage institutionnel et relationnel**

- Partenariat de longue date avec le ministère de l'Environnement, offrant un ancrage institutionnel fort. Le remaniement ministériel va affaiblir quelque peu l'ancrage du moment mais l'expérience de l'APEFE au Burkina Faso est suffisamment longue pour se repositionner dans le nouveau ministère.
- Bonne connaissance des structures ministérielles et de leurs modes de fonctionnement.
- Capital confiance établi tant avec les tutelles ministérielles qu'avec les partenaires de mise en œuvre.

⇒ **Partage du pouvoir de décision**

- Gouvernance conjointe des projets
- Soutien à la représentation des acteurs locaux dans les espaces de coordination
- Inclusion des acteurs locaux
- Propose des financements flexibles par rapport à d'autres PTFs
- Accepte de couvrir des frais de fonctionnements et de renforcement de la gouvernance, ce qui constitue un levier important de structuration des acteurs. Toutefois, cette approche suppose de rendre les coûts progressivement internalisés par les partenaires.

⇒ **Expertise et légitimité technique**

- Expertises techniques connues et reconnues, notamment dans les domaines environnementaux.
- Bonne connaissance du terrain et du travail avec les acteurs de terrain inclus le travail de proximité avec les populations, éléments essentiels pour renforcer la pertinence et l'appropriation des actions.
- Prise de conscience de l'intérêt de l'appui institutionnel pour une structure récente comme la CN-IGMVSS

⇒ **Positionnement dans l'écosystème belge**

- Intégration explicite de l'esprit « Team Belgium » dans la nouvelle stratégie qui reste toutefois à concrétiser
- Capacité à mobiliser facilement les ACNG, facilitant les approches partenariales et complémentaires.

L'APEFE se situe à l'interface entre expertise technique, relation de confiance institutionnelle et action de terrain, ce qui est particulièrement pertinent dans des dispositifs multi-acteurs.

Malgré ces atouts, plusieurs éléments limitent la pleine reconnaissance de cette valeur ajoutée spécifiquement au travers du PRE-PCL :

⇒ **Confusion sur le statut institutionnel**

Le statut de l'APEFE au Burkina Faso est perçu comme ambigu :

- tantôt assimilée à une agence diplomatique (proximité avec l'ambassade de Belgique),
- tantôt perçue comme une association.

Cette ambiguïté nuit à la lisibilité de son rôle dans l'écosystème de la coopération avec comme conséquence, un manque de reconnaissance comme acteur distinct.

- L'APEFE n'est pas toujours identifiée comme un partenaire individualisé, avec un mandat et une valeur ajoutée propres.
- Le projet PRE-PCL est fréquemment confondu avec la coordination nationale de la Grande Muraille Verte, ce qui crée des malentendus institutionnels et un préjudice d'image pour les deux entités.

La confusion est renforcée par l'évolution de son mandat

- Le changement de positionnement de l'APEFE d'association pour l'éducation et la formation à agence de coopération internationale intégrée aux relations internationales de la FWB et de la Wallonie reste mal compris par certains acteurs. Y compris du personnel d'ENABEL.
- Cette perception obsolète affaiblit la légitimité de l'APEFE comme acteur de coopération à part entière.

### Conclusion

L'APEFE dispose d'une valeur ajoutée réelle et pertinente dans un environnement multi-acteurs, mais celle-ci est insuffisamment lisible pour les partenaires institutionnels et opérationnels.

### **Q17 : Positionnement stratégique futur de l'APEFE au BF et dans la sous-région**

#### Constats :

⇒ **Enjeux nationaux et positionnement stratégique de l'APEFE**

La **restauration des terres** constitue aujourd'hui une priorité nationale majeure au Burkina Faso, tant pour des raisons environnementales, économiques que sécuritaires. La demande en appui technique, institutionnel et communautaire est très élevée.

Dans ce contexte, le savoir-faire accumulé par l'APEFE à travers ses projets représente un atout stratégique important. Cette expertise, fondée sur des approches opérationnelles éprouvées et une connaissance fine des dynamiques locales, constitue une valeur ajoutée à renforcer et à

rendre plus visible, tant auprès des autorités nationales que des partenaires techniques et financiers.

⇒ **La dynamique « Team Belgium » : enjeux et opportunités**

L'APEFE, en tant qu'acteur belge de la coopération au développement, n'est pas encore positionné concrètement comme un acteur structurant de la "Team Belgium" au Burkina Faso.

La « Team Belgium » vise à renforcer les synergies et les complémentarités entre les acteurs belges impliqués dans la politique extérieure, la coopération au développement, l'aide humanitaire et les relations internationales. L'objectif est d'agir de manière plus cohérente et plus efficace à l'international afin de répondre aux grands défis mondiaux (éducation, santé, climat, paix, etc.), tout en renforçant le poids et la visibilité de la Belgique au sein des cadres multilatéraux, notamment l'Union européenne et les Nations Unies.

Au Burkina Faso, cette dynamique n'est pas encore initiée de manière formelle sous cette égide. Les acteurs majeurs tels qu'ENABEL et l'APEFE ne s'inscrivent pas encore dans une logique structurée de valorisation croisée des acquis et de recherche proactive de synergies.

Dans ce contexte, l'APEFE pourrait jouer un rôle moteur en initiant la démarche, notamment par une sollicitation officielle auprès de l'Ambassade de Belgique. Une telle initiative permettrait à l'APEFE de se positionner comme un acteur proactif et fédérateur, engagé dans la coordination, la complémentarité des interventions et l'optimisation de l'impact de l'aide, tout en contribuant à limiter les duplications.

⇒ **Capitalisation de l'expérience et appui aux acteurs locaux**

L'APEFE a acquis une expérience reconnue développée en collaboration étroite avec les organisations associatives locales ainsi qu'avec les services techniques déconcentrés de l'État. Cette expérience constitue un capital stratégique à documenter, valoriser et diffuser, notamment en lien avec l'Initiative de la Grande Muraille Verte et les dispositifs institutionnels nationaux (IGMVSS).

Par ailleurs, les besoins en appui-conseil, en formations techniques et en mobilisation d'expertise spécialisée restent très forts. La demande pour des interventions ciblées d'experts techniques demeure constante, tant au niveau local qu'institutionnel.

Fort de sa longue présence au Burkina Faso, l'APEFE pourrait également contribuer de manière significative à la localisation de l'aide, en tenant compte du contexte spécifique du pays et en repensant les notions de succès, d'expertise et de leadership, au profit d'approches plus endogènes et durables.

⇒ **Évolution du rôle de l'APEFE : vers un positionnement de facilitateur**

Dans cette perspective, un repositionnement progressif de l'APEFE vers un rôle de facilitateur plutôt que d'opérateur direct pourrait être envisagé. Cela impliquerait notamment :

- l'approfondissement des finesses de la gestion communautaire et des dynamiques locales de gouvernance ; à capitaliser au bénéfice des populations,
- le soutien et l'animation d'espaces de dialogue multi-acteurs (organisations locales, services déconcentrés, PTF, collectivités) en veillant à leur efficacité et en valorisant leurs résultats,

- l'appui à l'accès des organisations locales aux bailleurs de fonds et aux décideurs, tant au niveau national qu'international.

Une piste opérationnelle particulièrement prometteuse serait le soutien à une cellule d'appui à la formulation de projets, à destination des opérateurs locaux (collectivités, ONG, organisations professionnelles, PME), en lien avec les fonds internationaux (fonds climat, Fonds vert pour le climat, mécanismes de crédit carbone, grands bailleurs multilatéraux). Au regard de son expérience et de ses références, y compris celles liées à l'IGMVSS, l'APEFE disposerait d'une forte crédibilité pour porter ce type de dispositif — avec un potentiel de succès réel.

De manière très pratique, cette cellule – légère et agile – assurerait une veille sur les opportunités de financement, accompagnerait les acteurs dans la structuration et la rédaction de projets bancables, et faciliterait la mise en place de consortiums incluant notamment le secteur privé. Elle interviendrait en amont pour transformer des idées locales en projets solides, alignés avec les exigences des bailleurs (UE, fonds climat, multilatéraux).

Ce dispositif permettrait d'obtenir des résultats rapides et visibles (projets soumis et financés), tout en renforçant les capacités locales par la pratique. Il positionnerait l'APEFE comme un facilitateur d'accès aux financements, en complémentarité avec ENABEL et l'UE, avec un fort effet levier pour des moyens limités. Une équipe agile de (3–5 experts) avec un fonctionnement de type « task force » suffirait en envisageant une possibilité de déploiement multi-pays à terme (Sahel).

#### ⇒ **Gestion, sécurisation et capitalisation des données**

Enfin, l'APEFE dispose d'une expérience significative en matière de gestion de bases de données, qui pourrait être mise à profit dans un contexte où la sécurisation des données reste insuffisante, notamment au sein de certaines structures institutionnelles telles que la DGSS (partage de données par WhatsApp, réencodage de données, pas de serveur propre fonctionnel...).

Un appui ciblé sur la sécurisation et la gouvernance des données et la capitalisation et la valorisation des données collectées, notamment celles relatives aux modèles économiques, aux impacts et aux résultats des interventions, constituerait un levier stratégique pour améliorer la qualité de la planification, du suivi-évaluation et de la prise de décision, tant au niveau national que local.

#### Conclusions :

Les éléments présentés ci-dessus constituent des **pistes de réflexion stratégiques** élaborées à partir des constats issus du contexte sécuritaire, institutionnel et opérationnel actuel au Burkina Faso, ainsi que de l'expérience accumulée par l'APEFE sur le terrain. Ils ne prétendent pas à l'exhaustivité ni à un caractère prescriptif, mais visent à **alimenter la réflexion interne** sur les modalités d'intervention futures et les opportunités de repositionnement stratégique.

#### **Q18 : Cohérence avec les cadres d'orientation et les priorités de la DGD et de l'AWAC dans la dynamique GMV ?**

#### Constats :

Le projet en cours était cohérent avec les anciennes notes sectorielles de la DGD, mais son alignement avec les *cadres les plus récents* de la DGD et de l'AWAC n'est que partiel.

Le projet met bien en avant la gestion durable des terres, la production forestières non ligneuse et les activités génératrices de revenus comme leviers de résilience, la recherche d'une meilleure gouvernance foncière, et la sécurité alimentaire.

L'approche genre met l'accent jusqu'à présent sur le mainstreaming, l'accès aux ressources, et la prise en compte de besoins spécifiques bien que sur le terrain cela est fortement nuancé en fonction des régions et des activités menées.

Le projet est bien aligné sur la sécurité alimentaire et évoque le lien entre climat et migration.

En termes d'entrepreneuriat, le projet est principalement basé sur des aspects techniques. Ils peuvent être enrichis d'approches plus poussées (notamment sur les points de vue économique).

On constate une volonté très marquée d'assurer la digitalisation du suivi-évaluation.

Le projet s'aligne sur trois priorités majeures de l'AWAC dans la mesure où il met en œuvre des actions d'adaptation aux changements climatiques, il œuvre à la gestion durable des terres et s'inspire de solutions fondées sur la nature même si cela n'est pas nommé explicitement. Il y a donc un socle très cohérent, mais pas d'alignement explicite avec la terminologie, les instruments ni les cadres récents (NbS Nature-based Solutions; adaptation; Monitoring, Reporting, Verification).

Le PRE-PCL présente un bon niveau d'alignement avec les priorités thématiques de la Direction générale de la Coopération au développement (DGD), notamment en matière d'agriculture durable, de sécurité alimentaire, de gestion des ressources naturelles et d'autonomisation économique des femmes. Les interventions proposées, centrées sur la gestion durable des terres, la valorisation des produits forestiers non ligneux et le renforcement des capacités des acteurs locaux, s'inscrivent clairement dans les axes historiques de la coopération belge, en particulier dans les contextes sahéliens. Le programme démontre également une cohérence avec les Objectifs de développement durable et intègre de manière pertinente certaines dimensions transversales telles que le genre, la migration ou encore le digital.

Toutefois, malgré cette base solide, le niveau d'alignement avec les cadres stratégiques les plus récents de la DGD (2022–2024) reste partiel. En effet, le programme s'appuie principalement sur les anciennes notes stratégiques sectorielles et ne reflète pas pleinement les évolutions récentes de la coopération belge vers des approches plus intégrées, systémiques et transformatrices. En particulier, l'approche genre reste ancrée dans une logique de « gender mainstreaming » classique et ne répond pas encore aux exigences actuelles de la DGD en matière d'approche transformatrice du genre (Gender Transformative Approach), qui vise à modifier en profondeur les normes sociales et les rapports de pouvoir.

De même, si les actions proposées contribuent effectivement à l'adaptation au changement climatique et à la résilience des systèmes agricoles, ces dimensions ne sont pas formulées selon les cadres analytiques et conceptuels actuellement privilégiés par la DGD, notamment en termes de résilience systémique, d'approches intégrées climat-environnement-développement ou de contribution aux engagements internationaux tels que l'Accord de Paris. Par ailleurs, certaines priorités transversales désormais centrales pour la DGD, telles que le nexus humanitaire-développement-paix, la localisation de l'aide ou encore le principe actualisé de « leave no one behind », ne sont pas explicitement intégrées dans le programme.

Enfin, des domaines comme le digital for development ou le soutien au secteur privé sont abordés de manière pertinente mais encore limitée à des dimensions techniques, sans intégrer pleinement les enjeux actuels liés à l'inclusion, à la gouvernance des données, à la durabilité ou aux standards ESG.

#### Conclusions :

Le projet n'est aligné que partiellement sur les cadres d'orientation et les priorités de la DGD et de l'AWAC (dans la dynamique GMV).

Les thématiques (genre, D4D, migration, climat, droits de l'enfant, agriculture durable) demeurent pertinentes.

Pour l'AWAC, il sera toujours attendu de traiter des risques climatiques, de l'adaptation systémique, de solutions fondées sur la nature et de la réduction des émissions.

En conclusion, le PRE-PCL peut être considéré comme globalement aligné avec les priorités de la DGD sur le fond, mais il nécessite une mise à jour stratégique pour répondre pleinement aux exigences et aux cadres d'orientation les plus récents. Une telle actualisation permettrait de renforcer la cohérence du programme avec les évolutions de la coopération belge et d'en améliorer la lisibilité et la pertinence vis-à-vis des attentes actuelles des bailleurs.

#### **Q19 : Les enjeux liés au genre sont-ils effectivement traités par le Programme (équité, rôle actif des femmes, changements opérés par le programme)**

##### Constats :

Les enjeux liés au genre sont bien pris en compte par le Programme PRE-PCL, mais de manière encore partielle et inégale, avec des avancées réelles surtout sur l'accès et la participation, et des limites importantes sur l'autonomisation effective, le pouvoir décisionnel et la transformation des rapports de genre.

##### ⇒ **Prise en compte institutionnelle et stratégique du genre**

Plusieurs éléments montrent que le genre est intégré intentionnellement dans le programme :

- Existence d'une analyse genre réalisée dans le cadre du projet
- Présence d'une responsable genre dédiée, mise à disposition par le ministère,
- Alignement avec la politique nationale, et les indicateurs nationaux voire dépassement du seuil de 30 % de bénéficiaires femmes
- Diffusion de recommandations genre lors d'ateliers et de formations
- Organisation de voyages d'étude mixtes exposant à des contextes où les femmes ont davantage d'autonomie

Le genre est donc reconnu comme un enjeu structurant du programme, tant au niveau de la conception que du pilotage.

##### ⇒ **Résultats chiffrés : des progrès mesurables mais encore trop généraux**

Les indicateurs existants montrent des résultats encourageants, notamment :

- R1 – Restauration des terres : 36,17 % de bénéficiaires femmes (objectif final : 30 %)

- R2 – Revenus et activités économiques : 50 % des espaces de conservation permettent des activités féminines
- Activités ciblées femmes : Jardins nutritifs et foyers améliorés : 100 % de bénéficiaires femmes

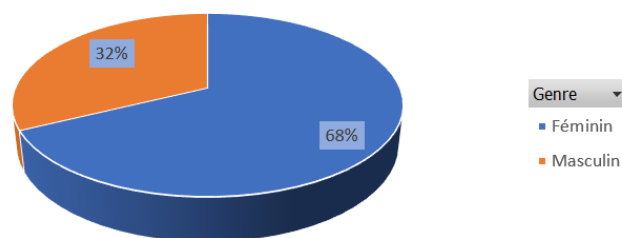
Cependant, les indicateurs globaux restent peu sensibles au genre. Ils ne permettent pas d'évaluer :

- le niveau réel d'implication,
- la capacité d'influence,
- l'évolution du pouvoir de décision,
- ni les changements de normes sociales

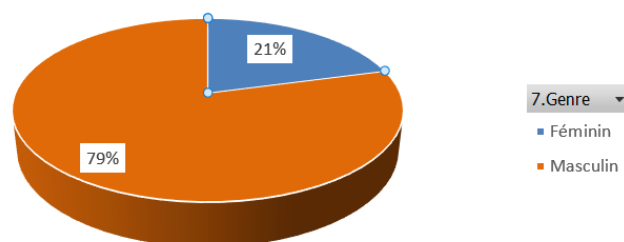
Le programme mesure surtout la présence des femmes, pas leur empowerment. Nous restons toutefois conscient des évolutions constatées et des progrès encore possibles avec un travail d'accompagnement.

Quelques chiffres nous interpellent toutefois, notamment sur le nombre de bénéficiaires femmes en forte baisse entre 2023 et 2024.

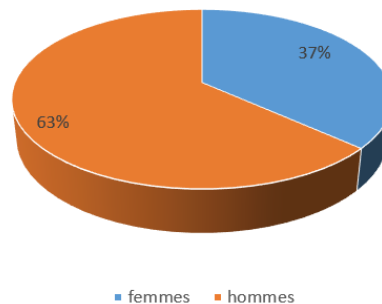
proportion d'hommes et de femmes encadré.es  
par le PRE-PCL en 2023



proportion d'hommes et de femmes encadré.es  
par le PRE-PCL en 2024



proportion d'hommes et de femmes encadrés  
par le PRE-PCL en 2025



L'équipe projet nous partage que dans le domaine de la Gestion Durable des Terres au Burkina Faso, les femmes ne sont pas propriétaires des terres et préfèrent laisser les hommes prendre l'initiative en amont, quitte à aider leurs époux pendant la mise en œuvre des activités. En lien avec les politiques nationales, l'équipe rappelle qu'en début d'année (2023-2024-2025), il y a une activité de sensibilisation conduisant à un ciblage dans tous les villages des quatre communes. L'un des critères clés pour la validation de ces résultats, est qu'il y ait au moins 30% de femmes parmi les bénéficiaires retenus.

On peut remarquer qu'il semble difficile de garantir ces 30 % chaque année. Cela demeure un point d'attention des équipes de mise en œuvre.

⇒ **Nature des activités : l'inclusion des femmes est une réalité mais les rôles dédiés restent encore traditionnels**

Les femmes sont très impliquées, mais souvent elles restent cantonnées à des rôles traditionnellement féminins : nutrition, vie du foyer, jardins familiaux.

Leur autonomisation économique dépend largement de la vente d'excédents, de la réussite des AGR et de l'acceptation sociale locale.

La bonne pratique identifiée (AGRs comme levier d'épanouissement et de cohésion sociale) est pertinente, mais elle reste fragile si elle n'est pas accompagnée d'un renforcement du pouvoir décisionnel et foncier.

⇒ **Gouvernance et leadership : un verrou structurel majeur**

Malgré la présence indéniable des femmes, on constate qu'elles participent mais qu'elles ne dirigent pas. Un exemple flagrant existe au niveau des COGES (comités de gestion) :

- Présidence systématiquement masculine
- Y compris sur des sites dédiés aux femmes
- Rôle des hommes présenté comme de la « médiation », mais exerçant de facto le pouvoir

⇒ **Normes sociales et culturelles : un frein central, reconnu mais peu transformé**

Les citations relevées montrent que les normes patriarcales restent très présentes : « obéissance à l'homme », « décisions prises par le chef de ménage », « autorisation maritale pour participer aux formations »

Ces représentations existent dans les communautés mais aussi au sein de l'équipe projet. Une sensibilisation et une ouverture sur les possibles transformations sociétales restent à approfondir.

Les voyages d'étude mixtes sont une réponse intéressante, mais encore ponctuelle face à des normes profondément ancrées.

⇒ **Accès aux terres : avancée fragile et réversible**

On a pu constater que les femmes ont accès à des terres restaurées mais que le risque d'accaparement par les hommes après valorisation est très élevé avec une remise en cause des accords initiaux et des revendications foncières masculines une fois la terre productive.

Cela montre que l'accès n'est pas synonyme de sécurisation et que la restauration peut paradoxalement renforcer les inégalités si les mécanismes de protection sont insuffisants.

Conclusions :

Le PRE-PCL traite effectivement les enjeux de genre, mais principalement sous l'angle de l'accès, de la participation et du respect de quotas. Les changements transformateurs restent limités.

**Q20 : Constate-t-on une participation active des femmes (planification, mise en oeuvre, suivi) ?**

Nous pouvons difficilement nous prononcer sur la participation active des femmes lors de la formulation. Plusieurs communautés ont regretté de ne pas avoir été associée à la formulation du projet.

Dans la mise en œuvre du PRE-PCL les femmes assurent effectivement une part active puisqu'elles sont bénéficiaires du projet.

En terme de suivi, plusieurs forestières sont des femmes et accompagnent les groupes bénéficiaires.

Soulignons qu'au sein même de la CN-IGMVSS, il y a 3 femmes sur 9 membres du personnel (33 %), mais dans des fonctions administratives ou comme responsable genre .

L'assistant technique du projet PRE-PCL mis à disposition par l'APEFE est un homme également.

#### **11.4. Critère n°4 : Durabilité institutionnelle**

**1) Q21 : Est-ce que les acquis du projet sont susceptibles d'être maintenus et même répliqués ?**

Constats :

Depuis son démarrage en 2022, le Projet de Restauration des Écosystèmes dans la Région du Plateau Central (PRE-PCL) a enregistré des acquis tant sur le plan environnemental que socio-économique et institutionnel, contribuant de manière tangible à l'inversion de la tendance à la dégradation des terres et à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires.

L'ensemble des réalisations du projet ont été doté de mécanisme de gestion. En effet, que ce soit pour les JN, les espaces de conservation, les espaces de production, les AGR, tous ont été doté de COGES, structures auxiliaires commis à la charge d'organisation et de gestion.

- ⇒ Sur le plan de la **restauration des terres**, le projet a permis la mise en œuvre à grande échelle de bonnes pratiques de gestion durable des terres (GDT) et d'adaptation au changement climatique. Plus de 6 mille hectares de terres agricoles et dégradées ont déjà été restaurés à travers des techniques éprouvées telles que le zaï, les demi-lunes, la régénération naturelle assistée (RNA), les mises en défens et la récupération mécanique des sols. Ces résultats traduisent une progression au-delà des attentes des objectifs fixés à l'horizon 2026. Parallèlement, les capacités techniques des acteurs locaux ont été renforcées à travers la formation de plus d'un millier de producteurs et productrices, favorisant une **appropriation effective des techniques de restauration et leur mise en pratique sur le terrain**.
- ⇒ La diffusion massive des foyers améliorés a permis de réduire la pression sur les ressources ligneuses, tout en améliorant les conditions de vie des ménages bénéficiaires et en posant les bases d'une future valorisation carbone. **L'adoption des F3PA est acquise et perdurera**.
- ⇒ Le projet a également contribué à la **préservation et à la valorisation des espaces naturels** par la création et la restauration de quatre espaces de conservation locaux. Les efforts de protection des forêts **risquent** d'être annihilés si des mesures d'exploitation rationnelle ne sont pas prises. En effet, les COGES existent sur papier, mais ne disposent pas de moyens d'action. Etant donné les limites du bénévolat, il est important d'envisager la création d'un modèle d'exploitation en lien avec les espaces de conservation qui soit discuté et validé avec les communautés riveraines.
- ⇒ En matière d'**amélioration des revenus et de sécurité alimentaire**, le PRE-PCL a soutenu le développement d'activités génératrices de revenus basées sur les produits forestiers non ligneux comme la production de plants forestiers, l'apiculture et d'autres filières locales. Dans l'optique de la continuité des activités de production de plants, les acteurs s'accordent tous sur le fait que la rupture des commandes par le projet réduira significativement l'activité de production de plants. Au-delà du modèle d'exploitation en cours, il est important de donner **plus de visibilité** aux activités des pépiniéristes pour leur permettre de se positionner sur le marché national de plants d'arbres.
- ⇒ Le projet a également mis en place des **jardins nutritifs** équipés gérés par des comités. Peu exploités, les JN ne rencontrent pas totalement la satisfaction des bénéficiaires. Le projet doit régulariser les défaillances constatées pour ne pas vouer à l'échec les investissements sinon le **risque sera grand** de voir les parcelles abandonnées par les bénéficiaires ciblés (en l'occurrence les femmes). Localement, il est souhaité que les jardins puissent être ouverts à l'ensemble des citoyens et citoyennes de la commune. Si c'est le cas, l'objectif poursuivi de contribuer à la sécurité alimentaire et de dégager des

revenus pour les femmes ne sera jamais atteint. Mais abandonner ces espaces est sans doute un échec également...

- ⇒ Sur le plan institutionnel, le projet a enregistré des acquis qui restent fragiles aujourd'hui. Le **pilotage de l'Initiative de la Grande Muraille Verte** à l'échelle du pays **a encore à gagner** en termes de légitimité et de professionnalisme. Un système de suivi-évaluation structuré et opérationnel a été mis en place, incluant l'élaboration d'un manuel de suivi-évaluation et permettant d'alimenter les demandes des ministères (notamment la DGSS) de rédiger des rapports actualisés envoyés au nom du Burkina Faso à l'Agence panafricaine de l'IGMVSS. Pour garantir la durabilité du projet, les bénéficiaires ont été identifiés, la situation de référence établie, le rapportage périodique sur les résultats a été assuré, les rapports de performance ont été effectifs dans leur ensemble. Les capacités sont en place à ce niveau pour assurer la suite.
- ⇒ Le **statut juridique** de la CN IGMVSS **reste précaire**. Elle est toujours assimilée à un projet et fait partie du ministère de tutelle à ce titre (dans la programme budgétaire du ministère en tant que projet PRE-PCL). Néanmoins, la nouvelle **stratégie IGMVSS de Burkina Faso**, dont la conception a été financée dans le cadre du projet (consultant externe) a été validée au niveau de l'état. C'est un document important qui permettra de prétendre valablement à des financements internationaux. C'est un acquis précieux qui sera la référence dans les années à venir.
- ⇒ Les cadres de concertation communaux, provinciaux et régionaux ont bénéficiés de conventions avec le projet et assurent du suivi, du conseil et de la formation. En l'absence de convention, **les risques sont grands** de ne plus remplir ces rôles, notamment pour la remontée de données qui alimenteront la base de données.
- ⇒ Le PRE-PCL a par ailleurs généré des **acquis en matière de connaissances et de visibilité**. La réalisation de l'étude de référence biophysique et socio-économique des communes d'intervention constitue une base solide pour le suivi des impacts du projet. Le projet a également renforcé la visibilité nationale et internationale de l'initiative à travers la participation à des événements de haut niveau, notamment lors des conférences internationales sur le climat et la lutte contre la désertification.
- ⇒ Le projet a produit des capsules sur les bénéfices du projet et les gains générés pour les producteurs. La diffusion auprès des bénéficiaires visés doit maintenant en être assurée via les canaux appropriés utilisés par ces mêmes bénéficiaires.
- ⇒ Le projet a enfin permis de mettre en place une **coalition nationale** de l'IGMVSS. Elle n'en est qu'à ses tous débuts. Les **acteurs sont très demandeurs** d'être conviés même une fois par an pour capitaliser leurs expériences. Cette activité peut se maintenir au-delà du projet et devrait devenir une priorité pour la CN IGMVSS qui en tirerait toute sa légitimité. Les quelques fonds nécessaires peuvent être trouvés au niveau de la contribution nationale qui sont débloqués en fin d'année.

- ⇒ La création **du conseil scientifique et technique** est toute récente (décembre 2025). Le **risque est très élevé** que son rôle ne soit pas rempli d'ici la fin du projet et même au-delà. Le manque de moyens (pour couvrir notamment les frais de participation) ne devrait pas être contraignant pour ce genre de rencontre qui devrait faire l'objet d'une contribution nationale scientifique à l'IGMVSS mais qui dès lors dépend de la motivation de ses membres de bien vouloir contribuer aux réflexions nationales sans contrepartie financière. La CN-IGMVSS a un rôle important à jouer ici pour assurer la pérennisation du CST.
- ⇒ De manière transversale, le projet se distingue par une **intégration du genre encore à renforcer**. (voir questions spécifiques à ce sujet)

### Conclusions :

Les terres restaurées et les techniques pour y parvenir sont des acquis indéniables du projet qui vont être maintenus et répliqués. Les bénéficiaires ont pu en mesurer les enjeux et attirent d'ailleurs des convoitises. Toutefois, les terres restaurées vont se maintenir mais changeront peut-être de bénéficiaires avec le temps...C'est un point d'attention à traiter au niveau du PRE-PCL et au-delà, au travers du suivi-évaluation assuré par la coordination nationale.

Le type d'activité de gestion durable des terres, de lutte contre la désertification et d'activités rémunératrices sont en principe des activités qui vont se poursuivre au-delà du terme du projet si et seulement si la dernière année est consacrée à la mise à niveau des équipements des JN, à l'appropriation des approches en matière de GDT et dans la conception d'un modèle d'exploitation des JN, forêts et autres bosquets. Par contre le niveau de suivi risque de subir une régression si les mesures d'affectation de ressources humaines pour l'encadrement des initiatives n'est pas conséquence et effective.

### **2) Q22 : capacité et volonté du ministère de l'environnement (coordination nationale) de conserver les moyens de fonctionnement et disposer des ressources financières suffisantes pour assurer la mise en œuvre des activités prévues ?**

#### Constats :

Rappelons que pendant notre mission, le ministère de l'environnement a été dissout (lundi 12 janvier 2026). Nous n'avons donc pas pu rencontrer le ministre, ni le secrétaire général. Dans ce nouveau gouvernement remanié, certaines compétences environnementales ont été mises sous la responsabilité du Ministre de l'Agriculture . Il n'y a plus de ministère de l'environnement en tant que tel.

- ⇒ Nous avons par contre pu rencontrer le Directeur Général des Eaux et Forêts et le Directeur Général des statistiques. Tous deux nous ont confirmé qu'ils comptaient sur l'autonomie de la coordination nationale à l'image de ce qui est attendu par l'agence panafricaine (« dixit » le DGEF).
- ⇒ Une contribution est toutefois possible de la part de l'état comme c'est le cas pour l'instant. Cependant il nous a été renseigné et nous avons pu le constater, que les contributions de l'état sont versées en fin d'année vers le mois de décembre et qu'il est souvent difficile d'envisager le financement d'actions sur le long terme puisque tout doit déjà être dépensé sur le même mois. La coordination nationale le regrette mais cela ne

peut pas être modifié pour le moment. Ces moments (fin d'année) pourraient être valablement utilisés pour organiser une réunion de la coalition nationale.

- ⇒ Un problème supplémentaire et qui n'est pas des moindres est le statut actuel de la coordination nationale qui relève simplement du statut de programme du fait qu'il a été notamment soutenu par l'APEFE depuis de nombreuses années. De ce fait, cette coordination nationale ne figure pas à l'heure actuelle au niveau de l'organigramme des ministères en tant qu'entité à part entière et ne bénéficie donc pas de fonds directs qui pourraient permettre le fonctionnement de cette coordination nationale. L'idéal serait que la coordination nationale puisse obtenir le statut d'agence mais pour le moment le contexte n'y est pas favorable. En effet, la volonté au niveau des ministères est de revoir l'utilité de toutes les entités parallèles créées et d'en réduire le nombre. Le contexte actuel n'est donc pas à l'ouverture ou à la reconnaissance de nouvelles entités telles qu'une nouvelle agence pour assurer le financement de la coordination nationale de l'initiative de la grande muraille verte au Burkina Faso.
- ⇒ Un premier pas a toutefois été franchi qui permettrait de maintenir la coordination nationale à long terme et lui donner un statut reconnu dans un ministère. C'est l'acceptation de la stratégie de l'initiative de la grande muraille verte au Burkina Faso (2025-2029) par la DGEP, direction générale de l'économie et de la planification.
- ⇒ Au Burkina Faso, gardons à l'esprit que tout EPE (établissement public de l'Etat) doit apporter au moins 20 % d'auto-financement pour pouvoir bénéficier de fonds de l'Etat.

#### Conclusions :

Dans le contexte actuel il n'y aura pas de contribution financière significative de la part de l'Etat / d'un ministère pour garantir des moyens de fonctionnement qui permettent à la coordination nationale d'assurer la réalisation des activités qui sont attendues de sa part. Il y a de toutes façons nécessité pour la CN IGMVSS de trouver un apport de l'ordre de minimum 20 %.

Il n'y a pas pour l'instant de volonté de donner le statut d'agence à la coordination nationale de l'initiative de la grande muraille verte au Burkina Faso et de lui assurer de la sorte un avenir à long terme et des ressources financières suffisantes pour assurer la réalisation du plan d'actions.

### **3) Q23 : le système de suivi-évaluation est-il suffisamment fonctionnel pour permettre de contribuer à un report de données pertinentes au regard des engagements du pays ? Des domaines spécifiques devraient-il être améliorés/ajoutés au regard des engagements du pays**

#### Constats :

L'initiative grande muraille verte gérée par l'**Agence Panafricaine** a adopté un cadre harmonisé d'indicateurs pour suivre, mesurer et évaluer les progrès réalisés au niveau national et continental. En alimentant la base de données générale, les informations ainsi centralisées permettent entre autre de suivre l'efficacité des investissements. Si les données sont convaincantes, la mobilisation des ressources financières (publics et privés) est dès lors facilitée.

Les données à la fois qualitative et quantitative attendues sont reprises dans le tableau qui suit :

Pilier stratégique	Domaines suivis	Indicateurs clés attendus	Données à transmettre par pays	Type de données
1. Développement économique & investissements	Chaînes de valeur, emplois verts, financements	- Montant des investissements mobilisés	- Montants financiers (USD / monnaie locale)	Quantitatives
		- Nombre d'emplois verts créés	- Nombre d'emplois (désagrégé H/F, jeunes)	
		- Nombre de bénéficiaires directs/indirects	- Secteurs économiques concernés	
2. Restauration des terres et des écosystèmes	Terres dégradées, reboisement, agroécologie	- Superficie restaurée (ha)	- Hectares restaurés par type d'écosystème	Quantitatives / spatiales
		- Type de restauration	- Nombre d'arbres plantés	
		- Taux de survie des plantations	- Données géolocalisées (SIG)	
3. Infrastructures résilientes & énergie	Eau, énergie renouvelable, infrastructures rurales	- Nombre d'infrastructures réalisées	- Type d'infrastructure	Quantitatives
		- Accès à l'énergie et à l'eau	- Localisation	
			- Population desservie	
4. Gouvernance & cadres institutionnels	Politiques publiques, coordination nationale	- Existence d'une structure nationale GMV	- Textes de politique / stratégie	Qualitatives / administratives
		- Politiques alignées GMV	- Organigrammes institutionnels	
		- Partenariats établis	- Liste des partenaires	
5. Renforcement des capacités	Formation, compétences, appui technique	- Nombre de formations réalisées	- Thématiques des formations	Quantitatives
		- Nombre de personnes formées	- Nombre de participants (H/F)	
			- Institutions bénéficiaires	
Impact environnemental	Climat, biodiversité, sols	- Amélioration de la couverture végétale	- Données avant/après intervention	Quantitatives
		- Carbone séquestré	- Indicateurs biophysiques	
		- Fertilité des sols	- Données télédétection	
Impact socio-économique	Moyens de subsistance, résilience	- Revenus des ménages	- Indicateurs socio-économiques locaux	Quantitatives / qualitatives
		- Sécurité alimentaire	- Études d'impact	
		- Réduction des migrations	- Enquêtes communautaires	
Suivi financier	Dépenses et efficacité	- Taux d'exécution budgétaire	- Dépenses par projet	Quantitatives
		- Coût par hectare restauré	- Sources de financement	
			- Coûts unitaires	
Suivi & reporting	Transparence et redevabilité	- Rapports soumis à temps	- Rapports annuels nationaux	Administratives
		- Qualité des données	- Données vers l'Observatoire GMV	

Toutes ces données doivent être centralisées via le Great Green Wall Observatory, qui sert de tableau de bord de suivi, transparence et redevabilité pour les pays et partenaires. Tous les États doivent utiliser un format harmonisé d'indicateurs et définitions, convenu au niveau continental, afin de garantir comparabilité et qualité des données.

**Les données spécifiques fournies par la Coordination Nationale** de la GMVSS du Burkina Faso sont communiquées annuellement par la CN elle-même. La synthèse transmise se base aujourd'hui sur un nombre restreint d'informations liées principalement au PRE-PCL. En effet, beaucoup de projets réalisent des activités pouvant être référencées dans la banque de données mais ne transmettent pas ces données à la CN-IGMVSS. Les indicateurs du cadre logique sont en cohérence avec ceux de la stratégie et du plan d'action de l'IGMVSS.

⇒ Fonctionnalité du système de suivi évaluation sur base de l'expérience PRE-PCL

Au moment de notre visite, le logiciel DELTA (acquis en 2018 sur fonds APEFE) pour la coordination nationale était en migration afin d'intégrer les données du portefeuille climat belge. Un consultant dédié s'y consacre. L'administrateur du logiciel est un fonctionnaire de l'Etat mis à disposition (M. Roland Kaboré).

Le logiciel est une version desktop donc limitée de DELTA mais ne nécessite ainsi pas de licence annuelle à payer.

La base de données collaboratives géo-référencée est gérée par un seul membre de l'équipe (M. Wepia Moïse) également fonctionnaire mis à la disposition. Un système de back up est mis en place comme système de sauvegarde. Le logiciel de cartographie utilisé est ArcGis 10.5.

Un manuel global de suivi-évaluation pour l'IGMVSS au Burkina Faso est finalisé et validé. Des manuels existent pour les projets qui collaborent avec la CN IGMVSS (notamment le PRE-PCL).

Les outils de collecte de données (GPS et les smartphones, fiches, plateforme) sont disponibles pour les agents de terrain.

Le nombre de mise à jour annuelle des données du système de SE de l'IGMVSS est de 1 par an. Soit 3 au total : 2023, 2024, 2025. L'objectif final est de 5.

Dans le cadre du PRE-PCL, ce sont les services techniques départementaux de l'agriculture et de l'environnement et les associations (Tiipaalga et Tind Yalgré) qui renseignent les données de suivi-évaluation pour la zone d'intervention à la CN IGMVSS. Un protocole de suivi annuel est signé chaque année à cet effet avec contribution financière.

Il subsiste toutefois des points à améliorer pour rendre le suivi-évaluation encore plus fonctionnel :

- Établir des fiches de collecte normalisées
- Définir une périodicité pour la collecte et la transmission des informations par les différents acteurs
- Mettre la base de données en ligne sur un serveur / processus en cours
- Envisager la question des moyens logistiques et financiers à court, moyen et long termes pour garantir le relevé des données
- Assurer la qualité de la collecte et de la mise à jour des données (renforcement de capacités des agents des structures partenaires surtout s'il y a renouvellement du personnel) / assurer le recyclage (rappels des procédures, mise à jour des outils, partage des difficultés et des solutions)
- Des formations peuvent être envisagées sur l'assurance qualité des données dont le contrôle de cohérence, les sources de données et les critères d'éligibilité, l'archivage et la sauvegarde, utilisation du SE pour la prise de décision, et les bonnes pratiques de sécurité. / prévoir un accompagnement post-formation.
- Des suggestions de formation sur l'utilisation de drones pour assurer un suivi de l'inventaire des surfaces forestières et de la dégradation/récupération des terres a été suggéré par l'équipe. Nous soulignons ici que les mêmes demandes émanent des services de l'agriculture et des services forestiers. Une vision globale et une concertation sera nécessaire préalablement à la mise en place de ce type de formation tout en gardant en tête que la logique veut que les services techniques recueillent les données et les transmettent à la CN.

Le système est fonctionnel actuellement mais un arrêt du financement pour la récolte et la validation des données risquerait d'entraver sérieusement la fonctionnalité du système de suivi-évaluation.

Notons que le CNDD et l'ONDD assurent également le suivi d'indicateurs de l'environnement et du développement durable.

#### Conclusions :

En conclusion, le système de suivi-évaluation de la CN-IGMVSS du Burkina Faso est opérationnel et techniquement structuré, et il permet déjà de contribuer au reporting des engagements du pays, en particulier à travers l'expérience du PRE-PCL. L'alignement des indicateurs du cadre logique avec ceux de la stratégie et du plan d'action de l'IGMVSS, l'existence d'outils numériques (DELTA, base géoréférencée, ArcGis), de manuels méthodologiques et de protocoles annuels de

collecte constituent des atouts importants pour répondre aux exigences de redevabilité nationale et continentale.

Cependant, au regard des standards attendus par l'Agence panafricaine — notamment en matière d'exhaustivité, de qualité, de régularité, de traçabilité et de durabilité des données — le système reste encore perfectible. La remontée d'informations demeure partielle (concentrée principalement sur le PRE-PCL), la mise à jour annuelle limite la réactivité du reporting, et la dépendance aux financements extérieurs fragilise la pérennité du dispositif. Par ailleurs, la normalisation des outils de collecte, la clarification des périodicités de transmission, la mise en ligne de la base de données, ainsi que le renforcement continu des capacités des acteurs sont des axes prioritaires pour garantir la fiabilité et la comparabilité des données.

Ainsi, le système est suffisamment fonctionnel pour contribuer au reporting des engagements du pays, mais son efficacité stratégique serait renforcée par une meilleure intégration de l'ensemble des projets intervenant dans le champ de la GMVSS, une sécurisation institutionnelle et financière du mécanisme de collecte, et un dispositif consolidé d'assurance qualité des données. Ces améliorations permettraient d'assurer un reporting plus complet, crédible et durable, pleinement conforme aux attentes de l'Agence panafricaine.

#### **4) Q24 : niveau de dépendance aux financements extérieurs du plan d'actions national ? Perspectives d'une autonomie ?**

##### Constats :

- ⇒ Plusieurs acteurs sur le terrain réalisent des activités qui concourent aux objectifs fixés par l'initiative de la grande muraille verte au Burkina Faso respectant les orientations de l'Agence Panafricaine. Ils s'en revendiquent dans leurs formulations et évaluations de projets et programmes.
- ⇒ Cependant, ces activités ne sont pas toujours référencées au niveau de la coordination nationale ne permettant pas d'avoir une vision claire de toutes les activités qui contribuent à l'atteinte des objectifs de l'IGMVSS.
- ⇒ Une réelle coordination de l'ensemble des acteurs, un recueil exhaustif (au mieux) des données et des financements à l'échelle nationale est souhaitable afin, entre autres, de mettre en place une stratégie d'autonomie.
- ⇒ Travailler à rendre opérationnelle la coalition sera une priorité pour la coordination nationale afin de capitaliser les financements extérieurs et de permettre d'en dégager des fonds de fonctionnements.
- ⇒ Il faudra en parallèle développer une stratégie win/win entre acteurs et coordination nationale. L'ensemble des acteurs sont demandeurs de partages d'expérience, d'une vision d'ensemble et d'actions conjointes pertinentes. Ils sont également très friands du « label » GMVSS. Si cet objectif peut être atteint par la coordination nationale, les acteurs seront plus enclins à accepter une contribution au fonctionnement de la coordination nationale.
- ⇒ Plusieurs scénarios ont été travaillés avec la coordination nationale en atelier. Celui d'une contribution mineure par chaque partenaire pour assurer la compilation et la transmission des données à l'agence panafricaine pourrait être une voie.

### Conclusions :

Le financement de la coordination nationale et de son plan d'actions national est fortement dépendant des financements extérieurs. Une autonomie dans l'année à venir et à court terme voire à moyen terme sera difficile à obtenir.

#### **5) Q25 : degré d'appropriation des actions par les bénéficiaires y compris les groupes minoritaires (femmes)**

### Constats :

L'ensemble des constats liés à l'appropriation par les bénéficiaires est repris sous la question 1 de ce chapitre sur la durabilité.

*Rq. Le PDS de Laye relève qu'à l'élaboration du PRODOC, la collectivité n'a pas été associée de même que les communautés. Cela aurait pu, d'après lui, soustraire le projet aux problèmes d'appropriation, de motivation, d'engagement et de sécurité foncière.*

### Conclusions :

Le plus grand taux d'appropriation par les bénéficiaires y compris les femmes est certainement celui concernant les techniques de récupération des terres et leurs voisins géographiques (effet tâche d'huile constaté).

#### **6) Q26 : existence d'une stratégie de désengagement de l'APEFE et points d'attention pour assurer une durabilité? (transfert de compétences, relais institutionnels, dispositifs de financement ?)**

### Constats :

- ⇒ L'initiative de la grande muraille verte a vu le jour en 2005. Les prémices d'une première équipe de coordination ont été posés en 2010 sous la tutelle de la direction générale des Eaux et Forêts. Une équipe de coordination opérationnelle a été mise en place en 2014 avec le soutien de l'APEFE.
- ⇒ La CN IGMVSS, soutenue par l'APEFE, a évolué vers le statut de projet. Et est toujours considérée comme telle aujourd'hui. Elle était reprise sous la tutelle du ministère de l'environnement (au moment de la mission) en tant que projet et non pas en tant que structure étatique ou agence.
- ⇒ Des efforts sont maintenant menés dans le cadre du PRE-PCL pour essayer de mieux repositionner la CN IGMVSS au niveau national. Il est regrettable que ce point n'ait pas été une priorité absolue par le passé. La recherche d'un maximum d'autonomie pour la CN contribuera à sa pérennité. Il semble que la FAO ait voulu passer un partenariat direct avec la CN IGMSS mais que cela n'ait pas été possible car la CN IGMVSS n'a pas de personnalité juridique et donc pas d'autonomie financière.
- ⇒ Un projet financé par ENABEL est en cours de réalisation. Il a été initié au travers de l'appui de l'APEFE. Il n'y a aujourd'hui aucun autre projet ancré au niveau de la coordination nationale. Il n'y a pas non plus de contribution financière par d'autres PTFs pour le fonctionnement et la réalisation des actions relevant de la coordination nationale.

Plusieurs scénarios existent sur l'avenir de la coordination nationale, du plus optimiste au plus pessimiste. Un atelier a été organisé sur ce thème avec l'équipe de la coordination nationale afin de dégager le/les scénario(s) le/les plus probable.s.

- Scénario 1 : dépendre techniquement et financièrement d'un seul projet.  
Cela implique, comme pour le PRE-PCL, de devoir coordonner et mener des activités sur le terrain / en dehors des prérogatives premières d'une coordination nationale (même si c'est une bonne expérience pour mieux envisager la coordination et les exigences futures ) => c'est un scénario très risqué en cas de retrait du bailleur ou en fin de projet
- Scénario 2 : bénéficier de petites contributions de beaucoup de partenaires  
Cela implique un gain de visibilité à assurer pour les partenaires. Cela exige l'animation active de la coalition nationale et de procéder à un lobbying développant un argumentaire solide => c'est le scénario le plus rassurant, le plus abordable
- Scénario 3 : être exécutant de certaines activités de suivi-évaluation pour le compte d'un ou plusieurs projets et en retirer des financements pour la CN IGMVSS  
Cela implique beaucoup de professionnalisme, de la réactivité, de la flexibilité et de la loyauté vis-à-vis de l'institution CN GMVSS => possible mais à cadrer
- Scénario 4 : la CN ne dispose que des fonds de l'état (l'équivalent d'une contre-partie)  
Cela implique beaucoup d'attentisme et un manque de résultat et d'efficacité et un grand risque de ne pas recevoir les fonds si ce n'est pas un engagement dans le cadre d'un projet => risque que ses attributions soient attribuées à d'autres
- Scénario 5 : dissolution de la CN IGMVSS (scénario le plus pessimiste)

Une stratégie de désengagement de l'APEFE pourrait être :

- Planifier clairement l'appui technique encore à apporter sur base des besoins de l'équipe de la CN-IGMVSS / mini plan de formation qui peut aller au-delà du PRE-PCL ; établir une priorisation en fonction des besoins collectifs et non pas individuels et au regard des activités à finaliser en bonne et due forme
- S'assurer d'une clôture professionnelle des activités du PRE-PCL qui sont toujours « en souffrance »
- Assurer une présence de l'APEFE dans les locaux de l'IGMVSS uniquement avec « la casquette chargé de projet/appui-conseil » / être présent uniquement pour toutes les questions liées aux activités du PRE-PCL / apporter un appui technique et pas seulement de la coordination
- Occuper un autre local pour tout ce qui concerne la représentation de l'APEFE / permettre de pouvoir y accueillir d'autres partenaires en étant clair sur les rôles
- Permettre ainsi à la CN-IGMVSS de prendre plus d'autonomie et d'endosser plus de responsabilité et de redevabilité en vue d'une autonomisation
- Soutenir la CN IGMVSS et par là-même, l'agence panafricaine :

- En prévoyant de partager toutes les données accumulées dans d'autres projets conduits par l'APEFE ou dans lesquels elle est partenaire, et pouvant relever de l'IGMVSS, par exemple si l'APEFE soutient la restauration de terres dans un autre projet, y compris en consortium qu'elle soit vigilante à partager ces informations
- en participant (appui technique APEFE) et en soutenant (coordination APEFE) la coalition nationale,
- en prévoyant sur tout futur projet de l'APEFE, dont certaines activités portent le label « GMV », des financements pour des activités de suivi-évaluation par la CN IGMVSS ou
- en reversant un montant forfaitaire minime comme d'autres projets et programmes pour permettre le suivi-évaluation des résultats accumulés pour l'IGMVSS

A ce stade, un désengagement de l'APEFE à court terme pourrait compromettre la dynamique établie jusqu'à présent. Dans le contexte actuel du Burkina Faso et de la coopération au développement, une prise de conscience existe au niveau de la CN-IGMVSS ; elle doit se transformer en pro-activité pour assurer un avenir enviable en capitalisant toutes les forces encore disponibles à ce jour et jusqu'à la fin du PRE-PCL (expérience, légitimité, financements, moyens de fonctionnement...).

#### Conclusions :

Au regard des constats établis, la Coordination Nationale de l'IGMVSS se trouve à un moment charnière de son évolution. Son positionnement institutionnel encore fragile, sa dépendance financière et les contraintes administratives actuelles limitent sa pleine autonomie et sa capacité à mobiliser des financements diversifiés. Dans ce contexte, le maintien du statu quo constituerait un risque majeur pour sa pérennité.

Parmi les scénarios envisagés, une diversification des partenariats et des sources de financement apparaît comme l'option la plus rassurante et la plus durable, à condition d'accompagner cette dynamique par un renforcement du professionnalisme, de la visibilité et du plaidoyer institutionnel. Parallèlement, un désengagement progressif et structuré de l'APEFE, fondé sur un appui technique ciblé et une responsabilisation accrue de la CN-IGMVSS, semble indispensable afin de consolider son autonomisation.

Dans le contexte actuel du Burkina Faso et de la coopération au développement, la dynamique engagée ne doit pas être interrompue. La prise de conscience existante au sein de la CN-IGMVSS doit désormais se traduire en actions concrètes et stratégiques, capitalisant sur les acquis du PRE-PCL pour assurer un repositionnement solide et un avenir durable à la coordination nationale.

## **12. Leçons apprises**

Nous présentons ici une analyse transversale des bonnes pratiques issues du projet PRE-PCL, des principales leçons apprises ainsi que des conditions nécessaires à leur réplcation dans d'autres contextes d'intervention de l'Initiative de la Grande Muraille Verte (IGMVSS).

L'objectif est de capitaliser les acquis techniques, organisationnels et institutionnels du projet mais aussi d'identifier les ajustements nécessaires pour renforcer la durabilité et l'impact transformateur des interventions futures.

## **12.1. Les bonnes pratiques à capitaliser**

### **a. Restauration des terres et gestion durable (GDT)**

Le projet a dépassé significativement ses objectifs initiaux en matière de superficies restaurées, grâce à la vulgarisation de techniques adaptées au contexte sahélien (Zaï, demi-lunes, régénération naturelle assistée, cordons pierreux, bandes enherbées, restauration mécanique).

Facteurs clés de succès :

- adéquation des techniques aux réalités agro-écologiques locales ;
- simplicité de mise en œuvre et faible coût relatif ;
- résultats visibles à court terme favorisant l'adhésion des producteurs ;
- forte synergie avec les services techniques déconcentrés et les associations locales.

La combinaison Zaï + RNA apparaît comme une pratique particulièrement efficace et reproductible.

L'approche intégrée GDT–formation–accompagnement de proximité constitue un modèle pertinent pour les zones sahéliennes confrontées à la dégradation accélérée des terres.

### **b. Modèle économique de production de plants**

La production de plants forestiers s'est révélée être l'activité génératrice de revenus la plus structurée et la plus rentable.

Les éléments structurants du modèle sont :

- organisation associative claire ;
- répartition équitable des commandes ;
- responsabilisation individuelle dans un cadre collectif ;
- visibilité sur les débouchés.

Ce modèle favorise l'engagement durable des bénéficiaires, en particulier des femmes.

Le couplage organisation collective / production individualisée / accès garanti au marché constitue un modèle répliquable dans d'autres territoires.

### **c. Approche intégrée écologique–économique–institutionnelle**

Le PRE-PCL se distingue par son approche systémique articulant :

- restauration écologique ;
- sécurité alimentaire ;
- activités génératrices de revenus ;
- renforcement de la gouvernance ;
- système de suivi-évaluation géoréférencé.

Cette cohérence renforce la pertinence stratégique du projet et sa conformité avec la vision panafricaine actuelle de la GMV.

#### **d. Structuration progressive des mécanismes institutionnels**

La mise en place :

- d'un système de suivi-évaluation structuré ;
- d'une coalition nationale ;
- d'un conseil scientifique ;
- d'outils numériques de collecte et de géolocalisation ;

constitue un acquis institutionnel important, bien que leur opérationnalisation reste à consolider.

### **12.2. Leçons apprises**

#### **a. La participation ne signifie pas l'autonomisation**

Bien que les femmes soient largement impliquées dans les activités (jardins nutritifs, foyers améliorés, pépinières), l'analyse révèle que :

- leur pouvoir décisionnel reste limité ;
- les instances de gouvernance locales sont majoritairement dirigées par des hommes ;
- des phénomènes d'appropriation masculine peuvent apparaître lorsque les activités deviennent rentables.

La participation quantitative des femmes ne garantit pas leur autonomisation réelle. Des mécanismes spécifiques de gouvernance inclusive sont nécessaires.

#### **b. La sécurisation foncière est un déterminant central de la durabilité**

La pression foncière constitue un facteur de risque majeur :

- insécurité des sites collectifs ;
- risque d'accaparement après valorisation ;
- fragilité des accords d'usage.

Sans formalisation juridique (classement, actes administratifs, conventions claires), les acquis restent vulnérables.

#### **c. Les AGR nécessitent un modèle économique explicite**

Les jardins nutritifs illustrent les limites d'une approche centrée sur l'infrastructure :

- absence de plan d'affaires formalisé ;
- faible rentabilité observée ;
- problèmes techniques et organisationnels.

Un équipement complet ne garantit pas l'adhésion. La viabilité économique doit être démontrée dès la conception et validée par les bénéficiaires.

#### **d. L'importance de la co-construction**

L'implication insuffisante de certaines collectivités lors de la formulation initiale a influencé :

- le niveau d'appropriation ;
- la motivation des bénéficiaires ;
- les difficultés foncières ultérieures.

La co-construction en amont est un facteur déterminant de réussite. Un travail de sensibilisation des bénéficiaires directs du projet doit être reprise en début de projet même si des séances de travail ont pu avoir lieu avec des groupes d'intérêts semblables.

#### **e. Limites du suivi-évaluation dans la mesure des changements sociaux**

Le système actuel permet de mesurer efficacement les outputs, les superficies restaurées, le nombre de bénéficiaires. Cependant, il capture insuffisamment les changements de pouvoir intra-ménage, l'évolution des normes sociales, l'autonomisation économique différenciée.

#### **f. Prise en compte des principes transversaux**

##### ⇒ **Genre**

Le projet a intégré le genre à travers des quotas de participation, une analyse genre et la présence d'une responsable dédiée.

Toutefois, l'approche demeure principalement de type *gender mainstreaming*. Les éléments d'une approche *gender transformative* (transformation des normes sociales, redistribution du pouvoir décisionnel, sécurisation foncière féminine) restent à renforcer.

##### ⇒ **Inclusion et équité**

Les femmes rurales constituent le principal groupe cible minoritaire. Leur inclusion est réelle mais encore fragile sur le plan stratégique.

La protection contre les dynamiques d'exclusion secondaire (accaparement post-valorisation) constitue un enjeu clé.

La moyenne d'âge des bénéficiaires du PRE-PCL accompagnés en 2023 est de 45 ans (42,5 ans pour les femmes et 51 ans pour les hommes) ; en 2024 de 47,5 ans (42,5 ans pour les femmes/ 47,5 ans pour les hommes). Il n'y a donc pas eu d'inclusion des jeunes.

##### ⇒ **Complémentarité inter-acteurs**

Au niveau opérationnel, la synergie entre services déconcentrés, associations et coordination nationale est satisfaisante. En revanche, au niveau stratégique national :

- la coordination inter-projets reste limitée,
- le rôle exact de la CN-IGMVSS (coordination vs mise en œuvre) demeure ambigu
- l'harmonisation des données et des financements est incomplète.

### **12.3. Perspectives de réplication**

- ⇒ **Interventions à fort potentiel de réplication** : Techniques GDT (Zaï, demi-lunes, RNA, restauration mécanique), modèle de production de plants, Foyers améliorés F3P et l'approche intégrée restauration–revenus–gouvernance

Ces interventions sont techniquement éprouvées et adaptées au contexte sahélien. Elles sont socialement acceptées et économiquement accessibles.

⇒ **Interventions nécessitant des ajustements avant répliation**

- Jardins nutritifs : sécurisation foncière, modèle économique validé, gouvernance féminine renforcée.
- AGR apicoles : structuration complète de la chaîne de valeur.
- Gouvernance CN-IGMVSS : clarification du positionnement institutionnel.

⇒ **Conditions de réussite pour la répliation**

- Sécurisation foncière formelle des sites
- Modélisation économique préalable des AGR
- Intégration d'indicateurs qualitatifs sensibles au genre
- Renforcement du leadership féminin
- Clarification des rôles institutionnels
- Coordination multi-acteurs structurée
- Approche adaptative fondée sur l'apprentissage continu

### 13. Conclusions

L'évaluation intermédiaire du PRE-PCL met en évidence une intervention globalement **pertinente, cohérente et efficace**, ayant permis de générer des résultats tangibles et visibles, en particulier en matière de restauration des terres, d'adoption de pratiques agroécologiques et de structuration de certaines activités économiques locales. Le projet a démontré sa capacité à répondre aux enjeux majeurs du contexte burkinabè, en articulant de manière pertinente les dimensions environnementales, économiques et institutionnelles, en phase avec les orientations de l'Initiative de la Grande Muraille Verte et les priorités nationales.

Les acquis sont significatifs, notamment :

- la diffusion à grande échelle de techniques de gestion durable des terres ;
- l'émergence de modèles économiques fonctionnels, en particulier autour de la production de plants ;
- le renforcement progressif des capacités des acteurs locaux et des dispositifs de gouvernance.

Cependant, l'évaluation souligne également que ces résultats reposent sur des **équilibres encore fragiles**. La durabilité des acquis, qu'elle soit économique, sociale ou institutionnelle, n'est pas encore pleinement assurée et dépend de conditions qui restent à consolider. Les limites observées – en particulier la faible viabilité de certaines activités génératrices de revenus, l'insuffisance de la sécurisation foncière, les fragilités du système de suivi-évaluation et les ambiguïtés dans le positionnement institutionnel de la CN-IGMVSS – constituent des risques réels pour la pérennisation des effets du projet.

Par ailleurs, l'évaluation met en lumière un enjeu transversal majeur : le passage d'une logique de **résultats opérationnels à court terme** à une logique de **transformation durable des systèmes**. À ce stade, le projet a permis d'atteindre des résultats techniques et quantitatifs

significatifs, mais les transformations structurelles attendues – notamment en matière de gouvernance, d'autonomisation des femmes et de structuration économique des filières – restent encore partielles et nécessitent un accompagnement renforcé et mieux ciblé.

La question du genre illustre particulièrement cette transition inachevée : si la participation des femmes est élevée, leur autonomisation réelle en termes de pouvoir décisionnel, de contrôle des ressources et d'accès sécurisé au foncier demeure limitée. De même, la coordination des acteurs à l'échelle nationale, bien que pertinente dans son intention, n'a pas encore atteint un niveau de maturité suffisant pour garantir une cohérence stratégique globale de l'IGMVSS.

Dans ce contexte, la phase restante du projet apparaît comme une **fenêtre stratégique décisive**. Elle doit permettre de consolider les acquis, de corriger les faiblesses structurelles identifiées et d'opérer des choix stratégiques clairs. Trois priorités structurantes se dégagent :

1. assurer la sécurisation foncière et la viabilité économique des interventions ;
2. renforcer la gouvernance nationale et clarifier le rôle de la CN-IGMVSS comme plateforme de coordination ;
3. faire évoluer le système de suivi-évaluation vers une approche plus qualitative, capable de rendre compte des changements transformateurs.

Enfin, l'évaluation met en évidence une opportunité stratégique pour l'APEFE. Forte de son expérience opérationnelle et de sa légitimité auprès des acteurs locaux et institutionnels, elle est en mesure de se repositionner comme un **acteur facilitateur, fédérateur et structurant** au sein de l'écosystème de la Grande Muraille Verte au Burkina Faso. L'enjeu, pour la suite, sera de transformer les acquis du PRE-PCL en levier d'influence stratégique, en renforçant les synergies avec les autres partenaires techniques et financiers et en s'inscrivant dans des logiques d'intervention plus intégrées, orientées vers des résultats durables et mesurables.

En définitive, le PRE-PCL constitue une base solide et crédible, mais sa réussite à long terme dépendra de la capacité des acteurs à **passer d'une dynamique de projet à une dynamique de système**, en consolidant les conditions de durabilité et en renforçant la cohérence d'ensemble de l'intervention.

## 14. Recommandations

Les recommandations formulées ci-dessous découlent de l'analyse croisée des constats établis au regard des critères d'efficacité, de cohérence externe, de pertinence et de durabilité institutionnelle. Elles visent à orienter la dernière phase de mise en œuvre du PRE-PCL (moins d'un an), à consolider les acquis et à éclairer les choix stratégiques futurs, tant pour les acteurs nationaux que pour l'APEFE.

### 14.1. Recommandations relatives à la consolidation des acquis techniques et opérationnels

#### a) Jardins nutritifs

Les difficultés observées dans la mise en œuvre des jardins nutritifs (faible exploitation des superficies, problèmes techniques d'irrigation, conflits fonciers, faible rentabilité économique,

leadership insuffisamment féminin) nécessitent des ajustements prioritaires avant la clôture du projet.

Il est recommandé de procéder, dans les meilleurs délais, à un audit technique complet des infrastructures installées (plaques solaires, pompes, débits effectifs, châteaux d'eau, bassins de stockage), afin de corriger les défauts constatés avant la réception définitive des travaux. L'étanchéité des bassins et la disponibilité effective de l'eau constituent des conditions préalables à toute viabilité du dispositif.

Au-delà des aspects techniques, une révision du modèle d'irrigation apparaît nécessaire. L'introduction de bassins secondaires ou de dérivation à proximité immédiate des parcelles exploitées, ainsi que le recours à des systèmes d'irrigation gravitaire ou au goutte-à-goutte, permettraient de réduire la pénibilité du travail, en particulier pour les femmes.

Sur le plan organisationnel et économique, les jardins nutritifs doivent être adossés à un modèle d'exploitation clarifié et formalisé. L'élaboration d'un business plan simplifié par site, précisant les spéculations retenues, les charges, la répartition des bénéfices et les règles de gouvernance, constitue un levier indispensable pour renforcer la motivation des productrices et assurer la durabilité économique.

Enfin, la sécurisation foncière des sites doit être finalisée, en associant formellement les autorités communales. L'absence de sécurisation juridique fragilise l'appropriation des espaces et compromet la participation active des femmes.

#### **b) Espaces de conservation**

Les espaces de conservation mis en place représentent un acquis écologique important, mais leur durabilité dépendra de la sécurisation foncière et physique des sites.

Il est recommandé de finaliser les procédures administratives de classement et de sécurisation juridique des espaces aménagés, ainsi que de mettre en place des dispositifs de protection adaptés (clôtures mixtes haie vive/barbelé, pare-feux périmétraux).

Par ailleurs, les comités de gestion (COGES) doivent être dotés de moyens opérationnels proportionnés à leurs responsabilités. L'expérimentation de solutions modernes et peu coûteuses, telles que l'utilisation de mini-drones de surveillance, pourrait être envisagée.

Afin d'éviter que la conservation ne repose exclusivement sur le bénévolat, il conviendrait d'étudier des modèles d'exploitation raisonnée des produits forestiers non ligneux, permettant de générer des ressources locales tout en garantissant la durabilité écologique.

#### **c) Activités génératrices de revenus et pépinières**

La production de plants forestiers constitue l'une des activités les plus performantes du projet. Ce modèle, fondé sur une organisation collective assurant une répartition équitable des commandes, mérite d'être consolidé et répliqué.

Il est toutefois recommandé d'améliorer la qualité des semences distribuées afin d'éviter les problèmes de faible germination, et de renforcer la visibilité commerciale des pépiniéristes afin de faciliter leur insertion dans les marchés nationaux.

S'agissant de l'apiculture et des autres AGR, une structuration plus complète des filières est nécessaire, notamment en matière de transparence des prix et de partage de la valeur ajoutée.

## 14.2. Recommandations relatives à la gouvernance nationale de l'IGMVSS

### a) Clarification du rôle de la Grande Muraille Verte au Burkina Faso

Il apparaît prioritaire de questionner le positionnement stratégique de la Grande Muraille Verte au Burkina Faso, notamment au regard des attentes de l'Agence panafricaine et des priorités nationales. Une clarification politique explicite des ambitions nationales permettrait de renforcer la cohérence des interventions et la crédibilité du dispositif.

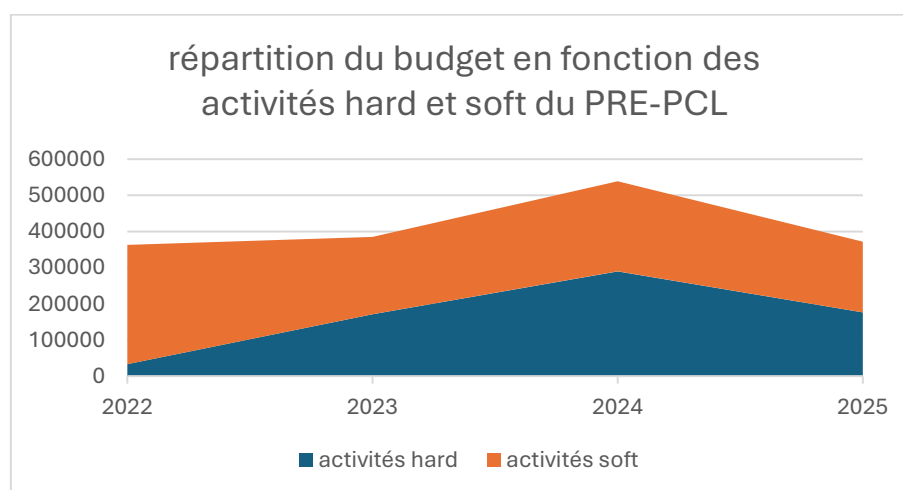
### b) Consolidation du rôle de la CN-IGMVSS

La CN-IGMVSS doit consolider son rôle fédérateur et clarifier son positionnement institutionnel. La confusion actuelle entre fonction de coordination stratégique et rôle de maître d'ouvrage opérationnel fragilise sa légitimité et crée des ambiguïtés dans l'écosystème multi-acteurs.

Il est recommandé de recentrer progressivement la CN-IGMVSS sur ses fonctions premières : coordination, animation de la coalition nationale, harmonisation des interventions et rapportage des indicateurs à l'échelle nationale et panafricaine.

La coalition nationale des acteurs de l'IGMVSS doit être dynamisée et devenir un espace stratégique de partage d'informations, de cartographie des interventions et de constitution de partenariats. Il faut veiller à montrer la valeur ajoutée de l'IGMVSS au Burkina Faso et la rendre visible / « êtes-vous indispensable ? Si oui, être persuasif, assurer un leadership « offensif » « positionnement pro-actif »

La coordination nationale et le ministre de tutelle doivent également intégrer qu'à l'heure où le « hard » est très clairement privilégié dans les projets et programmes de développement par les différents PTFs, le budget d'un projet consacré à 60 % à du renforcement de la gouvernance est difficilement défendable à l'avenir. Impliquant la nécessité pour la coordination nationale de s'engager vers une autonomie financière de plus en plus grande tout en démontrant son apport pour le pays et pour les partenaires du pays.



2022					
	Budget initial	Budget aménagé incluant les reports	Dépensé	Taux d'exécution sur budget aménagé	Taux d'exécution sur budget initial
BF101	130.751,00 €	1,00 €	0,15 €	15%	0%
BF102	51.754,00 €	32.945,00 €	32.944,23 €	100%	64%
BF103	260.378,00 €	329.612,00 €	329.611,11 €	100%	127%
Total	442.883,00 €	362.558,00 €	362.555,49 €	100%	82%
2023					
	Budget initial	Budget aménagé incluant les reports	Dépensé	Taux d'exécution sur budget aménagé	Taux d'exécution sur budget initial
BF101	133.266,00 €	143.880,00 €	143.879,98 €	100%	108%
BF102	52.748,00 €	27.070,00 €	27.069,23 €	100%	51%
BF103	265.383,00 €	213.891,00 €	213.889,35 €	100%	81%
Total	451.397,00 €	384.841,00 €	384.838,56 €	100%	85%
2024					
	Budget initial	Budget aménagé incluant les reports	Dépensé	Taux d'exécution sur budget aménagé	Taux d'exécution sur budget initial
BF101	135.846,00 €	179.185,00 €	179.184,23 €	100%	132%
BF102	53.770,00 €	110.354,00 €	110.352,92 €	100%	205%
BF103	270.522,00 €	249.379,00 €	249.377,82 €	100%	92%
Total	460.138,00 €	538.918,00 €	538.914,97 €	100%	117%
2025 (provisoire)					
	Budget initial	Budget aménagé incluant les reports	Dépensé	Taux d'exécution sur budget aménagé	Taux d'exécution sur budget initial
BF101	138.428,00 €	270.851,00 €	155.954,43 €	58%	113%
BF102	54.792,00 €	23.134,00 €	20.658,27 €	89%	38%
BF103	275.652,00 €	333.776,00 €	195.204,38 €	58%	71%
Total	468.872,00 €	627.761,00 €	371.817,08 €	59%	79%

### 14.3. Recommandations relatives au genre

Bien que la participation des femmes soit quantitativement satisfaisante, les transformations structurelles demeurent limitées. Il est recommandé d'adopter une approche « gender transformative », dépassant la simple logique de quotas.

Le système de suivi-évaluation devrait intégrer des indicateurs qualitatifs relatifs à l'accès au foncier, au contrôle des revenus, à la participation décisionnelle et à l'évolution des normes sociales.

Le renforcement du leadership féminin au sein des COGES constitue une priorité, de même que la prise en compte des intérêts stratégiques des femmes dans la gouvernance des sites.

### 14.4. Recommandations stratégiques pour l'APEFE

L'expérience du PRE-PCL met en lumière plusieurs orientations stratégiques majeures pour l'APEFE au Burkina Faso et dans la sous-région.

#### 1. Clarifier et valoriser son positionnement institutionnel

L'APEFE dispose d'une valeur ajoutée réelle dans l'appui institutionnel, la gouvernance environnementale et l'accompagnement technique de proximité. Toutefois, son statut et son mandat restent insuffisamment lisibles pour certains partenaires.

Il est recommandé de renforcer la communication stratégique sur son rôle spécifique d'agence de coopération technique et institutionnelle, distinct des projets qu'elle finance ou appuie. Une clarification explicite des rôles respectifs entre l'APEFE, les projets et les structures nationales partenaires est indispensable.

## **2. Accompagner l'autonomisation progressive de la CN-IGMVSS**

L'APEFE, acteur reconnu de longue date, est bien positionnée pour accompagner la CN-IGMVSS dans un processus d'autonomisation progressive. Cet appui pourrait inclure un coaching en leadership institutionnel, une clarification des rôles et attentes vis-à-vis de l'IGMVSS, ainsi que l'élaboration d'un plan d'action réaliste visant l'autonomie opérationnelle. Un appui perlé au travers des autres projets APEFE et Team Belgium pourrait être une voie de retrait progressif.

## **3. Se positionner comme facilitateur stratégique dans une logique « Team Belgium »**

Dans un contexte marqué par l'évolution des priorités européennes et belges (climat, résilience, sécurité, secteur privé), l'APEFE gagnerait à renforcer ses synergies avec ENABEL et les autres acteurs belges présents au Burkina Faso.

Un rapprochement institutionnel et opérationnel, anticipé en amont des prochaines commissions mixtes, permettrait de positionner l'APEFE comme un acteur facilitateur, capable d'articuler expertise technique, appui institutionnel et complémentarité des interventions.

## **4. Aligner explicitement les futurs programmes sur les nouveaux cadres DGD et AWC**

Pour renforcer sa cohérence stratégique, l'APEFE devrait intégrer de manière explicite les nouveaux cadres d'orientation de la DGD et de l'AWAC, notamment :

- la priorité climat–biodiversité–résilience ;
- l'approche « leave no one behind » ;
- le nexus humanitaire–développement–paix ;
- les solutions fondées sur la nature (NbS) ;
- les mécanismes MRV (Monitoring, Reporting, Verification) ;
- une approche genre transformative ;
- le soutien à l'entrepreneuriat durable et aux métiers verts.

Cette explicitation stratégique renforcerait la lisibilité et la compétitivité de futurs programmes.

## **5. Orienter les fonds restants vers des priorités structurantes**

Dans la dernière phase du projet, il est recommandé que l'APEFE et la CN-IGMVSS orientent prioritairement les ressources restantes vers :

- la remise en ordre technique et organisationnelle des jardins nutritifs ;
- la dynamisation effective de la coalition nationale ;

- la consolidation des acquis les plus durables (GDT, production de plants, sécurisation foncière).

#### **14.5. Conclusion des recommandations**

Les ajustements proposés ne remettent pas en cause la pertinence globale du PRE-PCL, mais visent à renforcer la durabilité des investissements réalisés et à maximiser l'impact institutionnel et social du projet.

Pour l'APEFE, l'enjeu dépasse la seule performance opérationnelle : il s'agit désormais de consolider un positionnement stratégique clair, aligné sur les nouvelles priorités de la coopération belge et européenne, tout en capitalisant sur l'expertise accumulée dans le domaine de la restauration des terres, de la gouvernance environnementale et de l'accompagnement institutionnel au Burkina Faso.

## **15. Annexes**

**Annexe 1** : Matrice d'évaluation (document distinct - voir rapport de démarrage)

**Annexe 2** : Grilles d'entretien (document distinct - voir rapport de démarrage)

**Annexe 3** : Présentation de la restitution à chaud (document distinct - voir rapport provisoire)

**Annexe 4** (annexe numérique) : Photographies faites sur le terrain (voir dossier compressé)

**Annexe 5 : Présentation du rapport final d'évaluation (le 5 mars 2026)**

**APEFE**

**hydras**  
water management

MISSION D'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE DU PROGRAMME :  
PROJET DE RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES DANS LA  
RÉGION DU PLATEAU CENTRAL (PRE-PCL) AU BURKINA FASO

Présentation rapport provisoire, jeudi  
5 mars 2026, visio-conférence

1

**ACHILLE OUEDRAOGO**  
Missions du 9 au 16 décembre  
2025 à Laya, Boussé, Niou +  
Ouagadougou du 12 au 16  
janvier 2026

**Valérie CLAES**  
Mission à Ouaga du 11 au 16  
janvier 2026  
Redaction

**binôme d'évaluateurs**

Support : Lazare yenou, Johan Derouane, Francis Guyon, Alexandre Maignard

2

**Pour aujourd'hui...**

1. Présentation / questions sur la présentation : 50 minutes
2. Questions d'éclaircissement sur le rapport / réponses : 1 heure
3. Calendrier de la suite : 10 minutes

3

**Contexte de l'évaluation**

- Evaluation intermédiaire presque finale Projet PRE-PCL (2022-2026)
- Le PRE-PCL s'inscrit directement dans l'IGMVSS
- Zone : Province du Kourwéogo
- Communes : Boussé, Niou, Toéghin, Laya
- Remaniement ministériel survenu le lundi 12 janvier 2026 / Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, des Ressources animales et halieutiques
- Disparition du ministère de l'environnement dans la liste du nouveau gouvernement

Burkina Faso :  
remaniement ministériel

REMANIEMENT MINISTERIEL  
AU BURKINA FASO

4

**Objectifs du projet**

- Améliorer sécurité alimentaire
- Augmenter les revenus ruraux
- Restaurer les terres dégradées
- Renforcer la gouvernance GMV

5

**Objectifs de l'évaluation**

- Analyser efficacité, pertinence, cohérence, durabilité (critères CAD)
- Identifier forces et limites pour proposer des recommandations
- Orienter décisions stratégiques sur base des leçons apprises

6

### Méthodologie

⇒ Approche utilisée

- ✓ Revue documentaire
- ✓ Entretiens institutionnels en présentiel et en visio-conférence
- ✓ Focus group bénéficiaires
- ✓ Observations terrain
- ✓ Ateliers avec CN de l'IGMVSS (rôles, légitimité et perspectives)

⇒ Périmètre et limites : visa statistique




### Chiffres clés

- 6210 ha restaurés
- 153506 plants produits
- 4700 tonnes fumure organique
- 11412 foyers améliorés
- 400+ producteurs formés

Gantogdo




### Restauration des terres : objectif vs réalisation

Hectares restaurés



### Techniques de restauration

- Zaï
- Demi-lunes
- RNA (Régénération naturelle assistée)
- Cordons pierreux
- Combinaisons de techniques
- Compostage

✓ Alignement avec les politiques nationales, régionales et internationales




### Activités génératrices de revenus

- Production de plants forestiers
- Apiculture
- Produits forestiers non ligneux
- Jardins nutritifs

? Rentabilité de certaines activités, intégration dans des filières existantes ?




### Résultats de gouvernance

- Renforcement et légitimité de la CN-IGMVSS
- Système de suivi-évaluation existant et actuellement opérationnel
- Cadre de concertation existant mais très jeune
- Visibilité internationale



### Points forts

- ❖ Approche intégrée écologie-économie-gouvernance
- ❖ Adoption forte par les producteurs surtout pour les activités de restauration des terres
- ❖ Modèle économique des pépinières structuré et répliquable
- ❖ Résultats environnementaux tangibles (GDT et utilisation massive de foyers 3P)
- ❖ Bonne visibilité de la CN-IGMVSS



13

### Fragilités

- ❖ Sécurisation foncière insuffisante
- ❖ Rentabilité variable des AGRs
- ❖ Autonomisation féminine limitée
- ❖ Système SE partiel à l'échelle du pays
- ❖ Coalition nationale insuffisamment dynamisée
- ❖ Forte dépendance financière de la CN-IGMVSS au PRE-PCL
- ❖ Statut insécurisé pour le bénéficiaire CN-IGMVSS

14

### Genre et inclusion

Participation féminine élevée dans le projet

- 36 % des bénéficiaires des actions de restauration des terres
- 99 % des bénéficiaires des jardins nutritifs et foyers améliorés



#### Constats principaux :

- Les femmes participent mais dirigent rarement les structures de gouvernance
- Le leadership est souvent assuré par des hommes notamment dans les COGES
- Accès au foncier et contrôle des revenus restent limités

#### Enjeu stratégique :

Passer de la participation des femmes à une réelle autonomisation (leadership, contrôle des ressources et pouvoir décisionnel).

15

### Ce qui a changé pour les femmes

#### Possèdent

Accès actuel à des ressources productives (jardins nutritifs, pépinières)  
Participation aux activités économiques

#### Peuvent

Compétences techniques renforcées  
-> GDT, pépinières  
Contribuer aux revenus du ménage

#### Veulent

Recherche d'autonomie économique  
Amélioration de l'alimentation  
S'investir dans des AGRs adaptés

#### Savent

Maîtrise de techniques agricoles  
Compréhension gestion ressources  
Apprentissage collectif

16

### Priorités stratégiques pour le PRE-PCL

- ❖ Sécuriser le foncier / l'occupation des sols
- ❖ Reprendre la sensibilisation au genre en interne
- ❖ Assurer la durabilité des équipements
- ❖ Disposer d'un plan d'actions 2026 réaliste et qui fait la part belle aux activités prioritaires (dont l'animation du cadre de concertation / coalition)
- ❖ Consolider les modèles économiques proposés (inclus les produits forestiers non ligneux)
- ❖ Clarifier le rôle de la CN-IGMVSS au niveau national, avec ses partenaires et en interne
- ❖ Renforcer le suivi-évaluation à l'échelle du pays et assurer un reporting GMV pertinent



17

### Conclusion

- Projet pertinent et cohérent
- Résultats significatifs / très efficace sur le R1
- Durabilité économique dépendra des progrès en matière de sécurisation foncière et de structurations des modèles économiques
- durabilité institutionnelle dépendra des décisions stratégiques nationales et de la dynamique accordée à la diversification des partenariats et des modalités de financement (d'auto-financement)

18